

Intégration de l'éco-innovation dans les politiques de consommation et de production durables



*Copyright © Programme des Nations Unies pour
l'environnement, 2017*

À condition d'en mentionner la source, la présente publication peut être reproduite intégralement ou en partie sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale quelle qu'elle soit est interdite sans l'autorisation préalable écrite du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Avertissement :

Les désignations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue pas une recommandation.

ISBN N° : 978-92-807-3690-8

Job N° : DTI/2160/PA

ONU
Environnement
encourage les pratiques
respectueuses de
l'environnement en général et
dans ses propres activités. Cette
publication est imprimée sur du papier
certifié, en utilisant des pratiques
respectueuses de l'environnement.
Notre politique de distribution
a pour objectif de réduire
l'empreinte carbone du ONU
Environnement.

Remerciements

La présente publication fait partie intégrante du projet de « promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition » (projet d'éco-innovation) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) avec le soutien de la Commission européenne.

Auteurs : Frans Veerspeek et Liazzat Rabbiosi avec la contribution de Katie Tuck, Esther Reilink, Monica Borrero, Andrew Floudiotis, et Dr Fernando J. Diaz Lopez

Conceptualisation, supervision et coordination à la Division de l'économie du ONU Environnement : Elisa Tonda, Liazzat Rabbiosi, Andrea Floudiotis et Katie Tuck.

Le ONU Environnement adresse ses remerciements à tous ceux qui ont pris part à la Réunion d'experts tenue les 10 et 11 février 2014 dans son bureau à Paris (France). Trop nombreuses pour être énumérées ici, leurs contributions ont permis d'améliorer et de finaliser le concept technique de la publication.

Le ONU Environnement remercie les experts et les collègues suivants pour leurs commentaires et apports dans le cadre des cycles d'examen par les pairs : Dr. Lewis Akenji, Burcu Tuncer, Dr. Anastasia O'Rourke, Morten Larsen, Vladimir Dobes, Kris Schneider, James Robinson, George Koutalakis, Beatriz Martins Carneiro, Paola Eskola, Ohad Carny, Kema Kasturiarachchi, Olver Wolf, Walter Reinhardt, Joni Pelgram, Christina Battaglino, Garrette Clark, Janet Salem, Sabrina Gonçalves-Krebsbach, Fiona Tokple, Sara Castro, Luc Reuter, Karina Boers, Stephanie Nitze, Helena Rey de Assis, Sandra Averous-Monnery, and Pablo Montes Iannini.

La version de travail des lignes directrices pour l'intégration de l'éco-innovation dans les politiques de CPD a été mise à l'essai lors de la mise en œuvre du projet de « promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition » par les équipes de projet de SIRIM Berhad en Malaisie, du Centre national de production propre en Égypte, du Centro Nacional de Producción Más Limpia y Tecnologías Ambientales en Colombie, du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle en Afrique du Sud ainsi que du CER/Grupo GEA au Pérou. Le ONU Environnement leur est reconnaissant pour leur action en faveur de l'application de la méthodologie du manuel de l'éco-innovation dans leurs pays respectifs et pour leurs inestimables données d'expérience.

Le ONU Environnement remercie sincèrement la Commission européenne pour son soutien financier au Projet éco-innovation et aux activités connexes.

La conception et la mise en forme ont été dirigées par un volontaire des Nations Unies, Sheenal Sin et Ana C Martin.

AVANT-PROPOS

Programme des Nations Unies pour l'Environnement



L'instauration de conditions propices à l'épanouissement et à la croissance des petites et moyennes entreprises permet non seulement à ces dernières de consolider leurs positions nationale et internationale, mais aussi d'apporter de la valeur ajoutée aux communautés où elles sont présentes. En implantant une dimension durable au cœur de leur fonctionnement et de leurs relations commerciales, ces entreprises deviennent plus fortes et plus résilientes dans un paysage en mutation rapide, et les communautés dont elles font partie sont aiguillées sur une trajectoire de développement durable à long terme. Créer un contexte où les entreprises réussissent à adopter et à faire progresser des modes de consommation et de production durables constitue l'essence même de l'éco-innovation.

Bien que ce dernier concept ait de nombreux effets bénéfiques, des obstacles de taille entravent encore sa généralisation dans nos économies. Le présent rapport, *Intégration de l'éco-innovation dans les politiques de consommation et de production durables*, met en évidence certains de ces obstacles, et en particulier ceux posés par les politiques en vigueur définissant le cadre dans lequel les entreprises opèrent. Il aide les décideurs à mieux appréhender les avantages de l'éco-innovation et sa contribution potentielle au développement durable et aux objectifs nationaux. Il fournit des conseils pratiques pour que les politiques relatives à la consommation et la production durables ainsi qu'à la science, la technologie et l'innovation correspondent à ces objectifs.

Le présent rapport reflète en outre les conclusions de trois ans de travaux menés au cours du projet sur l'utilisation efficace des ressources et l'éco-innovation dans les pays en développement et en transition, financé par la Commission européenne. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a collaboré avec les Gouvernements colombien, péruvien, kényan et vietnamien pour définir des politiques qui permettraient d'accélérer l'introduction de mesures éco-innovantes. Pendant ce projet, des experts des secteurs privé et public ont travaillé ensemble pour mieux faire comprendre le fonctionnement

technique de l'éco-innovation et favoriser les conditions qui lui sont propices.

J'espère que les conseils pratiques et les exemples inspirants proposés dans la présente publication encourageront l'intégration de solutions éco-innovantes dans un cadre politique favorable, permettant ainsi de progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable 12 sur les modes de consommation et de production durables, qui est l'un des objectifs mondiaux convenus par les pays.

Ligia Noronha

Directrice
Division de l'économie
Programme des Nations Unies
pour l'Environnement



Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	10
Préface	12
Chapitre 1 	
Présentation de l'éco-innovation et du contexte politique	15
1.1 Qu'est-ce que l'éco-innovation ?	15
1.2 Avantages de l'éco-innovation	17
1.3. Le cycle d'élaboration de politiques et le rôle des prestataires de services	19
Chapitre 2 	
Le rôle des prestataires de services dans la politique de CPD	21
Chapitre 3 	
Contexte des politiques d'éco-innovation	23
3.1 Obstacles à l'éco-innovation	23
3.2 L'éco-innovation en tant qu'approche systémique de la politique d'innovation	25
3.3 Politiques d'éco-innovation et de CPD	26
3.4 Éco-innovation et politique de STI	26
Chapitre 4 	
Élaboration et intégration de politiques visant à promouvoir l'éco-innovation	29
4.1 Principes de la politique d'éco-innovation	29
4.2 Instruments politiques au service de l'éco-innovation	39
4.3 Mise en œuvre de la politique d'éco-innovation	50
4.4 Liste de contrôle pour l'élaboration de politiques d'éco-innovation	52
Chapitre 5 	
Participation des prestataires de services au cycle d'élaboration de politiques	55
5.1 Déterminer le rôle dans le contexte politique	55
5.2 Engagement des prestataires de services dans le cycle d'élaboration de politiques	57
5.3 Résumé	68
Termes de références : Examen des politiques en faveur de l'éco-innovation	71

Liste des encadrés

Encadré 1.1 : Politiques en faveur de l'éco-innovation en Afrique du Sud	18
Encadré 3.1 : Approche systémique de l'innovation – Israël	27
Encadré 3.2 : Les politiques malaisiennes en matière de CPD, de STI et de PME	28
Encadré 4.1 : Chine – Intégration de la politique de CPD dans les cadres nationaux	30
Encadré 4.2 : Plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire – mettre à profit la réflexion axée sur le cycle de vie	33
Encadré 4.3 : Enseignements tirés de l'établissement d'une collaboration au service de la symbiose industrielle en Finlande	36
Encadré 4.4 : La transition énergétique de l'Allemagne	38
Encadré 4.5 : Étude de cas sur l'innovation en matière de politiques - interdiction des sacs en plastique au Rwanda	41
Encadré 4.6 : Politiques de l'économie circulaire pour promouvoir la réparation des produits	43
Encadré 4.7 : Système national de déclaration écologique au Sri Lanka	45
Encadré 4.8 : Accords volontaires au Chili	47
Encadré 4.9 : Programmes de vélo-partage pour favoriser les transports publics durables	49
Encadré 5.1 : Le Centre national pour une production plus propre a appuyé la révision de la Stratégie nationale sud-africaines d'efficacité énergétique	57
Encadré 5.2 : Le Centre national de production plus propre du Honduras soutient la formulation d'une politique nationale de production plus propre	62
Encadré 5.3 : Le Centre national égyptien pour une production plus propre appuyant la formulation des politiques	63
Encadré 5.4 : Mettre en œuvre une politique durable en matière de marchés publics en Colombie	65
Encadré 5.5 : Indicateurs pour une économie verte économes en ressources	66

Liste des figures

Figure 1.1 : Différences entre la chaîne d'approvisionnement, le cycle de vie et la chaîne de valeur	16
Figure 1.2 : Le cycle d'élaboration de politiques	19
Figure 3.1 : Politiques en faveur de l'éco-innovation en Israël	27
Figure 4.1 : La réflexion axée sur le cycle de vie préside aux interventions politiques efficaces tout au long du cycle de vie du produit	32
Figure 4.2 : Processus d'engagement des parties prenantes utilisé dans l'examen de la politique d'éco-innovation du Vietnam	37
Figure 4.3 : Exemples d'instruments réglementaires	40
Figure 4.4 : Exemples d'instruments et de stratégies économiques	42
Figure 4.5 : Exemples d'instruments axés sur l'information	44
Figure 4.6 : Exemples d'instruments volontaires	46
Figure 4.7 : Exemples d'instruments comportementaux	48
Figure 4.8 : Feuille de route de la Colombie pour la mise en œuvre de la politique d'éco-innovation	50
Figure 5.1 : Les quatre principales phases du cycle d'élaboration de politiques	56

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Étapes clés des quatre phases du cycle d'élaboration de politiques	22
Tableau 3.1 : Obstacles à l'éco-innovation	26
Tableau 4.1 : Points forts et limites des instruments réglementaires	43
Tableau 4.2 : Points forts et limites des instruments économiques	45
Tableau 4.3 : Points forts et limites des instruments axés sur l'information	47
Tableau 4.4 : Points forts et limites des instruments volontaires	49
Tableau 4.5 : Points forts et limites des instruments comportementaux	51
Tableau 4.6 : Liste de contrôle pour l'élaboration de la politique d'éco-innovation	56
Tableau 5.1 : Questions indicatives pour déterminer un rôle spécifique pour les prestataires de services	58
Tableau 5.2 : Rôles que les prestataires de services pourraient avoir tout au long du cycle d'élaboration de politiques	60
Tableau 5.3 : Orientations supplémentaires sur les rôles possibles tout au long du cycle d'élaboration de politiques	60
Tableau 5.4 : Rôles que les prestataires de services pourraient avoir au cours de la phase de cadrage des problèmes	61
Tableau 5.5 : Conseils et références pour les prestataires de services durant la phase de cadre des problèmes	61
Tableau 5.6 : Orientations supplémentaires sur la phase de définition du problème	62
Tableau 5.7 : Orientations supplémentaires sur la phase de définition du problème	63
Tableau 5.8 : Orientations supplémentaires sur la formulation des politiques	65
Tableau 5.9 : Rôles possibles pour les prestataires de services à la phase de la mise en œuvre	66
Tableau 5.10 : Orientations supplémentaires sur la mise en œuvre des politiques	68
Tableau 5.11 : Rôles possibles pour les prestataires de services dans la phase de suivi et d'évaluation	69
Tableau 5.12 : Orientations supplémentaires sur le suivi et l'évaluation	70
Tableau 5.13 : Résumé des rôles des prestataires de services	71

Abréviations

Programme 2030	Programme de développement durable à l'horizon 2030
AC	Courant alternatif
CNPMLTA	Centre national colombien de production plus propre et des technologies environnementales
CEP	Comité sur l'éco-innovation Pérou
CINC	Chambre de l'industrie des pneumatiques
CNP+LH	Centre national de production plus propre du Honduras
COHEP	Conseil des entreprises privées du Honduras
COLSCENCES	Département administratif pour la science, la technologie et l'innovation
CP	Production plus propre
CPC	Conseil pour une production plus propre
CSIR	Centre national pour une production plus propre
CSR	Établissement de rapports sur la durabilité des entreprises
DC	Courant continu
EEA	Ministère d'État des affaires environnementales
ENCPC	Centre national égyptien pour une production plus propre
EMAS	Système communautaire de management environnemental et d'audit
EPD	Déclarations environnementales de produits
EPR	Responsabilité élargie du producteur
GESIP	Stratégie et Plan d'action de l'économie verte
GII	Indice mondial de l'innovation
KNPC	Centre national de production plus propre du Kenya
IPP	Politique intégrée de produits
R&D	Recherche et développement
Projet REEDTE	Projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition
RECPnet	Réseau mondial de production propre et économe en ressources
SC	Comité directeur
CPD	Consommation et production durables
SERNA	Secrétaire des ressources naturelles et de l'environnement
SIC	Secrétaire de l'industrie et du commerce
PME	Petites et moyennes entreprises
SPP	Pratiques durables de passation des marchés publics
SSS	Systèmes solaires spécialisés
STI	Science, technologie et industrie
VA	Accord volontaire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Résumé

La transition vers une économie verte intégrée basée sur des modes de consommation et de production durables nécessite de nouvelles stratégies commerciales durables, de nouveaux modèles d'entreprise durables et un cadre général de soutien. La création de nouvelles stratégies commerciales durables et de nouveaux modèles d'entreprise durables face aux défis environnementaux, économiques et sociaux est un processus d'éco-innovation. En adoptant une réflexion axée sur le cycle de vie et en coopérant avec les partenaires sur toute la chaîne de valeur, l'éco-innovation permet d'intégrer la durabilité dans la prise de décision commerciale et de mettre au point de nouveaux modèles d'entreprise, stratégies commerciales et produits. L'éco-innovation offre un avantage concurrentiel aux entreprises en créant des possibilités en matière de développement économique gagnant-gagnant, en ayant un impact positif sur la société et en réduisant les dommages infligés à l'environnement.

Si l'éco-innovation crée des opportunités pour les entreprises, l'élimination des obstacles à l'éco-innovation nécessite un soutien gouvernemental. Parmi les obstacles à l'éco-innovation, on retrouve des incitations économiques insuffisantes, une faible demande des consommateurs, des incitations à effet pervers, un accès limité au financement, une faible capacité d'absorption et des systèmes d'innovation fragmentés. Des actions politiques publiques sont nécessaires pour surmonter ces obstacles et sensibiliser les entreprises à la mise au point de modèles d'entreprise et de stratégies commerciales durables et les soutenir dans cette démarche.

L'application de politiques intégrées coordonnant et reliant les domaines d'action concernés est indispensable pour l'éco-innovation. Les politiques d'éco-innovation peuvent s'inspirer des cadres d'action en matière de production et de consommation durables, de protection de l'environnement, de développement industriel, ainsi que de science, de technologie et d'innovation pour créer une réponse globale du système.

La coordination, la conception et la mise en œuvre des politiques d'éco-innovation reposent sur les principes clés suivants : une

réflexion axée sur le cycle de vie, une approche axée sur la chaîne de valeur, la collaboration des partenaires, l'intégration des politiques ainsi qu'une vision à long terme. La réflexion axée sur le cycle de vie tient compte de l'ensemble du flux de ressources et des impacts social et économique connexes sur le cycle de vie d'une marchandise ou d'un service. Elle est liée à une approche axée sur la chaîne de valeur lorsqu'elle est appliquée dans un contexte d'entreprise, dans la mesure où elle permet de délimiter la chaîne des décideurs et leurs actions pour mieux cibler les politiques. La collaboration avec les partenaires favorise la réalisation du plein potentiel des solutions possibles aux problèmes communs de durabilité qui ont une incidence sur la chaîne de valeur d'une entreprise. L'intégration des politiques permet de prendre toute la mesure d'un contexte (un système) qu'une décision politique particulière aborde et influence en vue de créer des synergies positives et productives. Une vision à long terme assortie d'un engagement politique de haut niveau et de persévérance est un principe souhaitable pour tout domaine politique, notamment l'éco-innovation, eu égard à son potentiel pour un changement à l'échelle du système.

Tous les instruments des politiques peuvent être utilisés pour soutenir l'éco-innovation : les instruments réglementaires, axés sur l'information, économiques, volontaires et comportementaux. La mise en œuvre des politiques d'éco-innovation nécessite une coordination entre les acteurs, la mobilisation de compétences, services et ressources. Il peut s'avérer nécessaire d'aligner les mécanismes de coordination sur les politiques et les acteurs, alors que la mobilisation de compétences, services et ressources est indispensable lorsqu'il s'agit d'encourager l'éco-innovation dans les entreprises existantes et en démarrage. Les exemples de la mise en œuvre du système de financement de la technologie verte en Malaisie, de la réduction d'impôts pour les produits de réparation en Suède et du système de politique d'innovation en Israël, mis en avant dans la présente publication, permettent de tirer des enseignements des politiques appliquées.

Les prestataires de services professionnels, technologiques et d'innovation, tels que les membres du réseau mondial de

production propre et économe en ressources (RECPnet), peuvent contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'éco-innovation. Les prestataires de services peuvent contribuer à l'élaboration des politiques d'éco-innovation à chaque phase du cycle d'élaboration de politiques (cadrage des problèmes, formulation, mise en œuvre et suivi et évaluation) en tant qu'intermédiaires entre les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, le gouvernement et d'autres institutions compétentes. Ce type d'organisation de prestataires de services a été mis en œuvre par le projet d'éco-innovation du ONU Environnement. Leur expérience dans l'assistance aux gouvernements en matière d'examen des cadres politiques existants, de formation des décideurs politiques et d'information des acteurs du secteur public concernés sur les défis environnementaux et les possibilités qui s'offrent aux entreprises dans le domaine de l'éco-innovation a généré des enseignements utiles qui peuvent servir d'orientations pratiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'éco-innovation.

Préface

I. Contexte

Le projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition (projet déco-innovation) vise à développer des ressources et des capacités en faveur de l'éco-innovation dans les économies en développement et émergentes.

Le ONU Environnement s'est associé à des prestataires de services, en particulier les membres du réseau mondial de production propre et économe en ressources (RECPnet¹), en vue d'apporter une assistance technique en matière d'éco-innovation aux petites et moyennes entreprises (PME) et d'examiner les politiques d'éco-innovation des gouvernements national et local.

Le Projet d'éco-innovation vise à réunir les conditions essentielles favorisant l'éco-innovation : créer des opportunités pour les entreprises en matière d'éco-innovation, améliorer le contexte politique pour davantage d'éco-innovation dans les entreprises, développer l'expertise et les capacités techniques pour l'adoption de l'éco-innovation et favoriser la collaboration régionale et internationale. Le but ultime du Projet d'éco-innovation est de renforcer la contribution du secteur des entreprises à l'utilisation rationnelle des ressources et de favoriser le passage vers des modèles de consommation et de production durables.

Le Projet d'éco-innovation a mis en œuvre des activités à l'échelle nationale dans neuf pays en tout. L'examen des politiques faisait partie des activités dans quatre de ces

1/ Le réseau mondial de production propre et économe en ressources (RECPnet) est une initiative conjointe du ONU Environnement et de l'ONUDI qui vise à permettre à un réseau mondial d'organisations d'intégrer et d'augmenter proportionnellement les applications des concepts RECP à l'échelle nationale et mondiale dans les pays en développement et en transition. Pour plus d'informations, voir www.recpet.org.

pays. En Colombie, au Kenya, au Pérou et au Vietnam, les activités politiques du Projet d'éco-innovation comprenaient l'examen et l'évaluation des stratégies et politiques nationales, la collaboration avec le gouvernement national et d'autres acteurs politiques concernés pour élaborer une feuille de route prévoyant des mesures visant à intégrer les politiques de consommation et de production durables (CPD) en faveur de l'éco-innovation. Les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre de l'élaboration de la politique d'éco-innovation sont présentées dans cette publication.

II. Objectif

L'objectif général de la présente publication est de fournir des conseils pratiques aux décideurs et aux prestataires de services pour créer un contexte politique qui favorise l'éco-innovation, permettant ainsi des changements systémiques dans les modes de production et de consommation.

Cette publication vise surtout à aider les décideurs à mieux comprendre les avantages de l'éco-innovation et son apport au développement durable. Elle fournit des conseils sur la façon dont les politiques de CPD et de science, technologie et industrie (STI) peuvent soutenir l'éco-innovation et la manière d'établir un contexte politique favorisant l'éco-innovation.

Elle vise enfin à informer les prestataires de services sur la manière dont ils peuvent participer efficacement aux différentes phases du cycle d'élaboration de la politique de CPD, en intensifiant leurs interventions afin d'améliorer le contexte de l'éco-innovation. Vu que les prestataires de services travaillent principalement avec les PME, l'accent est mis en particulier sur les politiques susceptibles d'aider ces entreprises à suivre la voie de l'éco-innovation.

Cette publication présente un large éventail d'exemples de différents secteurs industriels, aspects environnementaux et zones géographiques. Elle donne un aperçu des résultats des

activités de politique nationale mises en œuvre en Colombie, au Pérou, au Kenya et au Vietnam.

III. Public cible

Comme indiqué plus haut, la présente publication s'adresse à deux publics cibles. Les décideurs politiques aux niveaux national, régional et local sont le premier public cible. Les prestataires de services qui envisagent de soutenir la création des conditions politiques favorisant l'éco-innovation et de contribuer à la réalisation de modes de production et de consommation plus durables.

IV. Méthodologie

Les résultats de la présente publication reposent essentiellement sur des sources primaires, notamment des informations provenant d'entretiens et à travers un atelier d'experts animé auprès de prestataires de services, de décideurs et d'autres experts techniques.

Elle s'appuie sur les résultats des activités axées sur l'examen et l'évaluation des politiques à l'échelle nationale, ainsi que sur les feuilles de route relatives aux mesures visant à intégrer l'éco-innovation dans les stratégies et les politiques nationales. Une recherche documentaire a contribué à cette publication et au projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition.

V. Structure

Cette publication est divisée en cinq chapitres : 1) Concept de l'éco-innovation, 2) Définition du rôle des prestataires de services, 3) Contexte politique de l'éco-innovation, 4) Principes de la conception des politiques innovantes et 5) Rôle des

prestataires de services. Ces chapitres peuvent être lus individuellement en fonction des intérêts et des besoins de l'utilisateur. Dans la présente publication, les chapitres sont étayés par des exemples du Projet d'éco-innovation du ONU Environnement et autres.

Le chapitre 1 présente le concept de l'éco-innovation, ses avantages, les obstacles à sa diffusion et la nécessité de mesures politiques correspondantes pour éliminer ces obstacles. Il explique le contexte politique de CPD et de STI, dans lequel la politique d'éco-innovation peut être intégrée.

Par la suite, le cycle d'élaboration de politiques est décrit, mettant en avant les avantages d'une participation active des prestataires de services à toutes les phases dudit cycle.

Les chapitres 2 et 3 présentent des politiques d'éco-innovation. Si le chapitre 2 est axé sur la définition et le rôle des prestataires de services, le chapitre 3 traite du contexte politique de l'éco-innovation.

Le chapitre 4 donne des précisions sur plusieurs principes en matière de conception des politiques d'éco-innovation. Suivant ces principes, il est procédé à l'analyse d'une liste non exhaustive d'instruments politiques classés susceptibles de créer des conditions favorisant l'éco-innovation. Des études de cas dans diverses régions sont mises en avant pour montrer comment des instruments ont été mis en place pour surmonter les obstacles actuels à l'éco-innovation et soutenir les objectifs politiques à long terme.

Des exemples d'activités menées à l'échelle nationale étayent les résultats de la composante politique du Projet d'éco-innovation pour examiner et évaluer les cadres politiques existants en faveur de l'éco-innovation. Ce chapitre attache une attention particulière à la façon dont différents types d'instruments fonctionnent mieux lorsqu'ils sont combinés. Une liste de contrôle des questions à poser lors de l'élaboration d'instruments politiques en faveur de l'éco-innovation est fournie en fin de chapitre.

Le chapitre 5 est axé sur les différents rôles que les prestataires de services peuvent jouer à chacune des quatre principales phases du cycle d'élaboration de politiques (cadrage des problèmes, formulation des politiques, mise en œuvre, et suivi et évaluation). L'applicabilité et l'efficacité de ces rôles suggérés dépendent de plusieurs facteurs, qui sont décrits à grands traits avant de passer à la description des rôles potentiels des prestataires de services tout au long du cycle d'élaboration de politiques. Les contributions de la politique sont étayées par des études de cas, et des conseils et des références sont fournis en guise d'orientations supplémentaires.

Présentation de l'éco-innovation et du contexte politique

CHAPITRE UN

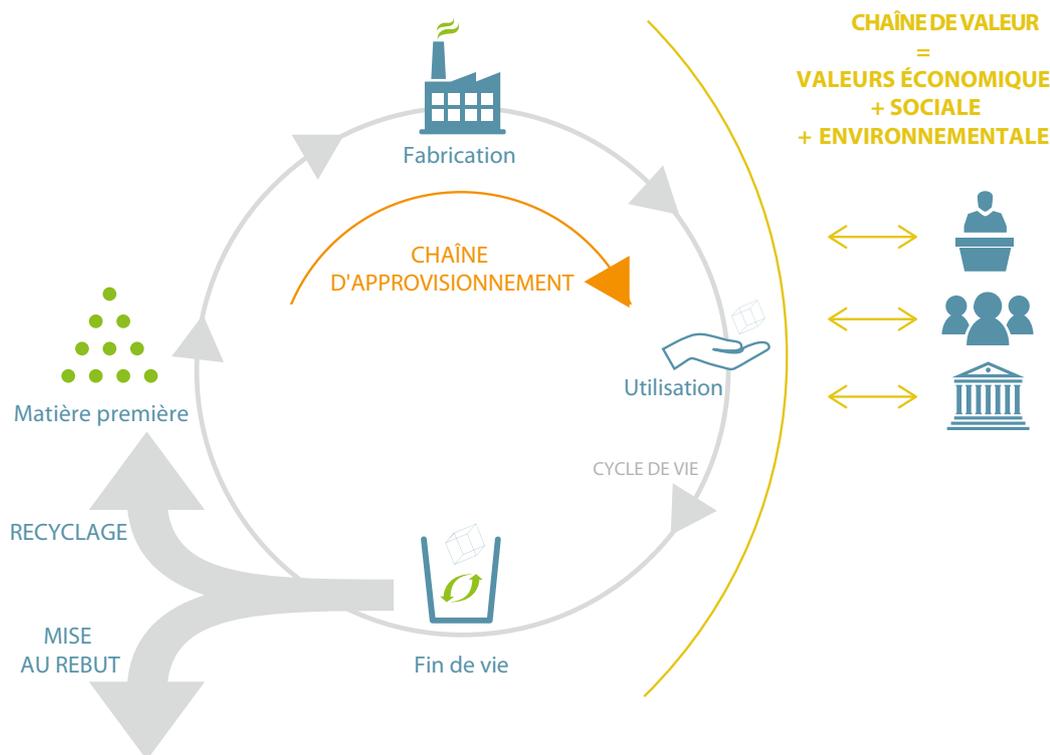
Ce chapitre présente le concept de l'éco-innovation, les obstacles à sa diffusion et la nécessité de mesures politiques correspondantes pour éliminer ces obstacles et promouvoir l'éco-innovation. Il explique ensuite pourquoi les politiques de CPD et de STI offrent des possibilités d'apprentissage pour les cadres politiques de l'éco-innovation. Enfin, il décrit dans les grandes lignes le cycle d'élaboration de politiques, en mettant en avant les opportunités et les raisons pour lesquelles les prestataires de services contribuent à toutes les phases du cycle d'élaboration de politiques.

1.1 QU'EST-CE QUE L'ÉCO-INNOVATION ?

L'éco-innovation est un processus qui, en agissant au niveau de la chaîne de valeur d'une entreprise, peut programmer un changement systémique dans une société. Elle peut contribuer de manière non négligeable au développement durable sur le marché et dans la société.

Au niveau de l'entreprise, l'éco-innovation dépasse les améliorations incrémentielles et à court terme vers une vision plus stratégique et intégrée de la durabilité en tant que facteur clé dans la prise de décision par les acteurs sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise. Sur le plan opérationnel, l'éco-innovation est mise en œuvre en tant que stratégie d'entreprise, intégrant la durabilité dans toutes les opérations. En appliquant un ensemble de modifications coordonnées

Figure 1.1 : Différences entre la chaîne d'approvisionnement, le cycle de vie et la chaîne de valeur



L'éco-innovation est le développement et l'application d'un modèle d'entreprise découlant d'une nouvelle stratégie d'entreprise, auquel a été incorporée la durabilité pour l'ensemble des opérations de l'entreprise sur la base d'une réflexion axée sur le cycle de vie et en coopération avec les partenaires sur toute la chaîne de valeur. Elle implique un ensemble de modifications ou de nouvelles solutions coordonnées pour les produits (marchandises/services), les processus, l'approche du marché et la structure organisationnelle pour des performances et une compétitivité accrues de l'entreprise.

aux produits et services, aux processus, aux approches du marché, aux relations avec les parties prenantes et aux structures organisationnelles, l'éco-innovation permet de créer de nouvelles solutions adaptées aux besoins des clients. L'éco-innovation permet de transformer le système économique, de l'entreprise et sa chaîne de valeur, avec des répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Les entreprises éco-innovantes appliquent la réflexion axée sur le cycle de vie, qui implique de considérer toutes les phases du cycle de vie du produit : de l'extraction des matières premières à leur traitement, en passant par la fabrication, la distribution, l'utilisation, la maintenance, la mise au rebut ou le recyclage. Cette approche permet aux entreprises d'évaluer ce qui peut faire l'objet de progrès importants vis-à-vis des grands défis

auxquels est confrontée l'industrie, et d'anticiper et éviter les futurs obstacles. Certains obstacles ne sauraient être éliminés sans la collaboration des partenaires de la chaîne de valeur, notamment les organismes de recherche, les universités et les partenaires du secteur privé appelés à partager leurs connaissances et leur expertise.

En associant l'expertise et les ressources, la collaboration permet de régler les problèmes de durabilité communs qui touchent les entreprises. La collaboration par l'éco-innovation génère des bénéfices partagés en matière d'économies et d'amélioration des propositions de valeur tout en créant des synergies productives entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Le cadre de la chaîne d'approvisionnement, du cycle de vie et de la chaîne de valeur est esquissé dans la figure 1.1.

La collaboration entre les secteurs et les chaînes de valeur offre de meilleures formes d'éco-innovation, à même de transformer les systèmes de consommation et de production. Le changement nécessaire exige de nouvelles interactions entre la politique et la réglementation, les cultures et les pratiques d'entreprise, ainsi que les attitudes et les comportements des consommateurs, ce qui est possible grâce à l'éco-innovation.

1.2 AVANTAGES DE L'ÉCO-INNOVATION

Au niveau de l'entreprise, de plus en plus d'entreprises ont montré qu'elles avaient identifié des possibilités de profits tout au long de la chaîne de valeur grâce à la mise en œuvre de l'éco-innovation². Celle-ci a permis aux entreprises de se développer et d'avoir un avantage significatif par rapport à leurs concurrents. Les PME ont la capacité d'opérer des transformations à l'échelle du système, dans la mesure où elles constituent le type d'entreprises le plus répandu et représentent environ 45 % de l'emploi formel³ et de la création d'emplois dans les économies en développement et émergentes⁴. Elles ont un impact majeur sur l'environnement et la société, et leur petite taille permet une prise de décision plus agile et davantage de souplesse à l'égard des changements éco-innovants par rapport aux grandes entreprises.

Au niveau gouvernemental, beaucoup ont pris conscience des possibilités d'éco-innovation gagnant-gagnant susceptibles d'accroître sensiblement la compétitivité et de renforcer le développement économique. La mise en œuvre généralisée de l'éco-innovation dans les entreprises, et en particulier les PME, sous l'effet de l'association effective de politiques peut permettre de réduire les contraintes en matière de ressources et la dégradation de l'environnement, de renforcer le bien-être social et l'engagement des communautés locales, de créer des emplois et d'attirer des ressources financières. L'analyse menée en 2016 sur 185 projets d'éco-innovation financés par la Commission européenne pour la période 2008-2013 pour la promotion de l'éco-innovation dans les PME a montré que « le total des économies en matière environnementale a atteint 1,2 milliard d'euros, deux ans après l'achèvement des projets ». Les projets d'éco-innovation ont également permis de générer « une moyenne de neuf emplois équivalents plein temps par projet⁵ ».

Le processus d'éco-innovation améliore les connaissances et les compétences des pays, tout en améliorant la compétitivité de l'économie. La conjugaison des cadres réglementaires et des incitations économiques par le Gouvernement allemand a stimulé les investissements et les innovations pour créer de nouveaux marchés pour les solutions éco-innovantes. L'éco-innovation dans les domaines de la production d'énergie renouvelable, de l'efficacité de l'énergie et des matériaux, de la gestion durable de l'eau et de la mobilité a représenté 13 % au PIB en 2013⁶.

2/ ONU Environnement (2014) Éco-innovation : une opportunité pour les entreprises, en ligne à l'adresse <http://web.unep.org>

3/ Groupe de la Banque mondiale (2015) Small and Medium Enterprises (SMEs) Finance, disponible à l'adresse <https://www.worldbank.org>

4/ Ayyagari et al. (2011) Small vs. Young Firms Across the World: Contribution to Employment, Job Creation, and Growth, disponible à l'adresse <https://papers.ssrn.com>

5/ Agence exécutive pour les PME (2016) Eco-innovation : where business meets environment, disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/projects>

6/ Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire (2014) GreenTech made in Germany 4.0, en ligne à l'adresse <http://www.bmub.bund.de>

L'éco-innovation présente de multiples avantages pour la société, dans la mesure où elle peut réduire les risques pour la santé et l'environnement en limitant l'utilisation des produits chimiques dangereux et toxiques. Parallèlement, l'éco-innovation peut améliorer les rendements économiques en créant des emplois et en générant de nouvelles sources de valeur en faveur de la croissance productive. Les emplois sont générés grâce à la demande accrue des industries émergentes pour des produits et services durables ainsi que dans les industries existantes grâce à la demande accrue de produits et services durables. Les solutions éco-innovantes apportent des avantages sociaux cruciaux tels que l'amélioration de l'accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, qui sont particulièrement importants pour les pays en développement pour répondre aux besoins fondamentaux.

L'éco-innovation contribue donc activement au découplage de la croissance économique à partir de la consommation de ressources et permet d'atteindre les objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend 17 objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015, représente une aspiration ambitieuse et complexe impliquant un réseau d'objectifs et de cibles étroitement liés. Cela ne peut être réalisé que de manière intégrée et avec les efforts concertés de toutes les parties prenantes et un rôle actif du secteur privé.

L'éco-innovation appliquée par les entreprises au moyen de solutions mises à l'échelle de leurs chaînes de valeur permet de réduire la consommation des ressources et de stabiliser leur approvisionnement et leurs prix pour les perspectives de croissance productive à long terme, ce qui est important pour le développement humain. Aussi, la promotion de l'éco-innovation est-elle un objectif politique d'importance dans le cadre global de développement d'un pays.



Encadré 1.1 : Politiques en faveur de l'éco-innovation en Afrique du Sud

Les politiques sud-africaines aux niveaux national et local favorisent l'émergence d'initiatives participatives et reposent sur l'approche systémique qui soutiennent l'innovation axée sur la durabilité. Chaque année, les ministres des départements ministériels concernés participent à des forums d'affaires pour mieux comprendre les besoins de l'industrie et les mettre ainsi en corrélation avec des politiques de soutien.

Ces politiques de soutien incluent des programmes nationaux tels que le *Plan à long terme Vision à l'horizon 2030*, qui donne des précisions sur une nouvelle voie de croissance de l'économie verte ; le *Plan d'innovation décennal pour l'Afrique du Sud* ; les *Programmes Économie verte au service du développement durable* ; les concours pour une municipalité plus verte ; et des politiques commerciales et industrielles telles que les *marchés publics durables* et de nombreux mécanismes de soutien axés sur les PME en vue de promouvoir la recherche et le développement à un stade avancé, le soutien à la mise sur le marché des produits et les incubateurs d'entreprises et d'innovation. Les principes reposant sur l'approche systémique de la théorie adaptative complexe font partie de l'approche pour l'élaboration des politiques dans certains ministères.

Ce contexte a ouvert la voie à des projets du gouvernement local pour mettre à profit ces politiques et créer un contexte favorisant l'éco-innovation. Le Gouvernement provincial du Cap occidental a, par exemple, lancé une politique de spécialisation intelligente pour des entreprises plus productives et innovantes, ainsi qu'un programme d'électrification pour la mise en place d'infrastructure d'approvisionnement en énergie reposant sur les énergies renouvelables au profit des communautés rurales⁷.

Des PME telles que Specialised Solar Systems (SSS) ont bénéficié de ce programme pour développer et diffuser sur le marché un kit de micro-réseau à courant continu alimenté par l'énergie solaire, et ce, en collaboration avec des instituts techniques locaux. Le kit a été développé sur la base de la réflexion axée sur le cycle de vie, et est vendu en tant que système de service à un prix jugé abordable par le marché cible. En outre, SSS modifie les appareils ménagers pour qu'ils fonctionnent au courant continu, qui consomme deux tiers d'énergie en moins que le courant alternatif.

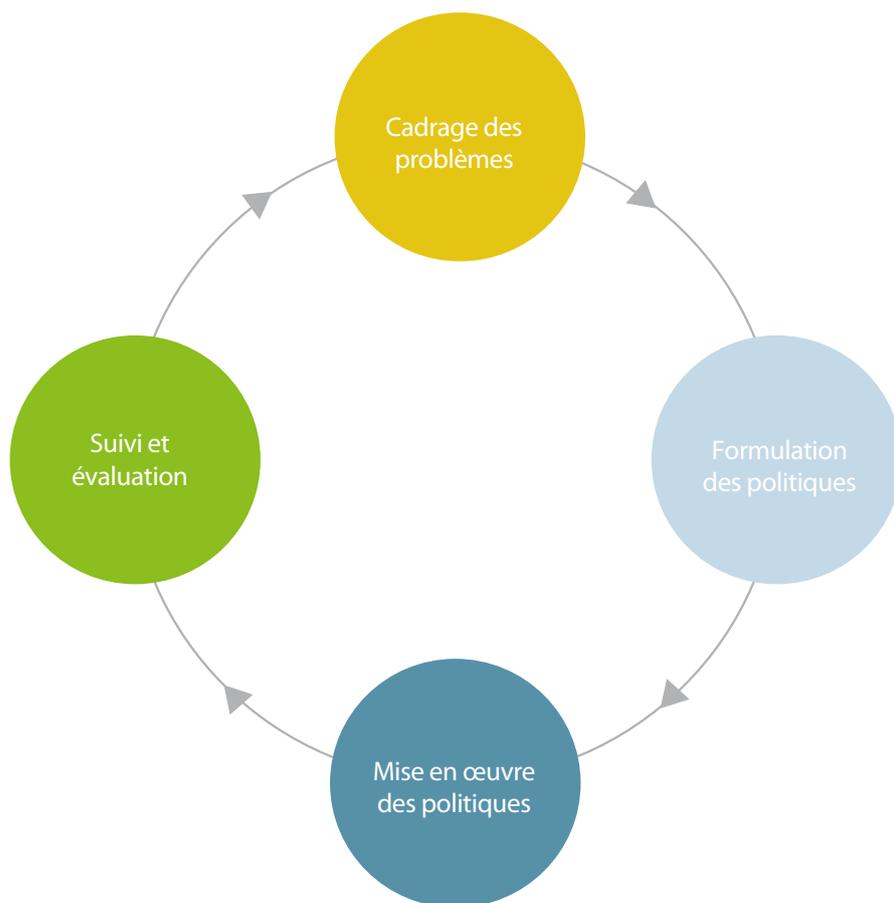
Vu que de nombreuses régions d'Afrique du Sud ne sont pas couvertes par une infrastructure classique d'approvisionnement en énergie à base de courant continu, SSS a appliqué une technologie de pointe dépassant les systèmes moins efficaces. En trois ans, SSS a triplé de taille pour devenir l'un des principaux fournisseurs du programme d'électrification rurale du gouvernement local. Ce type de système fournit une infrastructure améliorée pour l'accès à l'énergie à partir de sources renouvelables au profit des communautés rurales qui n'ont pas accès à l'énergie, offrant ainsi une solution plus efficace et durable tout en contribuant à d'autres objectifs sociaux tels que la réduction de la pauvreté.

7/ Gouvernement provincial du Cap occidental (2007) Sustainable Energy Strategy for the Western Cape, disponible à l'adresse <https://www.westerncape.gov.za>



© Specialised Solar Systems

Figure 1.2 : Le cycle d'élaboration de politiques



1.3 LE CYCLE D'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET LE RÔLE DES PRESTATAIRES DE SERVICES

1.3.1 LE CYCLE D'ÉLABORATION DE POLITIQUES

Tout au long du Projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition, les prestataires de services membres du réseau mondial de production propre et économe en ressources se sont dits prêts à contribuer par leur expertise, leurs connaissances et leurs compétences spécifiques à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'éco-innovation. Pour une contribution efficace, il est utile d'examiner le cycle d'élaboration de politiques comme une séquence composée de quatre phases principales : 1) le cadrage des problèmes, 2) la formulation des politiques, 3) la mise en œuvre des politiques et 4) le suivi et l'évaluation. La figure 1.2 montre ces phases principales, qui peuvent varier en fonction du contexte national. Les phases et les étapes clés de chacune d'entre elles sont résumées dans le tableau 1.1.

Les caractéristiques des phases d'élaboration des politiques dépendent de la complexité de la question, des acteurs impliqués

et de la complexité du système politique du pays concerné. Bien que cela varie d'un pays à l'autre, le cycle d'élaboration de politiques est un cadre utile qui permet de comprendre que la création de politiques s'appuie progressivement sur des activités antérieures en vue d'atteindre des objectifs futurs. Cela montre qu'il existe plusieurs possibilités d'examen, de modification et de mise en place de nouvelles stratégies pour opérer des changements. Le cycle d'élaboration de politiques est, en ce sens, une représentation utile qui montre comment les prestataires de services peuvent contribuer.



Tableau 1.1 : **Étapes clés des quatre phases du cycle d'élaboration de politiques**

PHASE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES	ÉTAPES
<p>CADRAGE DES PROBLÈMES</p> <p>Cette phase implique la sensibilisation aux questions liées à la CDP, ce qui nécessite des interventions politiques. La collecte d'informations et la discussion entre la communauté politique et le public concernant les solutions possibles relèvent également de cette phase.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des problèmes et des objectifs associés ✓ Identification et suivi des préoccupations du public concernant les problèmes ✓ Développement d'une compréhension commune des obstacles et des causes sous-jacentes des problèmes ✓ Engagement des parties prenantes et renforcement de la coalition pour débattre des problèmes et trouver les solutions les plus efficaces ✓ Évaluation des risques et des incertitudes et prise en compte des problèmes liés à la perspective du cycle de vie et compréhension du coût de l'inaction ✓ Évaluation des politiques existantes, de leurs limites et de leurs paramètres institutionnels ✓ Définition et cadrage des problèmes politiques
<p>FORMULATION DES POLITIQUES</p> <p>Cette étape consiste à identifier les principes directeurs, à développer les positions politiques, à définir les objectifs stratégiques, à adopter de nouvelles politiques ou à modifier celles existantes et à choisir des instruments politiques appropriés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration de principes directeurs ✓ Établissement d'une déclaration de politique générale ✓ Définition d'objectifs stratégiques mesurables et de délais de mise en œuvre ✓ Analyse coûts-avantages des options politiques proposées ✓ Consultation publique sur les options politiques ✓ Examen de la planification de la mise en œuvre des stratégies et des instruments politiques : plans de travail et répartition des ressources
<p>MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES</p> <p>Cette étape consiste à mettre en œuvre les politiques, à mener des activités de communication et d'application de la loi, et à mettre en place des mécanismes de suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir des exigences réglementaires, institutionnelles et de ressources ✓ Planification et mise en œuvre des stratégies de communication, d'éducation et d'information ✓ Sensibilisation aux politiques ✓ Mobilisation des acteurs concernés et identification de leurs rôles et responsabilités dans le processus de mise en œuvre des politiques ✓ Choix des instruments politiques ✓ Création de partenariats public/privé pour la mise en œuvre des politiques ✓ Établissement de mécanismes de suivi des politiques ✓ Ajustement du plan le cas échéant
<p>SUIVI ET ÉVALUATION</p> <p>Cette étape consiste à suivre en continu la politique et à en évaluer l'efficacité, en identifiant les résultats et les enseignements tirés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi continu des progrès et collecte de données courantes ✓ Évaluation et examen du processus pour déterminer si la politique a atteint son but initial et s'il y a des résultats imprévus ✓ Extension, adaptation, redéfinition ou cessation des politiques ou des objectifs ✓ Initiation d'un nouveau cycle d'élaboration de politiques

Le rôle des prestataires de services dans la politique de CPD

CHAPITRE DEUX

Les prestataires de services sont des organisations qui servent d'intermédiaires entre les entreprises et le gouvernement. Les prestataires de services, en particulier les membres du réseau mondial de production propre et économe en ressources, disposent d'un portefeuille diversifié de services en fonction de leur mandat spécifique, de leurs aptitudes, de leurs compétences et de leurs intérêts, ainsi que du contexte dans lequel ils opèrent. Leur rôle principal est de promouvoir la durabilité environnementale dans le secteur des entreprises.

À cette fin, les prestataires de services proposent aux entreprises, en particulier les PME, des services de formation et de conseil, un soutien à la mise en œuvre, ainsi qu'une assistance pour l'identification, l'adaptation et le développement de solutions technologiques. Le réseautage et la sensibilisation représentent un autre ensemble d'activités entreprises par les prestataires de services. Cela dépasse les relations publiques pour inclure l'acquisition et le partage de connaissances, la sensibilisation et la vulgarisation.

Compte tenu de leur travail, de leur positionnement et de leur expertise, les prestataires de services sont bien placés pour jouer un rôle important auprès du gouvernement en faveur de la mise en place d'une politique de CPD favorisant l'éco-innovation en contribuant à une ou plusieurs des quatre phases du cycle d'élaboration de politiques. En fournissant des informations clés aux organismes gouvernementaux et régionaux et en tant que coordinateur naturel entre l'industrie et les décideurs, les prestataires de services peuvent aider à sélectionner et à concevoir des instruments de politique de CPD adéquats et adaptés aux réalités sur le terrain, créant ainsi un environnement favorisant l'éco-innovation. Cette contribution fait appel aux compétences et aux aptitudes des prestataires de services et permet une assistance supplémentaire lors de la mise en œuvre des politiques.

Dans de nombreux pays, les prestataires de services sont considérés comme une branche du gouvernement pour la mise en œuvre des politiques. Les prestataires de services estiment de plus en plus que la participation au processus politique peut directement ou indirectement bénéficier à leur propre portefeuille de projets, dans la mesure où un environnement politique plus propice axé sur la CPD et l'éco-innovation crée plus de demandes d'assistance de l'industrie pour identifier les opportunités et prendre des mesures répondant aux exigences politiques.

Compte tenu de leur travail, de leur positionnement et de leur expertise, les prestataires de services sont bien placés pour jouer un rôle important auprès du gouvernement en faveur de la mise en place d'une politique de CPD favorisant l'éco-innovation en contribuant à une ou plusieurs des quatre phases du cycle d'élaboration de politiques.

L'expérience des prestataires de services en matière de participation au cycle d'élaboration de politiques de CPD est intervenue le plus souvent dans la phase de cadrage des problèmes. Comme on le verra au chapitre 5, des tentatives notables et prometteuses ont été faites en faveur d'un rôle plus actif dans les autres phases du cycle d'élaboration de politiques. Parmi les autres rôles, il y a lieu de citer l'aide à la conception des politiques, à la mise en œuvre, au suivi des progrès et à l'évaluation des résultats. D'autres modalités d'engagement des prestataires de services dans les quatre phases du cycle d'élaboration de la politique de CPD figurent au chapitre 5



© RECPnet

Contexte des politiques d'éco-innovation

CHAPITRE TROIS

3.1 OBSTACLES À L'ÉCO-INNOVATION

Malgré ses nombreux avantages, l'éco-innovation n'a pas été appliquée à plus large échelle en raison des obstacles au marché et au système global. Le manque d'incitations et les systèmes de soutien faibles font partie de ces obstacles et lacunes.

On trouvera ci-dessous la liste de certains obstacles à l'éco-innovation rencontrés fréquemment dans des études antérieures⁸.

Cette liste n'est pas exhaustive car les obstacles dépendent de la dynamique et de la complexité d'un contexte national spécifique. Leurs effets sont souvent interconnectés et ne sauraient être traités isolément et par une seule solution. Il importe donc pour les décideurs de comprendre la nature de ces obstacles, les raisons pour lesquelles ils se produisent et la manière dont ils limitent l'éco-innovation.

Cette compréhension, ainsi que la communication et la coordination entre les cadres politiques et les parties prenantes concernés, peuvent aider à concevoir des combinaisons flexibles et pertinentes d'interventions politiques. Des recommandations stratégiques sur les moyens de surmonter les obstacles et les lacunes figurent au chapitre 4.

L'éco-innovation adoptée par une entreprise entraîne des changements dans la chaîne de valeur et éventuellement le marché mondial.

⁸ La liste des obstacles à l'éco-innovation a été établie à partir des publications ci-après : Carillo-Hermosilla J. et al (2009). Eco-innovation: when sustainability and competitiveness shake hand; Kemp (2011). "Ten themes for eco-innovation policies in Europe", S.A.P.I.EN.S, 4, pp 1-19; Woolthuis R.K. et al (2005), "A system failure framework for innovation policy design". Technovation 25; Dogson M et al (2011). "Systems thinking, market failure, and the development of innovation policy: the case of Australia" Research Policy 40.

Tableau 3.1 : **Obstacles à l'éco-innovation**

<p>Incitations économiques insuffisantes</p>	<p>Le marché n'arrive pas à saisir les avantages de l'éco-innovation et n'offre pas suffisamment de rentabilité économique aux entreprises qui sont en avance. Les coûts des externalités négatives (par exemple les coûts externes pour la société) ne sont pas suffisamment reflétés dans les coûts de production réels. Cela peut être dû au manque de cadres réglementaires appropriés, aux pressions de la société civile ou aux subventions à effet pervers.</p>
<p>Perverse incentives</p>	<p>Les subventions pour l'utilisation des ressources naturelles telles que les combustibles fossiles ou l'eau provoquent des distorsions sur le marché et favorisent leur épuisement.</p>
<p>Faible demande des consommateurs</p>	<p>Si la demande mondiale de produits durables (biens ou services) augmente, la sensibilisation des consommateurs aux impératifs de durabilité dans de nombreux pays reste faible. Les consommateurs ne sont pas suffisamment informés et conseillés sur le choix des produits et des modes de consommation plus durables. Qui plus est, dans les pays en développement, les produits durables sont souvent considérés comme un luxe coûteux. Cela peut donner lieu à des normes culturelles et institutionnelles générales sur le marché qui ne favorisent pas la transparence de l'entreprise et la responsabilité environnementale et sociale. Cela peut donner lieu à une faible demande des consommateurs pour des produits durables.</p>
<p>Faible investissement et accès limité au financement</p>	<p>Le coût de mise en œuvre de l'éco-innovation peut nécessiter un investissement initial assorti d'une période de remboursement. Cela peut être un facteur d'inhibition pour de nombreuses entreprises, en particulier les PME, qui ont souvent des ressources financières limitées pour pouvoir investir dans le développement et l'adoption de solutions éco-innovantes et ont du mal à attirer des investissements publics et privés.</p> <p>La protection inefficace de la propriété intellectuelle peut entraver l'investissement en faveur de l'innovation. Le contexte de la propriété intellectuelle doit être clair de sorte que les mises de fonds initiales puissent être récupérées sans être pour autant trop restrictif afin de ne pas limiter la collaboration, la diffusion des connaissances et l'apprentissage mutuel.</p>
<p>Faible capacité d'absorption</p>	<p>Les pays en développement ont tendance à avoir une capacité d'absorption plus faible, c'est-à-dire la capacité d'assimiler et d'appliquer de nouvelles connaissances. Il en va notamment ainsi pour les PME, qui, en plus de capacités techniques et organisationnelles limitées, ne sont pas toujours au fait des possibilités disponibles sur le marché ou ont peu de contacts avec des experts et des réseaux plus vastes qui sont nécessaires à la diffusion des aptitudes et des compétences en matière d'éco-innovation. Les universités locales, ainsi que les instituts techniques, peuvent ne pas avoir l'expertise nécessaire pour fournir avec succès les compétences nécessaires au niveau national.</p>
<p>Systemes d'innovation faibles</p>	<p>L'innovation exige un système de soutien à même de permettre l'interaction entre les entreprises, les universités et les institutions de recherche technique. La collaboration et la coopération conduisent à l'apprentissage interactif, au flux de recherche et à la technologie dans l'industrie, lesquels permettent de mener à bien la commercialisation et la diffusion de solutions éco-innovantes. Ces interactions et cette diffusion n'interviennent pas dans des systèmes faibles. L'efficacité des systèmes dépend d'une coordination et d'une facilitation efficaces, un rôle qui peut être joué par le gouvernement avec l'aide des prestataires de services.</p>

3.2 L'ÉCO-INNOVATION EN TANT QU'APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA POLITIQUE D'INNOVATION

La généralisation de l'éco-innovation peut opérer des changements systémiques. L'éco-innovation adoptée par une entreprise entraîne des changements dans la chaîne de valeur et éventuellement le marché mondial. L'innovation est nécessaire pour aider les entreprises à sortir des paradigmes commerciaux existants, qui sont en général non viables face aux défis environnementaux et sociaux contemporains. Dans ce cadre, l'éco-innovation comporte les quatre principaux éléments suivants :

Elle vise à concilier la logique du profit des entreprises classiques et les impacts environnementaux et sociaux, qui sont le résultat des dysfonctionnements du marché et du système qualifiés plus haut d'obstacles à l'éco-innovation.

Le changement au niveau des systèmes ne saurait être enclenché que par un autre type de pensée intégrée. La réflexion axée sur le cycle de vie offre un cadre utile permettant de décomposer la complexité d'un grand système et sa durabilité dans une chaîne logique de décisions et de mesures de divers acteurs.

Il s'agit d'un processus directif axé sur une vision stratégique qui génère des solutions radicales à long terme.

Il est plus facile d'atteindre l'ampleur du changement requis grâce à des partenariats collaboratifs et interactifs entre plusieurs parties prenantes.

Selon le récent rapport de l'OCDE, cette portée et cette ambition nécessitent une approche systémique de la politique d'innovation qui s'appuie sur des aspects similaires à ceux de l'éco-innovation.

L'approche systémique de la politique d'innovation a une portée et une ambition similaires à celles de la politique d'éco-innovation. L'approche systémique de la politique d'innovation vise à relever les défis sociaux qui ne sauraient être traités que par l'adoption d'une perspective à l'échelle du système⁹. Les progrès ne sauraient être réalisés que si l'objectif de changement de système est accepté et conduit par une direction efficace et intégrée dans le programme de développement national. Le changement doit être opéré à plusieurs points et niveaux et se concentre donc sur les solutions techniques, mais aussi sur les aspects organisationnels et sociaux du système.

À ce titre, le rôle de la politique ne se limite pas à la réglementation et aux incitations, mais concerne aussi la mobilisation de différents types de parties prenantes dans diverses parties constitutives du système socio-technique et la facilitation des partenariats productifs et la coopération en vue de promouvoir la fusion des idées dans la quête des solutions les plus efficaces. Le chapitre 4 décrit quelques principes clés qui permettent d'orienter le développement et la formulation de ces types de politiques et fournit des conseils pratiques sur les options stratégiques.

L'approche systémique de la politique d'innovation répond bien à l'ambition et à la portée des changements définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le Programme 2030 comprend des objectifs de développement durable et repose sur un certain nombre d'engagements politiques de haut niveau en matière de développement durable, dont l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Son adoption représente une reconnaissance universelle importante de l'idée que la réalisation du développement durable incombe à tous les pays et à toutes les parties prenantes.

L'idée clé qui sous-tend les objectifs de développement durable, les cibles et les indicateurs, est la nécessité d'un changement majeur de paradigme dans un système actuellement inefficace. Les objectifs de la structure du Programme 2030 sont délibérément liés, ce qui implique un effort collectif et coordonné et une perspective intégrée pour relever les défis. Il prévoit un rôle particulièrement important pour le secteur des entreprises car, sans leur participation, la réalisation d'une partie des objectifs ne serait pas possible. L'éco-innovation satisfait directement à l'objectif 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous¹⁰ ») et l'objectif 12 (« Établir des modes de consommation et de production durables¹¹ »).

L'éco-innovation est un outil qui permet de donner suite de manière pratique au Programme 2030 en créant des entreprises compétitives, durables et viables. La tâche de l'innovation systémique est complexe et exige de l'innovation de la part des décideurs qui sont appelés à essayer de nouvelles approches et à s'attaquer aux problèmes de manière intégrée du point de vue de l'offre et de la demande. L'encadré 3.1 présente un exemple des politiques d'Israël visant à promouvoir l'éco-innovation, en particulier dans le domaine de la gestion de l'eau. Le pays a progressivement avancé dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation¹².

10/ Informations sur l'objectif de développement durable 8 disponibles à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org>

11/ Informations sur l'objectif de développement durable 12 disponibles à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org>

12/ Indice mondial de l'innovation (2016) Analyse des indicateurs, disponible à l'adresse <https://www.globalinnovationindex.org>

9/ OCDE (2015) System Innovation: Synthesis Report, disponible à l'adresse <https://www.innovationpolicyplatform.org>

L'Indice mondial de l'innovation vise à saisir les facteurs d'entrées et de sorties en matière d'innovation. Au plan des entrées, il évalue l'état des institutions, le capital humain et la recherche, l'infrastructure, les conditions du marché et l'environnement économique. Au plan des sorties, il mesure les connaissances, la technologie et la créativité résultantes¹³. Tous ces facteurs sont essentiels pour créer un environnement favorable à l'éco-innovation dans un pays.

3.3 POLITIQUES D'ÉCO-INNOVATION ET DE CPD

L'éco-innovation contribue activement au découplage de la croissance économique à partir de la consommation de ressources et aide à atteindre les objectifs de développements durables, en particulier l'objectif 12 : établir des modes de consommation et de production durables. Par l'adoption du Programme 2030, la communauté internationale a pris conscience du fait que les modes actuels de consommation et de production ne sont pas durables et qu'il est nécessaire de modifier systématiquement les modes de consommation et de production. L'objectif 12 est considéré comme un impératif transversal à tous les autres engagements du Programme 2030, compte tenu de son lien étroit avec les questions d'efficacité de l'utilisation des ressources, de consommation et de mode de vie.

Dans ce contexte, le cadre de CPD est pleinement aligné sur les objectifs et les principes de l'approche systémique de l'innovation, en tirant profit d'une gamme de mandats politiques, et est donc considéré dans cette publication comme un canal pertinent pour intégrer l'éco-innovation.

L'éco-innovation et la politique de CPD ont des objectifs et des cadres analogues. Le cadre de CPD comprend des stratégies, des politiques et des instruments visant à examiner et à réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs durant toutes les phases du cycle de vie des processus de consommation et de production tout en favorisant la qualité de vie pour tous. La CPD offre une perspective intégrée pour aligner la société et l'économie sur les objectifs de la durabilité ainsi que des approches opérationnelles concrètes ciblant les différents secteurs, chaque phase du cycle de vie et les divers acteurs sur le marché qui font des choix de consommation et de production.

La politique de CPD est passée d'approches en aval telles que le contrôle de la pollution, à travers des initiatives de production plus propres, à la prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits. L'accent mis dans le cadre de CPD sur les modes de consommation offre de nombreuses options politiques en faveur de la promotion de l'adoption par les consommateurs de choix et de comportements de consommation plus durables.

13/ Indice mondial de l'innovation (2016) Cadre, disponible à l'adresse <https://www.globalinnovationindex.org>

L'éco-innovation et la politique de CPD ont des objectifs et des cadres analogues. Le cadre de CPD comprend des stratégies, des politiques et des instruments visant à examiner et à réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs durant toutes les phases du cycle de vie des processus de consommation et de production tout en favorisant la qualité de vie pour tous. La CPD offre une perspective intégrée pour aligner la société et l'économie sur les objectifs de la durabilité ainsi que des approches opérationnelles concrètes ciblant les différents secteurs, chaque phase du cycle de vie et les divers acteurs sur le marché qui font des choix de consommation et de production.

La politique de CPD est passée d'approches en aval telles que le contrôle de la pollution, à travers des initiatives de production plus propres, à la prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des produits. L'accent mis dans le cadre de CPD sur les modes de consommation offre de nombreuses options politiques en faveur de la promotion de l'adoption par les consommateurs de choix et de comportements de consommation plus durables.

Le cadre de la politique de CPD¹⁴ offre une vaste liste d'instruments politiques en faveur de la promotion de la CPD. Ils comprennent des programmes et des mesures réglementaires, économiques, d'information et volontaires, qui offrent des combinaisons politiques efficaces en faveur de la promotion de la CPD et de l'éco-innovation. L'éco-innovation peut à son tour fournir un moyen concret par lequel le secteur privé peut contribuer à la réalisation des objectifs généraux de la CPD et du Programme 2030 de manière concrète et avantageuse.

3.4 ÉCO-INNOVATION ET POLITIQUE DE STI

La STI est un domaine politique hautement pertinent pour l'éco-innovation. L'éco-innovation offre une approche commerciale stratégique qui peut aider à définir les besoins technologiques d'une entreprise et les possibilités qui s'offrent à elle. L'évaluation de la technologie sert à la fois de source d'innovation technologique et de canal important pour la diffusion de la technologie. La STI s'intéresse à ces deux fonctions.

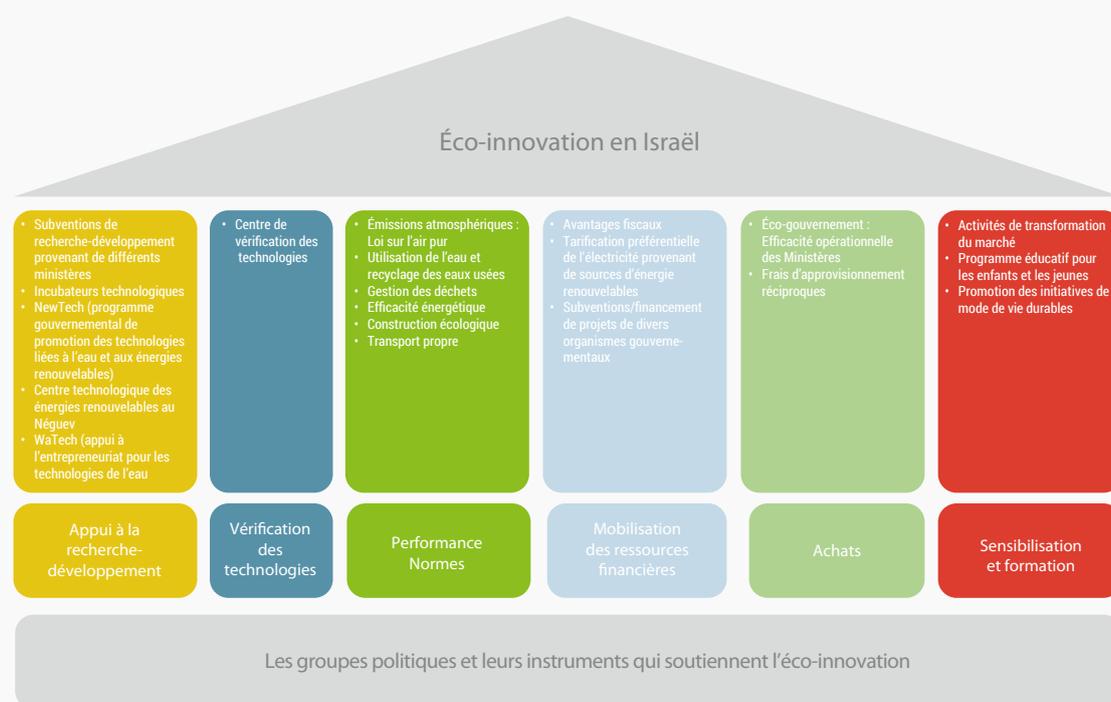
14/ ONU Environnement (2013) Consommation et production durables : un manuel pour les décideurs politiques, 2^e édition, disponible à l'adresse <http://www.switch-asia.eu>

Encadré 3.1 : Approche systémique de l'innovation – Israël

Israël est réputé pour son haut niveau d'innovation et d'esprit d'entreprise, en particulier dans le domaine des technologies de pointe et non polluantes. C'est le résultat du programme national qui fixe comme objectif de promouvoir la compétitivité économique d'Israël et de relever ses défis prioritaires, à savoir l'indépendance énergétique et hydrique, au moyen de l'éco-innovation. Le secteur de l'eau en Israël a connu des innovations majeures tant en matière de résultats technologiques que de politiques qui créent des conditions favorisant l'innovation. Il peut être considéré comme un bon exemple de la façon dont un pays a surmonté les défis d'un environnement déficitaire en eau pour construire une économie avancée.

La composition des politiques israéliennes favorise l'éco-innovation de manière équilibrée et intégrée visant à la fois l'offre et la demande. Les innovations capitales qui en résultent incluent la possibilité de traiter et de réutiliser presque toutes les eaux résiduaires domestiques pour l'irrigation dans le secteur agricole. Les méthodes d'irrigation avancées comprennent l'irrigation automatisée goutte à goutte sensible à l'humidité, le développement de souches de culture qui permettent une production 10 fois plus élevée avec la même quantité d'eau ; un travail de pionnier dans le forage de puits profonds et les technologies de dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres¹⁵.

Figure 3.1 : Politiques en faveur de l'éco-innovation en Israël



Par conséquent, la production agricole d'Israël a augmenté de façon continue, et le pays exporte environ 80 % de ses produits avec le rapport le plus élevé à l'échelle mondiale en matière de rendements des cultures/m³ d'eau¹⁶. De telles politiques et programmes de soutien ont également stimulé la croissance dans d'autres industries clés. Par exemple, à partir de 2015, l'industrie de la technologie propre du pays compte déjà plus de 600 sociétés dans les trois principaux secteurs : l'eau, l'énergie et l'environnement¹⁷. Le marché d'exportation des technologies environnementales en Israël vaut déjà environ 1 milliard de dollars par an¹⁸.

15/ Rejwan, A et Yaacoby, Y (2015) L'Observateur de l'OCDE n° 302, disponible à l'adresse <http://www.oecdobserver.org>

16/ Rejwan, A et Yaacoby, Y (2015) L'Observateur de l'OCDE n° 302, disponible à l'adresse <http://www.oecdobserver.org>

17/ Fédération des chambres de commerce israéliennes (2015) en ligne à l'adresse <http://www.chamber.org.il>

18/ OECD (2011) Policies to Support Eco-innovation in Israel, online at <https://www.oecd.org>

La politique de STI soutient particulièrement le processus d'innovation, de la génération d'idées à l'entrée et à la diffusion sur le marché. La politique de STI a toujours appuyé la recherche et le développement en faveur des percées technologiques, la diffusion et la sensibilisation. Les politiques de STI reçoivent une attention prioritaire dans les pays ayant des stratégies de croissance économique basées sur des technologies de pointe. Ces dernières années, il y a eu un changement important en matière de recentrage des politiques de STI en matière de durabilité afin d'accélérer la transition vers des stratégies d'économie verte¹⁹.

Le 11^e Plan de la Malaisie est un exemple récent de la planification de l'économie verte (voir encadré 3.2).

Le soutien public à l'innovation verte cible des secteurs prioritaires spécifiques tels que l'eau, l'énergie et les transports, et prend la forme de recherche-développement directs, de subventions aux PME, facilitant l'offre de capital-risque pour le développement et la diffusion des technologies vertes, récompensant l'innovation grâce à des prix et à d'autres systèmes de reconnaissance, et le soutien aux projets de démonstration à un stade avancé de développement.

Ces mesures politiques sont complétées par des instruments réglementaires et économiques tels que des subventions pour accroître l'adoption de technologies plus écologiques. Le développement des compétences est un autre domaine important des politiques de STI.

Un changement majeur opéré au cours des dernières années a mis l'accent sur les politiques d'innovation du côté de la demande telles que les marchés publics, l'établissement de normes et la politique des consommateurs pour accroître la demande de solutions technologiques écologiques. Sur cette base, le cadre de CPD et STI représente deux mandats fortement complémentaires qui bénéficieront de l'intégration transversale pour soutenir l'effort d'innovation et de changement systémiques.

19/ Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2014, disponible à l'adresse <http://www.oecd.org>

Encadré 3.2 : Les politiques malaisiennes en matière de CPD, de STI et de PME

L'approche malaisienne en matière de croissance verte est centrée sur la notion de consommation et de production durables, ce qui apparaît clairement dans le 11^e Plan malaisien (Plan)²⁰. Le Plan définira l'orientation de la Malaisie pour les cinq prochaines années en vue de rejoindre les nations développées conformément à la Vision 2020. Il met fortement l'accent sur l'innovation au service du développement durable.

Le Gouvernement malaisien a officiellement soutenu le développement de la technologie dans les PME depuis l'introduction du Plan directeur industriel en 1986. Il a créé l'Agence pour l'innovation en 2010 pour être à l'avant-garde de l'innovation en Malaisie et aider les PME locales à faire progresser la chaîne de valeur grâce à l'innovation. En outre, le Plan directeur des PME 2012-2020 a fixé à la Malaisie l'objectif de devenir une économie à fort revenu grâce à la croissance accélérée des PME soutenue par l'adoption de l'innovation et de la technologie. Il est accompagné de la plate-forme de commercialisation technologique et de programmes d'innovation inclusive²¹.

En 2010, le pays a mis en place un système de financement des technologies vertes d'un montant de 1,5 milliard de ringgits malaisiens (environ 350 millions de dollars). Le système octroie jusqu'à 60 % de garanties de crédit aux entreprises qui développent ou utilisent des technologies vertes. Parmi les autres instruments financiers, il y a lieu de citer la Politique de la voie verte en faveur des PME malaisiennes novatrices. Elle vise à faciliter la mise en œuvre de pratiques commerciales durables au moyen d'incitations financières telles que les prêts à taux d'intérêt bonifiés, l'exonération fiscale et le traitement préférentiel dans les marchés publics. La Malaisie développe également des systèmes de certification et d'étiquetage environnementaux qui correspondent aux normes internationales pour définir les normes de performance et vérifier la conformité²².

20/ Gouvernement malaisien (2016) 11^e Plan malaisien, disponible à l'adresse <http://rmk11.epu.gov.my>

21/ Conseil national de développement des PME (2012) Plan directeur relatif aux PME, disponible à l'adresse <http://www.smecorp.gov.my>

22/ OCDE (2014) Towards Green Growth in Southeast Asia, online <http://www.iau-hesd.net>

Élaboration et intégration **de** **politiques visant** **à promouvoir** **l'éco-innovation**

CHAPITRE QUATRE

Ce chapitre explique les principes d'élaboration et d'intégration de la politique d'éco-innovation. Conformément à ces principes, une liste non exhaustive classant les politiques utilisées en faveur de l'éco-innovation est présentée. Des études de cas servent à démontrer comment des instruments ont été combinés et mis en œuvre pour aborder diverses questions à l'appui de l'éco-innovation et de la CPD.

4.1 PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ÉCO-INNOVATION

Le changement systématique et à long terme par l'éco-innovation nécessite des principes directeurs pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique. Les principes généraux permettent d'orienter l'élaboration de la nouvelle politique et sa révision lorsque l'environnement politique change. Les principes de la politique d'éco-innovation s'appuient sur l'approche de la réflexion axée sur le cycle de vie, la vision stratégique, la perspective de la chaîne de valeur et la collaboration entre les principaux intervenants.

L'approche de CPD sous-tend tous les processus économiques et sociaux et la transition vers une économie verte et économe en ressources, en intégrant les questions liées à tous les secteurs d'activité, aux pratiques et aux acteurs sur le marché.

Les principes de la politique d'éco-innovation peuvent se résumer comme suit :

- Pratiquer l'intégration politique
- Adopter une réflexion axée sur le cycle de vie
- Appliquer une approche axée sur la chaîne de valeur
- Encourager la collaboration au service de l'éco-innovation
- Adopter une vision à long terme

4.1.1 PRATIQUER L'INTÉGRATION POLITIQUE

La plupart des instruments directement liés à l'éco-innovation peuvent être aisément établis dans les cadres nationaux de CPD. Cela étant, leur succès dépend de l'efficacité des liens avec d'autres domaines politiques qui sont essentiels à l'éco-innovation, comme la science et la technologie, l'innovation et les politiques spécifiques axées sur les PME. Cela souligne l'ampleur de l'éco-innovation, y compris les formes d'innovation non technologiques et l'impact qu'elles pourraient avoir sur tous les secteurs de l'économie. La coordination interministérielle, y compris l'engagement des Ministères nationaux de la planification et des finances, est donc importante.

L'approche de CPD sous-tend tous les processus économiques et sociaux et la transition vers une économie verte et économe en ressources, en intégrant les questions liées à tous les secteurs d'activité, aux pratiques et aux acteurs sur le marché. En utilisant ce cadre, les gouvernements peuvent intégrer la CPD dans les régimes politiques pour promouvoir l'éco-innovation dans les entreprises et opérer des changements systémiques. La loi sur la promotion de l'économie circulaire en Chine est un exemple récent de l'intégration du CPD (voir encadré 4.1).

L'intégration de la CPD implique que chaque ensemble de politiques traite, par exemple, du développement économique et de la protection de l'environnement, évitant les messages antagoniques susceptibles de créer des distorsions sur le marché et aborder les interactions entre la croissance économique et les objectifs de durabilité. Associée à un cadre institutionnel de mise en œuvre et à des rôles clairs assignés à chaque agence impliquée, l'intégration favoriserait également une coordination entre les différents ministères et organismes. À ce titre, elle rationaliserait également le budget, éliminerait les redondances, fournirait un cadre commun d'évaluation des progrès, et identifierait les domaines spécifiques où le renforcement est nécessaire.

L'éco-innovation est rarement l'objectif ultime de l'élaboration de politiques. C'est plutôt un moyen d'engager et de

permettre aux industries et aux entreprises de contribuer à la réalisation d'objectifs nationaux plus larges liés notamment au développement, à la compétitivité, à l'emploi et à l'environnement. Par conséquent, les combinaisons de politiques en faveur de l'éco-innovation doivent être fortement ancrées dans une vision globale de l'économie.

Encadré 4.1 : Chine - Intégration de la politique de CPD dans les cadres nationaux

La politique de CPD peut directement toucher ou influencer la promotion de l'éco-innovation en Chine par le soutien à l'économie de ressources, à la production plus propre et à la réduction des déchets, la sécurité énergétique et les politiques visant à stimuler l'innovation scientifique et technologique.

Différents ensembles de politiques et de réglementations ont été élaborés dans le cadre général de la loi sur la promotion de l'économie circulaire qui vise à faire emprunter au pays une voie de développement plus durable et du Plan à moyen et long termes pour la science et la technologie, qui vise à faire de la Chine une société orientée vers l'innovation à l'horizon 2020 et un leader mondial de la science et de la technologie d'ici à 2050²³.

La performance du système d'innovation de la Chine est tributaire de la combinaison de la communication verticale et horizontale, de la coordination et de la coopération. Au niveau global, le gouvernement central joue un rôle déterminant dans la formulation des politiques pertinentes et des lois connexes. Le Conseil d'Etat élabore des politiques et coordonne leur mise en œuvre par le biais du Groupe directeur pour la science, la technologie et l'éducation. Les ministères élaborent d'autres politiques détaillées et mises à l'échelle. Le gouvernement local joue un rôle important en permettant le développement et l'exploitation de parcs éco-industriels, d'éco-villes et d'incubateurs d'entreprises axés sur les services environnementaux.

23/ OCDE (2009) Eco-Innovation Policies in The People's Republic of China, Environment Directorate, OECD; H. Lin, S.X. Zeng, H.Y. Ma, G.Y. Qi, Vivian W.Y. Tam (2013) Can political capital drive corporate green innovation? Lessons from China. Journal of Cleaner Production 64, 63-72 ; Feng-chao Liu, Denis Fred Simon, Yu-tao Sun, Cong Cao., (2010) China's innovation policies: Evolution, institutional structure and trajectory, Research Policy 40 917-931.

4.1.2 ADOPTER UNE RÉFLEXION AXÉE SUR LE CYCLE DE VIE

La CPD et l'éco-innovation sont fortement ancrées dans la réflexion axée sur le cycle de vie dans la mesure où elle considère les impacts des activités industrielles et leurs résultats de façon intégrée. La réflexion axée sur le cycle de vie examine les impacts des biens et des services durant leur cycle de vie : de l'acquisition des matières premières à la fabrication, la distribution, l'utilisation du produit et sa mise au rebut. Elle se réfère à une approche qualitative pour comprendre comment les ressources matérielles traversent chaque phase du cycle de vie. Elle est étroitement liée à une approche scientifique de l'évaluation du cycle de vie, mais a été élargie pour symboliser une réflexion et une perspective systémiques à l'égard des problèmes de durabilité.



Water management in agriculture using water-saving technologies such as open irrigation drips © Eric Onyiego, USAID KIWASH

APERÇU DU PROJET REEDTE : KENYA

INTÉGRER L'ÉCO-INNOVATION DANS LES POLITIQUES DE PREMIÈRE IMPORTANCE

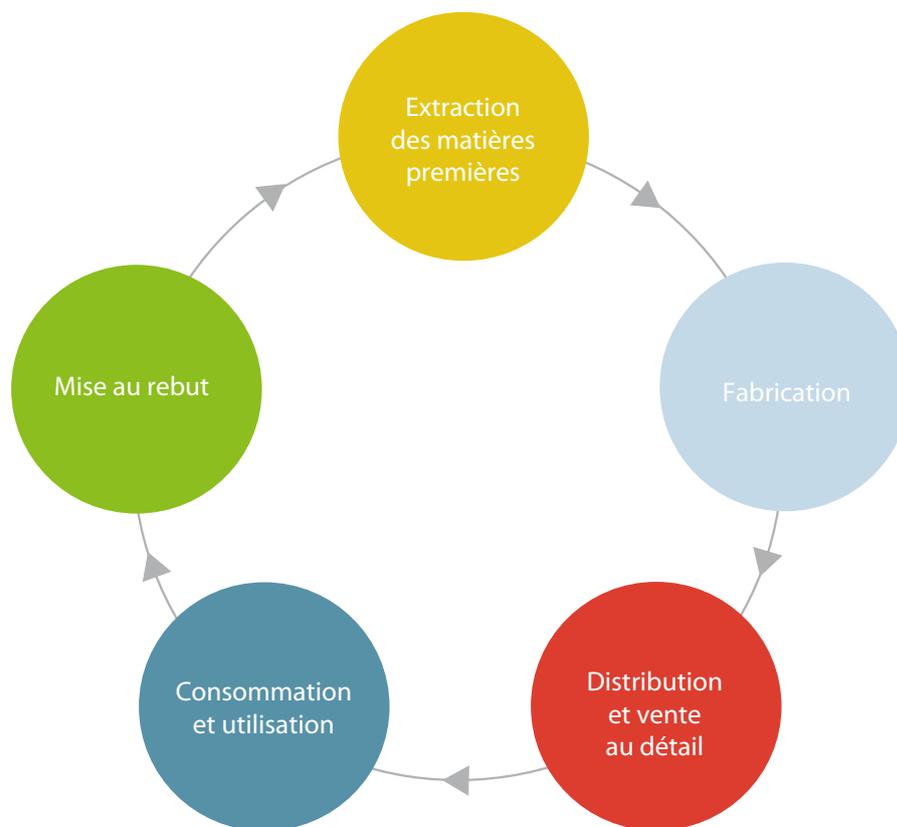
Le partenaire d'exécution au Kenya, le Centre national de production plus propre du Kenya (KNPCPC), a examiné un large éventail de politiques d'importance pour l'éco-innovation. Le centre a indiqué que la Constitution du Kenya soutient les mêmes objectifs que l'éco-innovation. Le centre a constaté dans son examen que :

« La Constitution du Kenya de 2010 fournit une feuille de route en matière de développement écologique. La Constitution attache une grande importance à la conservation de l'environnement et définit des obligations concernant des ressources naturelles spécifiques, la promulgation de nouvelles lois visant à prévenir les dommages infligés à l'environnement ainsi que les aspects humains de la gestion de l'environnement. L'article 42 de la Constitution reconnaît le droit des citoyens à un environnement qui entretient la vie et prévoit des activités humaines. Le chapitre 5 définit des obligations spécifiques garantissant aux citoyens du Kenya une meilleure gestion environnementale et un développement durable.

L'article 69 g) engage l'État à « éliminer » les processus et les activités susceptibles de mettre en danger l'environnement. Il existe ici un engagement à veiller à ce que la gestion environnementale préventive soit adoptée tout au long du cycle de vie des produits, des procédés et des services. Les politiques et les lois doivent donc suivre la lettre et l'esprit de cette Constitution ».

Comme l'a fait remarquer le Centre national de production plus propre du Kenya, la politique d'éco-innovation peut être plus facilement intégrée au Kenya, car la Constitution du pays, en tant que politique de première importance, fournit un cadre solide dans lequel la CPD et l'éco-innovation peuvent être intégrées.

Figure 4.1 : La réflexion axée sur le cycle de vie préside aux interventions politiques efficaces tout au long du cycle de vie du produit



La valeur de la réflexion axée sur le cycle de vie réside dans l'identification des interventions ayant les effets les plus positifs sur la durabilité. Elle réalise un bénéfice net global pour la durabilité et évite le déplacement de la charge, ce qui semble résoudre un problème tout en en créant un autre ailleurs. Elle incite les entreprises à examiner les impacts de leurs opérations tout au long de leur chaîne de valeur au-delà de leurs limites de contrôle, augmentant ainsi l'éventualité d'un changement systémique considérable. La figure 4.1 présente des exemples de la façon dont les différents instruments politiques ciblent différentes phases du cycle de vie des biens, qui peuvent être intégrés dans des combinaisons de politiques avec des interventions sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Appliquée au niveau global, elle permet de cerner les problèmes spécifiques,

les industries et les chaînes de valeur où des mesures sont plus que jamais nécessaires pour cibler efficacement les efforts et les investissements des secteurs public et privé. L'encadré 4.2 présente le paquet « économie circulaire » de l'Union européenne comme exemple de l'application de la réflexion axée sur le cycle de vie dans l'élaboration des politiques.



Encadré 4.2 : Plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire – mettre à profit la réflexion axée sur le cycle de vie

Le plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire²⁴ est considéré comme la « prochaine étape d'évolution » après la Politique intégrée des produits de l'Union européenne (IPP)²⁵, qui a fourni un cadre, une orientation et des instruments favorisant l'amélioration continue de la performance en matière de durabilité des produits tout au long du cycle de vie. La Politique intégrée des produits a contribué à d'importants progrès en matière de sensibilisation et d'utilisation de la réflexion axée sur le cycle de vie à travers les principaux décideurs et industries²⁶, et est devenue ensuite un élément essentiel du Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable.

À l'instar de la Politique intégrée des produits et de la CPD, le plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire repose fortement sur l'ensemble du cycle économique, de la production et de la consommation à la gestion des déchets et aux marchés des matières premières secondaires. Il met l'accent sur l'efficacité des ressources et souligne l'importance de « boucler la boucle » dans les chaînes de valeur, pour faire en sorte que tous les déchets au bout d'une chaîne de valeur deviennent une ressource - avec autant d'utilité et de valeur que possible - dans un processus différent. Le plan d'action en faveur de l'économie circulaire est une politique économique et industrielle élaborée et mise en œuvre conjointement par les Directions générales Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (DG GROW) et Environnement (DG ENV).

Il prévoit les mesures suivantes : financement et incitations économiques pour promouvoir des modes de production et de consommation plus innovants et plus efficaces, méthodologies de mesure communes, normes de qualité pour les matières premières secondaires et mesures d'éco-conception pour favoriser la réparation et la durabilité des produits entre autres. Il s'inspire d'une proposition législative révisée relative aux déchets pour définir des objectifs clairs et ambitieux en faveur d'une transformation économique à long terme. Les composantes du plan d'action en faveur de l'économie circulaire incluent également des initiatives axées sur quelques domaines prioritaires tels que les matières plastiques, les déchets alimentaires, la construction et la démolition, et les matières premières indispensables à chaque étape de leur chaîne de valeur.

Selon un récent exposé du Parlement européen sur le plan d'action sur l'économie circulaire, « on estime que la transition [vers une économie circulaire] augmenterait le PIB de 1 à 7 points de pourcentage d'ici à 2030²⁷ », selon le rythme des avancées technologiques. La Fondation Ellen MacArthur estime qu'une telle transition pourrait permettre à l'Union européenne d'économiser 600 milliards d'euros d'ici 2030²⁸. Le total des bénéfices est estimé à 1,8 billion d'euros par an, une fois les effets multiplicateurs pris en compte. La Commission européenne a estimé que l'adoption du plan d'action en faveur de l'économie circulaire créerait plus de 170 000 emplois directs dans l'Union européenne d'ici à 2035²⁹.

24/ Commission européenne (2015) Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu>

25/ Commission européenne (2009) Rapport sur l'état d'avancement de la politique intégrée des produits, disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu>

26/ Rehfeld K-M. et al., (2004) Integrated Product Policy and Environmental innovations : An Empirical Analysis, disponible à l'adresse <http://www.sciencedirect.com>

27/ Parlement européen (2016) Boucler la boucle : un ambitieux train de mesures de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, disponible à l'adresse <http://www.europarl.europa.eu>

28/ Ellen Macarthur Foundation (2015) Growth within: a circular economy vision for a competitive Europe, disponible à l'adresse <https://www.ellenmacarthurfoundation.org>

29/ Commission européenne (2015) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, modifiant la directive 2008/08/CE relative aux déchets, disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu>

4.1.3 APPLIQUER UNE APPROCHE AXÉE SUR LA CHAÎNE DE VALEUR

L'éco-innovation se concentre sur la façon dont une entreprise individuelle agit dans une chaîne de valeur plus large. L'utilisation des limites d'une chaîne de valeur peut aider à décomposer la complexité d'un système en un sous-système ou une unité spécifiques dans lesquels une chaîne d'actions peut être délimitée, dans l'optique d'influer sur les décisions des acteurs sur le marché et leurs interactions de manière à atteindre des résultats plus durables. À ce titre, une approche de la chaîne de valeur offre un cadre qui permet d'analyser les politiques et de mettre en place des mesures.

L'approche de la chaîne de valeur appelle l'attention sur les besoins spécifiques du secteur. L'examen des politiques d'éco-innovation peut tenir compte des besoins spécifiques du secteur, comme le montre l'exemple du Kenya (ci-dessous). Comme le montre la politique d'éco-innovation pour la gestion de l'eau en Israël (encadré 3.1), la politique est conçue pour influencer toute la chaîne de valeur, de la recherche-développement à l'industrie nationale et à l'exportation des technologies éprouvées. Cela étant, il faut faire preuve de prudence pour faire en sorte que la politique spécifique du secteur ne perpétue pas la compartimentation des politiques et que les objectifs du secteur soient alignés sur la vision et l'aspiration du gouvernement à une direction plus durable. Mettre l'accent sur les chaînes de valeur devra être suivi en combinaison avec d'autres principes décrits dans ce chapitre.

4.1.4 ÉTABLIR UNE COLLABORATION AU SERVICE DE L'ÉCO-INNOVATION

L'éco-innovation repose sur un processus interactif entre différents partenaires de la chaîne de valeur et dans un système d'éco-innovation. La disponibilité d'interfaces d'échange ouvert et créatif et la collaboration entre les parties prenantes sont essentielles pour fournir des connaissances comme apport à l'éco-innovation et pour mobiliser les bonnes compétences requises pour opérer le changement systémique. Des mesures politiques en faveur de l'éco-innovation devraient être formulées pour encourager l'interaction et aligner les compétences techniques des entreprises et des institutions du savoir.

La participation active des parties prenantes est importante pour faciliter l'acceptation sociale des changements et amplifier l'échelle de l'éco-innovation grâce à des liens productifs entre les acteurs de la chaîne de valeur et les différents secteurs. L'examen des politiques en faveur de l'éco-innovation peut favoriser l'interaction et la collaboration, comme le recommande l'expérience du Projet d'éco-innovation du Vietnam (voir la section Aperçu au verso).

La facilitation de la collaboration entre grandes et petites entreprises, dans laquelle les grandes entreprises adoptent des politiques ou des programmes qui encouragent l'amélioration des performances de leurs fournisseurs, a, par exemple, renforcé la productivité et l'innovation commune.

La collaboration pourrait également prendre la forme de plateformes permettant d'identifier les technologies à même d'établir une corrélation entre les besoins et les solutions existantes, d'établir des centres de tests et des centres d'incubation d'entreprises, d'explorer et de générer des idées et d'évaluer les risques connexes afin de les éviter. Le partenariat public-privé du système de symbiose industrielle finlandais offre un exemple de collaboration institutionnalisée entre les secteurs public et privé (voir encadré 4.3).

La réussite de la mise en œuvre des politiques exige l'action de divers acteurs sociaux (gouvernement, entreprises, investisseurs, consommateurs, chercheurs, éducateurs et société civile) car l'éco-innovation a des effets qui vont au-delà des entreprises, s'étendant à la société en général et à l'environnement naturel. Compte tenu de ces exigences, les gouvernements devraient inviter les parties prenantes concernées aux fins de consultation et d'action conjointe en vue de partager la responsabilité du passage à une consommation et une production plus durables au moyen de l'éco-innovation et de distribuer ses bénéfices équitablement.



Maize production in Kenya © Neil Palmer, CIAT

APERÇU DU PROJET REEDTE : KENYA

ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES

Par souci de coordination avec la Stratégie et le Plan d'action de l'économie verte au Kenya (GESIP), qui seront lancés à la fin de 2016, le processus d'examen des politiques d'intégration de l'éco-innovation a été axé sur les mêmes secteurs qualifiés de prioritaires dans la Stratégie et le Plan d'action en question. L'analyse des politiques régissant la gestion du secteur agricole au Kenya a, par exemple, mis en évidence le fait que :

« Les dispositions de la politique agricole ne permettent pas d'aborder le concept de chaînes de valeur/approvisionnement respectueuses de l'environnement. En dépit d'un certain nombre de lacunes, l'ampleur des dispositions politiques concernant le secteur agricole offre d'immenses possibilités pour une pratique commerciale durable ».

Un certain nombre de possibilités spécifiques ont été identifiées, dont quelques-unes sont présentées ci-dessous :

Chaînes de valeur : Les politiques dans le secteur agricole mettent en avant la valeur ajoutée des produits agricoles. Bien qu'elles ne soient pas disponibles actuellement, les possibilités sont présentées en vue de rendre ces chaînes de valeur écologiques par des pratiques de gestion durable des terres, le traitement, l'innovation liée aux produits et le développement de nouveaux marchés.

Gestion durable des terres : Des possibilités existent également dans l'amélioration de l'utilisation durable des terres et la conservation de l'environnement par le biais de programmes de conservation des sols et de l'eau, la récupération des terres et les technologies de récolte de l'eau. L'élaboration de concepts tels que l'approche écosystémique dans la gestion des ressources naturelles, les technologies d'irrigation intelligentes et la valeur ajoutée entre autres, est nécessaire pour que les acteurs puissent être prêts à les mettre en œuvre. L'élaboration peut prendre la forme de dispositions supplémentaires, de réglementations et de lignes directrices.

Agriculture intelligente face au climat : La politique offre des possibilités en faveur d'une agriculture dynamique et résiliente qui réduit la vulnérabilité climatique et les émissions de gaz à effet de serre tout en augmentant la productivité. Les points d'entrée pour l'éco-innovation peuvent être, par exemple, dans les activités d'irrigation en cours et prévues, l'application d'une approche plus intelligente de la gestion de l'eau, comme le déploiement de systèmes d'irrigation de précision. L'éco-innovation nécessitera également un changement de mentalité concernant l'importance de la mesure et de la prévision. L'agroforesterie est également une autre stratégie qui permettra non seulement d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs, mais aussi de contribuer à plus de couverture forestière. Il est nécessaire d'avoir des dispositions adéquates qui incitent les acteurs du secteur financier à mettre en place des financements et des assurances collectifs en vue de soutenir l'agriculture intelligente par les agriculteurs.

Choix durables des consommateurs : Il est nécessaire de faciliter les choix alimentaires des consommateurs grâce à des étiquettes d'information sur les produits. Cela va de pair avec les efforts des détaillants et des entreprises alimentaires pour investir dans les chaînes d'approvisionnement locales. Il importera également de faciliter la collaboration entre les acteurs du système alimentaire par des accords entre détaillants visant à établir des codes de conduite. Si ces actions sont associées à la création de programmes d'éducation sur les liens entre les ressources naturelles, les modes de consommation et la santé, ça stimulera l'approvisionnement local et régional et les investissements dans des chaînes d'approvisionnement locales durables.

Renforcement des capacités : Les changements proposés dans les dispositions de la politique agricole ont d'importantes conséquences en matière de besoins du gouvernement, des autres parties prenantes et des institutions, y compris les agriculteurs, en matière de renforcement des capacités, sur l'agriculture intelligente face au climat et les chaînes d'approvisionnement écologiques. Pour les décideurs, il est essentiel de renforcer les capacités pour adapter les politiques et répondre adéquatement aux conditions climatiques changeantes et aux réalités du marché. Un plus grand nombre de membres du personnel doit être formé et déployé pour fournir des services de vulgarisation aux agriculteurs et aux fabricants en matière de valeur ajoutée à la production, au traitement, au développement de produits, à l'emballage et au marketing. Les liens recherche-extension-agriculteur faciliteront la recherche axée sur la demande et augmenteront l'utilisation de technologies améliorées.

Encadré 4.3 : Enseignements tirés de l'établissement d'une collaboration au service de la symbiose industrielle en Finlande

En 2013-2014, le Fonds finlandais d'investissement pour l'innovation (SITRA), ainsi que les Ministères finlandais de l'emploi, de l'économie et de l'environnement, ont financé un projet de recherche sur la symbiose industrielle, qui est devenu ensuite un système de symbiose industrielle finlandais. Il s'agit d'un modèle opérationnel visant à fournir aux entreprises et à d'autres organisations un moyen systématique d'établir des partenariats et de créer de nouvelles possibilités d'affaires au moyen d'une utilisation plus efficace des matières premières, de la technologie, des services et de l'énergie.

La collaboration initiée et facilitée par le soutien public a été un aspect clé du projet qui visait à :

- Mettre en place une approche de la symbiose industrielle propre à être mise en œuvre en Finlande ;
- Former et soutenir les organisations dans la livraison régionale ;
- Identifier les possibilités d'éco-innovation conduisant à des opportunités d'investissement pour le SITRA ou d'autres financiers.

Motiva, une entreprise publique, est aujourd'hui un organisme de livraison désigné dans le cadre d'un partenariat public-privé établi pour soutenir l'exécution du système de symbiose industrielle finlandais. Il s'agit d'un programme coordonné à l'échelle nationale et exécuté à l'échelle régionale (fondé sur une approche multipartite comprenant des acteurs du gouvernement, de grandes et petites entreprises, de milieux universitaires et des entrepreneurs), qui reçoit des investissements par l'intermédiaire du Gouvernement finlandais. Il est considéré comme un outil important dans le développement régional et l'économie. En 2016, environ 600 entreprises ont participé au système de symbiose industrielle finlandais, ce qui a permis d'identifier 2 400 possibilités de synergie concernant 4 300 ressources.

Aujourd'hui, beaucoup de ces entreprises travaillent en symbiose industrielle, économisant des coûts opérationnels, créant des emplois et stimulant leur performance commerciale.

À la fin de 2016, 12 régions sont impliquées dans plus de la moitié de la superficie de la Finlande. Le plan pour l'avenir est de faire participer toutes les régions finlandaises au programme impliquant au moins 1 000 entreprises qui formeront des synergies et permettront au pays de passer à l'économie circulaire. Le système de symbiose industrielle finlandais est présenté comme l'une des activités d'importance de la Feuille de route pour l'économie circulaire en Finlande, adoptée en septembre 2016.



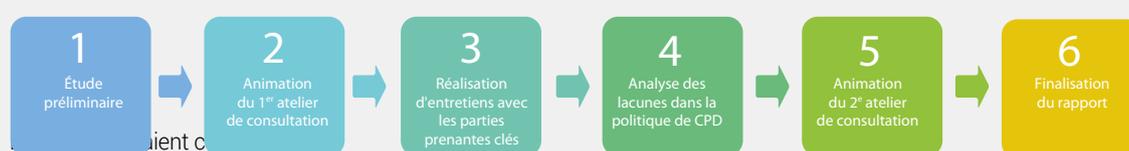
Parc éco-industriel à Espoo, Finlandia. © Helsinki Region Environmental Services Authority (HSY)

APERÇU DU PROJET REEDTE : VIETNAM

Le partenaire politique du Vietnam, l'Institut asiatique de technologie - Vietnam, a élaboré une stratégie d'engagement des parties prenantes dans le cadre de l'examen de la politique d'éco-innovation. La première étape au titre de l'évaluation des politiques d'éco-innovation a été la réalisation d'une étude préliminaire. L'étude préliminaire ne permet pas de modifier les cadres politiques. L'engagement auprès des parties prenantes est une étape essentielle pour renforcer la compréhension, la confiance et le soutien à l'éco-innovation et aux changements de politique nécessaires.

Sur la base de preuves tirées de l'examen de la politique d'éco-innovation du Vietnam, l'engagement des parties prenantes est intervenu dans le cadre d'un processus structuré prévoyant des ateliers et des entretiens. Le processus d'engagement des parties prenantes a suivi un processus séquentiel dans l'examen de la politique du Vietnam, comme le montre la figure 4.2.

Figure 4.2 : Processus d'engagement des parties prenantes utilisé dans l'examen de la politique d'éco-innovation du Vietnam



Étude préliminaire : Examen des politiques et stratégies, plans d'action et initiatives actuels aux niveaux national et local en mettant l'accent sur la CPD et l'éco-innovation dans les PME.

Premier atelier de consultation : Un rapport préliminaire de l'étude préliminaire a été présenté à l'atelier de consultation dans le but de recueillir les commentaires des experts et des administrateurs sur l'état de la politique de CPD, la manière dont elle soutient les PME et les lacunes et obstacles à l'éco-innovation des PME et leurs causes profondes.

Entretiens et réunions : Des discussions individuelles ont été organisées pour cerner : 1) Les lacunes dans les politiques/programmes d'appui existants en matière de CPD, 2) les défis auxquels sont confrontées les PME en matière d'éco-innovation et 3) les causes profondes des lacunes du point de vue des parties prenantes impliquées.

Analyse des lacunes du contexte de la politique de CPD : Les données de 1), 2) et 3) ont été analysées pour cerner les lacunes dans les politiques existantes et les obstacles à la mise en œuvre de l'éco-innovation dans les PME. Sur cette base, des recommandations et des actions ont été proposées pour promouvoir et mettre en œuvre un programme de CPD et d'éco-innovation à l'échelle nationale.

Atelier de validation au niveau national : L'atelier a été animé par les parties prenantes concernées des secteurs public et privé en vue de valider les conclusions et les recommandations de l'étude et d'identifier les mesures à prendre pour mettre en œuvre un programme national d'éco-innovation à travers le pays.

Le processus d'engagement des parties prenantes a été supervisé par un Comité directeur au moyen d'un mécanisme participatif interinstitutions existant. Les autorités gouvernementales compétentes étaient des membres à part entière du Comité directeur. Le principal rôle du Comité directeur était 1) de fournir un soutien et des conseils pertinents concernant la mise en œuvre du projet ; et 2) d'examiner les produits livrables et de faire des commentaires à cet égard, y compris les rapports d'intégration préliminaires et la feuille de route de mise en œuvre des recommandations. Elles ont également mené la discussion à l'atelier de validation au niveau national et présenté le rapport sur l'intégration de la politique concernant l'accord sur les recommandations et l'élaboration de la Feuille de route pour une action.

4.1.5 ADOPTER UNE VISION À LONG TERME

Les mesures visant des réductions et des améliorations à court terme ne permettent que des changements incrémentiels favorisant des niveaux de durabilité sous-optimaux. Les mesures qui ne fournissent pas une voie claire et cohérente pour s'attaquer aux problèmes à long terme tels que l'augmentation de la vulnérabilité résultant de la dégradation de l'environnement et des ressources et la rareté des ressources ne seront pas efficaces pour atténuer ces risques.

L'élaboration de politiques doit reposer sur une vision stratégique à long terme à même de montrer l'orientation du paysage réglementaire au-delà de la période électorale actuelle. C'est nécessaire non seulement pour garantir une forme de durabilité basée sur la notion d'équité intergénérationnelle, mais aussi pour que l'industrie soit convaincue que l'investissement dans des solutions éco-innovantes est utile.

L'éco-innovation est mise en œuvre par les agents du marché qui ont besoin d'un environnement stable pour prendre des risques et une orientation claire pour progresser. L'orientation à long terme est un cadre de référence important pour les décisions et les actions collectives³⁰ et les résultats peuvent être observés dans le succès de la transition énergétique de l'Allemagne (encadré 4.4). L'orientation à long terme signifie que, au niveau supérieur de la hiérarchie de la prise de décision, se trouvent les premiers adoptants qui croient en un changement de paradigme, ce qui peut être un facteur fondamental de succès.

Les mesures devraient être axées sur la mise en place et la communication d'une stratégie à long terme en faveur du développement national qui s'attaque aux problèmes sociaux et environnementaux urgents. Ce principe permet également de songer à créer et à améliorer en permanence un système de développement de l'intelligence stratégique à travers la recherche indépendante et les investissements correspondants en recherche-développement et en éducation. Les mesures retenues doivent être régulièrement soumises à examen pour qu'elles demeurent pertinentes, et leur rigueur renforcée au fil du temps pour pousser le marché vers une amélioration continue.

30/ OCDE (2015) System Innovation: Synthesis Report, disponible à l'adresse <https://www.innovationpolicyplatform.org>

Encadré 4.4 : La transition énergétique de l'Allemagne

En 2010, les décideurs en Allemagne ont pris la décision politique fondamentale d'aller vers un approvisionnement énergétique durable sur le long terme, en établissant les principes d'une voie de transition énergétique intégrée vers 2050 et en faisant de l'énergie renouvelable la pierre angulaire de l'approvisionnement énergétique futur³¹. Ces objectifs généraux et ambitieux ont fourni un signal à long terme et un cadre prévisible pour tenir compte d'une gamme de politiques et d'instruments visant à assurer une flexibilité suffisante pour s'adapter à tout développement technique et économique. Cela s'est traduit par la confiance et la sécurité des investisseurs, offrant de nombreuses incitations à l'éco-innovation.

Selon la Fondation Heinrich Böll, un groupe de réflexion allemand pour la réforme de la politique environnementale, « la transition énergétique stimule les innovations vertes, crée des emplois et aide l'Allemagne à se positionner comme exportateur de technologies vertes³² ». La transition a effectivement entraîné une augmentation considérable de la part de l'Allemagne en énergie renouvelable de seulement 6 % en 2000 à plus d'un tiers en 2015³³. L'un des principes clés du système était le « tarif de distribution », une rémunération supérieure aux taux du marché payée aux producteurs d'énergie renouvelable, qui leur a assuré une sécurité à long terme et a contribué à accélérer la croissance des énergies renouvelables en Allemagne. En juillet 2016, la loi allemande sur les énergies renouvelables a été réformée pour introduire des éléments basés sur le marché dans le système. À partir de janvier 2017, les paiements aux installations renouvelables seront déterminés dans le cadre d'un processus concurrentiel, au moyen d'enchères, et ne seront plus fixés par le gouvernement³⁴. Seules les installations qui ont remporté une offre recevront des paiements pour la puissance qu'elles fournissent. Cela étant, les petites installations de moins de 750 kW continueront à recevoir des tarifs de distribution. Le gouvernement s'attend à accroître l'efficacité économique et l'abordabilité des énergies renouvelables en encourageant l'innovation et la compétitivité.

31/ Agence internationale de l'énergie (2013). Politiques énergétiques des pays de l'AIE. Examen de l'Allemagne (2013). Résumé analytique et principales recommandations; et Hascic, I. (2012) Innovation environnementale en Allemagne. Documents de travail sur l'environnement, n° 53, Publication de l'OCDE

32/ Fondation Heinrich Böll (2012) Energy transition: stimulating technology innovation and the green economy, disponible à l'adresse <https://book.energytransition.org>

33/ DW (2016) Sea change to Germany's energy transition as it throws renewables to the open market, disponible à l'adresse <http://www.dw.com>

34/ Wire (2016) EEG Reform 2016 – switching to auctions for renewables, disponible à l'adresse <https://www.cleanenergywire.org>

4.2 INSTRUMENTS POLITIQUES AU SERVICE DE L'ÉCO-INNOVATION

Les décideurs disposent d'outils qui leur permettent d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie équilibrée et globale d'éco-innovation. Ces instruments ont des points forts et des limites et leur efficacité dépend du contexte et du temps d'intervention. Un seul instrument peut ne pas suffire à opérer un changement important. Ce qui les rend systémiques dans leur impact, c'est la façon dont ils sont combinés et conçus pour s'attaquer aux problèmes et obstacles systémiques, tous complexes.

Sur la base des publications antérieures du ONU Environnement³⁵, cinq catégories d'instruments politiques en faveur de l'éco-innovation sont décrites ci-dessous :

- Instruments réglementaires
- Instruments économiques
- Instruments axés sur l'information
- Instruments volontaires
- Instruments comportementaux

La classification reflète les différences dans les mécanismes pour créer des incitations, des avantages et des coûts qu'ils imposent aux entreprises et à la société. Dans les sections suivantes, chaque type d'instrument est étayé par des exemples pertinents et leurs points forts et limites en matière de contribution à la politique d'éco-innovation sont identifiés.

Il importe de noter deux choses. En premier lieu, l'efficacité des politiques dépend en grande partie de leur conception et de leur combinaison. La composition des politiques dépend du contexte en matière de base de connaissances, de taille du marché, de structure industrielle et de développement d'intermédiaires commerciaux et financiers spécialisés.

En second lieu, il n'existe pas de frontière claire entre ces catégories d'instruments politiques. Certains des instruments cités contiendront des éléments d'une ou plusieurs des autres catégories, et la classification actuelle dépendra des circonstances locales. L'instrument politique, Responsabilité élargie du producteur, le montre bien : lorsqu'il est appliqué par la loi, il peut être considéré comme un instrument réglementaire alors que dans d'autres cas, il est plutôt considéré comme un instrument économique ou même volontaire.

APERÇU DU PROJET REEDTE

UN PROGRAMME POUR L'EXAMEN ET L'ANALYSE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCO-INNOVATION

L'examen et l'analyse des cadres politiques existants éclaireront toute initiative politique en faveur de l'éco-innovation. L'examen donne l'occasion d'entreprendre une analyse raisonnée du contexte du pays, des possibilités de soutien gouvernemental à l'éco-innovation et des recommandations concernant les prochaines étapes de l'action politique. Les résultats de l'examen des politiques permettront de mettre en place des cadres politiques pour promouvoir l'éco-innovation.

Les résultats spécifiques de cette activité doivent inclure, sans s'y limiter, un rapport sur les possibilités d'intégration des politiques d'éco-innovation dans le pays. Le rapport devrait évaluer le contexte national et la volonté du gouvernement à appliquer l'éco-innovation, inventorier les politiques qui ont trait à l'éco-innovation, identifier les domaines où l'environnement politique global pourrait être amélioré et, dans certains secteurs, identifier les mesures prêtes que le gouvernement peut prendre.

Un modèle recommandé de termes de référence pour l'activité ainsi que pour la structure du rapport figure à l'annexe 1. Il a été élaboré au moyen d'une analyse comparative des quatre rapports d'évaluation des politiques des activités nationales du projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition du ONU Environnement, entreprise par les partenaires d'exécution en Colombie, au Kenya, au Pérou et au Vietnam.

4.2.1 INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES : COMMANDEMENT ET CONTRÔLE

Les instruments réglementaires peuvent imposer ou interdire des pratiques spécifiques ou définir un niveau de performance environnementale à atteindre. Ils sont habituellement associés à un mécanisme de suivi et à des sanctions pour non-conformité. En fournissant des conditions de concurrence équitables pour l'industrie, ils réduisent l'incertitude et envoient des signaux clairs au marché sur les secteurs où il y a lieu d'établir des priorités. Ils fonctionnent en effet en imposant un changement de comportement.

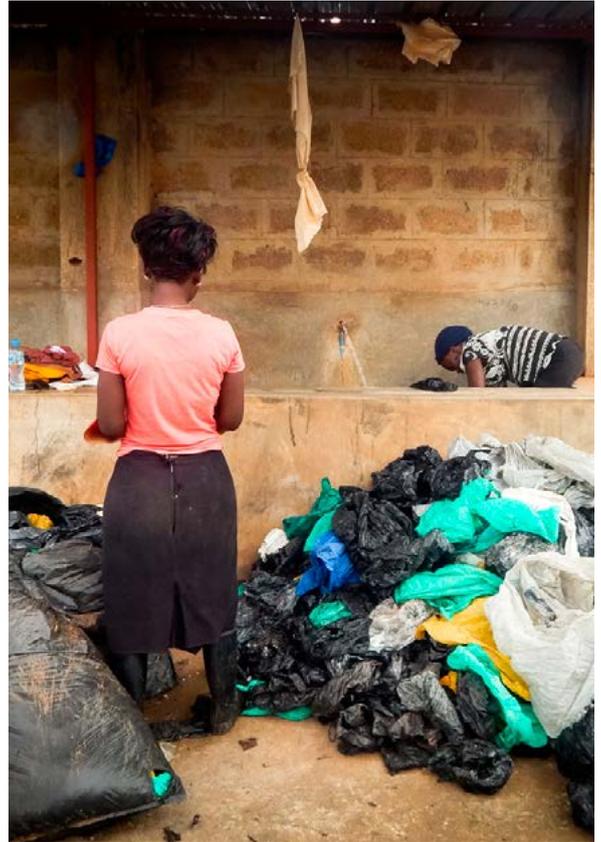
35/ ONU Environnement (2013) « Consommation et production durables : Un manuel pour les décideurs politiques » 2^e édition, disponible à l'adresse <http://www.switch-asia.eu>

En établissant des niveaux de rigueur appropriés et en appliquant la pensée axée sur le cycle de vie, les instruments politiques réglementaires peuvent favoriser le changement :

Les interdictions ou restrictions de substances peuvent stimuler de nouveaux marchés en faveur de solutions alternatives d'écovolution que les entreprises ne peuvent autrement créer seules. Les normes et la réglementation peuvent également offrir des avantages aux chefs de file qui anticipent les tendances et innovent en conséquence.

En donnant un signal clair à travers le marché, les instruments réglementaires peuvent également aider à relier diverses parties du système à une direction commune de changement. Comme le montre l'exemple de l'encadré 4.5, l'interdiction des sacs en plastique a donné lieu à une action conjointe des détaillants, des gestionnaires de déchets, des consommateurs et des entrepreneurs pour trouver et diffuser des solutions alternatives et ajuster leurs comportements.

L'efficacité des instruments réglementaires peut être grandement améliorée en les associant à d'autres types d'instruments. En principe, ils fonctionnent bien par essence avec tous les autres types. L'interdiction de certains types de produits ou l'établissement de normes minimales élevées pour la pollution n'auraient, par exemple, d'impact qu'associés à des mesures telles que le renforcement des capacités des PME et le soutien à la recherche-développement pour développer d'autres solutions innovantes.



© Women wash plastic bags before fed into machines for recycling, Apophia Agiresaasi, GPJ Uganda

Figure 4.3 : Exemples d'instruments réglementaires

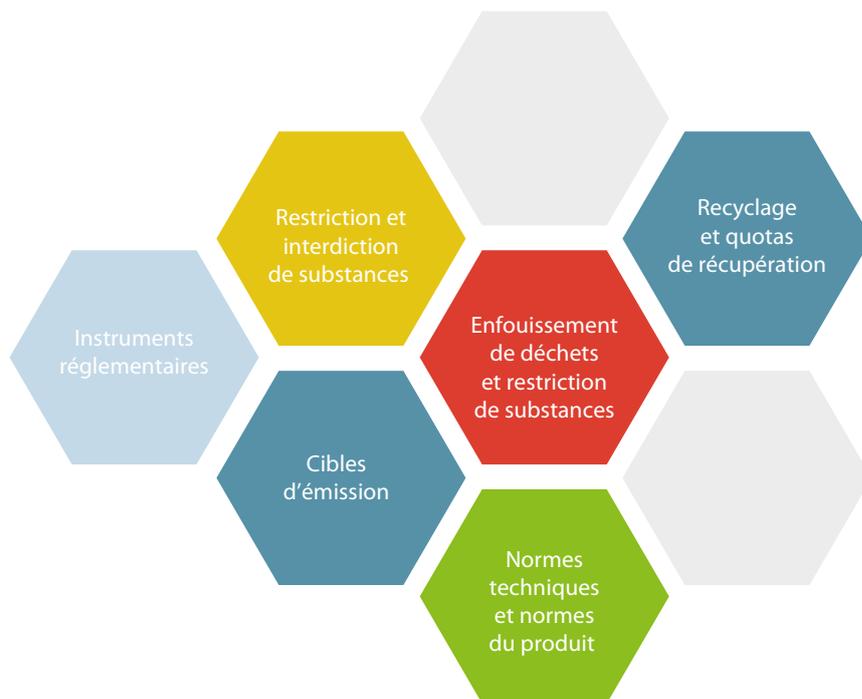


Tableau 4.1 : **Points forts et limites des instruments réglementaires**

Point forts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ils peuvent être très efficaces dans la résolution des problèmes identifiés, en particulier lorsqu'ils sont correctement appliqués ✓ Ils ont un objectif politique clair, qui permet un suivi et des évaluations efficaces
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'établissement du bon mécanisme d'application est déterminant et peut être coûteux ✓ Ils peuvent être perçus comme étant statiques et rigides, imposant la même conformité aux différents types d'entreprises

Encadré 4.5 : **Étude de cas sur l'innovation en matière de politiques – interdiction des sacs en plastique au Rwanda**

Pour lutter contre les graves impacts environnementaux des grandes quantités de sacs en plastique auxquels il est confronté, le Rwanda a interdit la fabrication, l'utilisation, l'importation et la vente de tous les sacs en polyéthylène non biodégradables en 2008. Il s'agissait d'une politique innovante car aucun autre pays ne l'avait encore fait, bien que certains envisageaient d'imposer une taxe sur les sacs en plastique à usage unique. Aujourd'hui, tous les visiteurs qui se rendent dans le pays remettent leurs sacs en plastique dans l'avion avant l'atterrissage ou se les voit confisquer³⁶. Dans les supermarchés, où les sacs en plastique étaient largement utilisés il y a plusieurs années, les clients reçoivent maintenant des sacs en papier.

Cette loi a eu un impact positif aux plans environnemental, social et économique. Les sacs en plastique ne sont plus des sources d'obstruction des bouches d'égout, flottant autour des villes, jonchant les fermes et les rivières, ou libérant des fumées toxiques lorsqu'elles sont brûlées dans des sites d'enfouissement. Le pays a connu une augmentation considérable du tourisme : plus d'un million de touristes visitent le Rwanda chaque année. Cela a eu des retombées sociales, puisque 8 % des emplois au Rwanda se trouvent dans le secteur du tourisme. L'initiative a également réduit les dépenses publiques consacrées au nettoyage des déchets plastiques. Les risques et les coûts liés aux inondations, souvent causées par des bouches d'égout obstruées, ont également diminué.

La loi a également favorisé l'innovation durable dans le pays, en offrant de nouvelles possibilités commerciales aux entrepreneurs qui proposent des alternatives viables aux sacs en plastique, en utilisant des matériaux biodégradables, principalement du papier. Une industrie de sacs en papier au Rwanda a émergé après que le gouvernement a aboli le plastique dans le pays. Plusieurs entreprises de sacs en papier sont en concurrence pour fournir des solutions pour changer le marché du pays et générer des centaines de nouveaux emplois.

Après l'interdiction, la contrebande illégale de plastique non biodégradable est devenue une entreprise lucrative³⁷. Pour faire face à la contrebande illégale, les autorités saisissent les sacs en plastique et les délinquants reçoivent une amende et peuvent être envoyés en prison pendant 12 mois maximum. Grâce à des incitations fiscales, le gouvernement rwandais a encouragé les fabricants de sacs en plastique à commencer à les recycler, pour des utilisations autorisées (ex. la collecte et le transport des déchets biomédicaux ou les serres).

L'interdiction du plastique fait partie de la Vision 2020 du Rwanda³⁸, qui vise à en faire un pays à revenu intermédiaire durable. Pour l'instant, l'interdiction ne s'applique qu'à un type de plastique : le polyéthylène. Cela étant, il est prévu de l'étendre à d'autres types de plastique, et éventuellement, de donner l'exemple d'un pays exempt de plastique.

36/ Clavel, E. (2014) Think you can live without plastic bags? Consider this: Rwanda did it, disponible à l'adresse <https://www.theguardian.com>

37/ Al Jazeera (2016) Smugglers work on the dark side of Rwanda's plastic bag ban, disponible à l'adresse <http://america.aljazeera.com>

38/ Conseil de développement du Rwanda (2000) Vision 2020 du Rwanda, online at <http://www.sida.se>

4.2.2 INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES : SIGNAUX DE PRIX

Les instruments économiques sont les plus couramment utilisés pour ajuster les prix du marché afin que les coûts environnementaux et sociaux soient internalisés dans les prix des biens et des services (selon le principe du « pollueur-payeur »).

Plusieurs mécanismes peuvent permettre de meilleures incitations économiques pour que les entreprises adoptent la durabilité dans leur stratégie commerciale principale et contribuent à stimuler la demande du marché pour des produits et des pratiques commerciales durables, ce qui offre des possibilités aux entreprises éco-innovantes.

Les instruments économiques récompensent les entreprises qui adoptent des solutions durables et compétitives avec une structure avantageuse de coûts et de revenus, ce qui les encourage à aller plus loin que la simple conformité. Ils sont particulièrement efficaces pour promouvoir le changement continu qui est important pour l'éco-innovation et l'extension des modèles économiques éco-innovants sur l'ensemble du marché :

Les pratiques écologiques ou durables de passation de marchés publics peuvent stimuler et orienter la demande sur le marché pour des produits durables. Dans certains pays en développement, l'achat public s'élève à 10 % -15 % ou plus du PIB du pays³⁹.

À cet égard, le gouvernement a un pouvoir d'achat considérable et peut créer une demande significative sur le marché des

39/ Organisation mondiale du commerce https://www.wto.org/english/tratop_e/gproc_e/gproc_e.htm

produits et services dérivés de l'éco-innovation. Pour répondre aux critères, la mise en œuvre des marchés publics durables doit être accompagnée d'instruments basés sur l'information, tels que des lignes directrices sur les critères de durabilité pour les autorités compétentes en matière de marchés publics et les systèmes d'éco-étiquetage, ainsi que le renforcement des capacités pour les PME afin que les critères puissent être réalisés.

La responsabilité élargie du producteur attribue une responsabilité financière et physique importante aux fabricants de produits pour ce qui concerne le traitement ou la mise au rebut des produits après consommation. En principe, la responsabilité élargie du producteur offre des incitations économiques pour prévenir les déchets à la source et favoriser l'intégration de la réflexion axée sur le cycle de vie et des modèles économiques basés sur l'économie circulaire. Le programme récompense ces entreprises éco-innovantes qui ont une longueur d'avance.

Les mesures de soutien à l'investissement en capitaux propres comprennent des instruments financiers tels que les fonds de capital-risque spécialisés qui fournissent un capital d'amorçage, les fonds verts pour garantir les prêts bancaires dans le cadre des projets d'investissement et les fonds de garantie des investissements qui ciblent les activités de financement intermédiaires entre prêts et capitaux propres. Les mesures liées aux capitaux propres peuvent également affecter des fonds à la diffusion de solutions éco-innovantes afin que les entreprises puissent éviter le risque d'échec. Elles peuvent soutenir les petites sociétés naissantes spécialisées dans la haute technologie et les entreprises entrepreneuriales écologiques. Vu que l'éco-innovation peut nécessiter des investissements initiaux et de longues périodes d'amortissement, ces mesures sont particulièrement utiles pour motiver et soutenir les entreprises qui se lancent dans l'éco-innovation.

Figure 4.4 : Exemples d'instruments et de stratégies économiques

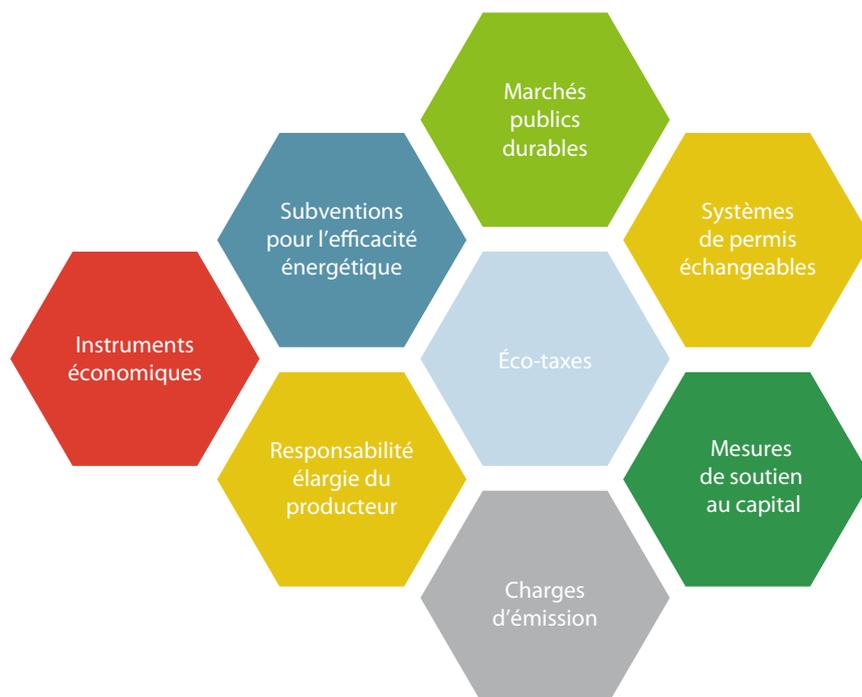


Tableau 4.2 : **Points forts et limites des instruments économiques**

Point forts	
	✓ Ils encouragent les entreprises à aller plus loin que la simple conformité et à engager le marché de manière transformée et plus durable.
	✓ Ils sont plus dynamiques que les instruments réglementaires et plus rentables à mettre en œuvre.
	✓ Ils peuvent générer des revenus pour le gouvernement par le biais des impôts qui seront réinvestis dans d'autres initiatives politiques et projets publics.
Limites	
	✓ Ils requièrent des compétences efficaces adéquates pour la conception, la mise en œuvre et l'application.
	✓ Il est nécessaire de fixer le niveau correct des taxes et des charges pour fournir des incitations appropriées. Le suivi est donc important mais difficile.

Encadré 4.6 : **Politiques de l'économie circulaire pour promouvoir la réparation des produits**

En 2016, le gouvernement suédois a proposé des allègements fiscaux sur les réparations de divers articles de biens de consommation afin d'encourager l'utilisation efficace des ressources naturelles. Dans le cadre des modifications proposées, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) relative à la réparation d'articles comme les vélos, les chaussures, les produits en cuir, les vêtements et le linge de maison serait ramenée de 25 % à 12 % et accompagnerait une mesure permettant aux consommateurs de réclamer la moitié des coûts de main-d'œuvre engagés au titre de la réparation et de l'entretien des produits électroménagers comme les réfrigérateurs et les machines à laver à partir de leur impôt sur le revenu.

En 2015, plus de 58 000 tonnes de produits électroménagers ont été collectées comme déchets en Suède, et le gouvernement espère que la mesure stimulera l'industrie suédoise de la réparation, en dépit d'une perte de recettes fiscales estimée à environ 85 millions de dollars⁴⁰. Le gouvernement espère qu'en octroyant des crédits d'impôt, les coûts de main-d'œuvre sur l'entretien seraient réduits et les consommateurs seraient plus enclins à réparer leurs produits au lieu d'en acheter des neufs ; contribuant ainsi à une économie plus circulaire dans le pays. De plus, la réduction des taxes sur les appareils stimulera la création d'un nouveau secteur de services de réparation à domicile, générant ainsi plus d'emplois⁴¹.

Cela va dans le sens de l'une des mesures du paquet « économie circulaire » de la Commission européenne qui invite les États membres à offrir des incitations et à utiliser des instruments économiques (ex. la taxation) pour aller vers une économie plus circulaire. D'autres pays utilisent des instruments politiques analogues pour promouvoir la culture d'une économie plus circulaire auprès des consommateurs et des fabricants.

En 2011, par exemple, la Chine a introduit de nouvelles incitations en exemptant de la TVA, totalement ou partiellement, de nombreux produits et procédés fabriqués à partir de produits réutilisés, recyclés ou réparés. Ça allait des tissus tissés aux matériaux de construction. Des exonérations fiscales ou des réductions étaient prévues pour les services liés à ces produits⁴².

40/ Resource (2016) Sweden planning tax breaks on repair to boost Circular Economy, disponible à l'adresse <http://resource.co>

41/ The Guardian (2016) Waste not want not: Sweden to give tax break for repairs, disponible à l'adresse www.theguardian.com

42/ Mathews, J.A. and Tan, H (2016) Circular Economy: Lessons from China, Nature, disponible à l'adresse <http://www.nature.com>.

Dezan Shira & Associates (2011) China expands tax incentives to promote circular economy, China Briefing, disponible à l'adresse <http://www.nature.com>

Les subventions environnementales, telles que les subventions à l'efficacité énergétique, rendent l'option durable financièrement plus attrayante. Afin d'éviter les distorsions sur le marché, une stratégie de retrait devrait être mise en place, en modifiant les conditions-cadres dans lesquelles les subventions ne sont plus nécessaires.

Les subventions et les prix à la recherche-développement peuvent aider les PME à investir et à développer leur capacité à trouver des solutions éco-innovantes plutôt que de se concentrer sur le transfert de technologie et l'imitation. De telles mesures devraient être utilisées concurremment avec le renforcement des capacités d'éducation et de formation nécessaires à la recherche-développement.

Les incitations fiscales, telles que décrites dans l'encadré 4.6, peuvent favoriser une culture de réparation et de recyclage, en particulier dans les pays développés à forte assiette d'imposition. Pour les pays en développement ayant de grandes économies informelles, les incitations fiscales peuvent être moins efficaces que d'autres instruments économiques.

4.2.3 INSTRUMENTS BASÉS SUR L'INFORMATION : PERMETTRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS

Les instruments basés sur l'information sont destinés à fournir des informations sur les impacts environnementaux et sociaux des produits et des opérations commerciales tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Les consommateurs vont des petits consommateurs individuels aux grands acheteurs et détaillants, investisseurs et gouvernement. Les instruments basés sur l'information visent à favoriser un changement de comportement en révélant les coûts réels de la pollution et le potentiel d'épargne des producteurs et en aidant les consommateurs à faire des choix éclairés.

La plupart de ces instruments représentent le côté de la demande du marché et peuvent donc jouer un rôle important en stimulant une réponse du côté de l'offre dans le cadre de solutions plus durables. Ce sont aussi des instruments éducatifs et d'apprentissage qui facilitent l'apprentissage et renforce la responsabilisation :

L'établissement de rapports sur la durabilité des entreprises vise à rendre compte publiquement de la « performance non financière » d'une entreprise et constitue un mécanisme important pour améliorer la transparence de la culture d'entreprise. L'établissement de rapports par le gouvernement national encourage la performance environnementale, comme en témoigne le plan Haritha Lanka du Sri Lanka (voir encadré 4.7).

Les informations relatives à la durabilité des produits tels que les éco-étiquettes ou les Déclarations environnementales de produits visent à fournir des informations pertinentes, vérifiées et comparables sur l'impact environnemental et social des biens et services. Chacun a son propre utilisateur en fonction de la nécessité du niveau d'information, mais surtout, ils sont basés sur le cycle de vie. Il existe une forte corrélation entre la stimulation des entreprises pour faire face aux impacts au-delà de l'entreprise et sur toute la chaîne de valeur et l'idée d'éco-innovation. Associés à une chaîne d'approvisionnement ou à des politiques de passation des marchés durables, ils peuvent fournir les informations et les critères nécessaires aux décisions d'achat, ce qui distinguera les entreprises éco-innovantes.

Figure 4.5 : Exemples d'instruments axés sur l'information



Tableau 4.3 : **Points forts et limites des instruments axés sur l'information**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les gouvernements sont idéalement placés pour fournir une source centrale et autorisée d'informations et fournir des informations en ligne peu coûteuses ✓ L'information des consommateurs est essentielle pour parvenir à une consommation durable
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le succès dépend du changement de comportement réel du groupe cible, qui est également influencé par d'autres facteurs, tels que la réglementation et la conjoncture économique ✓ L'élaboration d'approches nationales basées sur l'information nécessite des efforts d'harmonisation pour aligner les critères et réduire les coûts de transaction pour les entreprises

Les instruments basés sur l'information représentent des mesures légères, sauf si elles sont rendues juridiquement contraignantes. Par conséquent, ils sont plus efficaces s'ils sont complétés par d'autres instruments politiques. Les éco-étiquettes, par exemple, ont été utilisées avec succès en combinaison avec les pratiques durables de passation des marchés publics ou des subventions pour l'efficacité énergétique pour montrer la conformité des produits aux spécifications de durabilité définies. Les pratiques durables de passation des marchés peuvent être l'une des approches les plus efficaces à l'appui de l'éco-innovation.

4.2.4 INSTRUMENTS VOLONTAIRES : DÉFINIR LE CONTEXTE DE LA DURABILITÉ

Les instruments volontaires sont des initiatives flexibles et rentables du point de vue de l'élaboration des politiques, dans la mesure où ils laissent aux producteurs le choix de décider de la meilleure façon d'atteindre les objectifs avec peu ou pas de « contrôle » de l'État. Les instruments volontaires fournissent un contexte plus collaboratif et favorisant l'adoption de la durabilité par les entreprises. Certaines approches reposent sur l'obtention d'engagements des entreprises à améliorer leurs performances en matière de durabilité, souvent au-delà de ce qui est légalement requis.

Les initiatives volontaires sont fondées sur l'esprit de coopération constructive et consensuelle entre l'État et les entreprises, ce qui peut conduire à des changements dans les valeurs et le comportement des deux parties. Ils encouragent une meilleure collaboration entre les entreprises et améliorent le flux d'informations et de connaissances. Par conséquent, ils peuvent permettre de partager les connaissances en matière d'éco-innovation à la fois aux niveaux de l'entreprise et de la chaîne de valeur :

Encadré 4.7 : **Système national de déclaration écologique au Sri Lanka**

Le plan septennal Haritha Lanka du Sri Lanka prévoit un système de déclaration écologique⁴³. Celui-ci est le fruit d'une collaboration entre de nombreuses parties prenantes, sous la supervision du Conseil national pour le développement durable et avec une forte participation du secteur privé par l'intermédiaire d'un intermédiaire commercial tel que la Chambre de commerce de Ceylan.

Sur la base des principes tirés de l'orientation ISO 26000 sur la responsabilité sociale, le système de déclaration écologique comprend 50 indicateurs environnementaux, sociaux et économiques. Il existe des dispositions spéciales pour inciter les PME à participer au processus. Les entreprises peuvent s'associer au système de déclaration à différents tiers en fonction de leur taille et de leur capacité. Ainsi, une entreprise plus petite peut choisir de s'associer à un ou deux tiers, permettant plus de temps et de formation et moins d'indicateurs à signaler. Depuis le lancement du système, près de 100 entreprises ont présenté leurs rapports. En collaboration avec d'autres prestataires de services nationaux, tels que l'Institut de technologie industrielle (ITI), le Centre national de production plus propre du Sri Lanka participe à la sensibilisation et à la formation générale des entreprises sur les rapports écologiques.

43/ Gouvernement du Sri Lanka (2009) Plan d'action national pour le Programme Haritha Lanka, disponible à l'adresse <http://www.environmentmin.gov.lk>

Les programmes de promotion de la réglementation volontaire incluent des systèmes d'audit et de gestion à l'échelle de l'entreprise qui peuvent favoriser l'augmentation de la capacité organisationnelle en faveur de la conformité environnementale, de la qualité et de la sécurité des processus. On peut citer les exemples du Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), ISO 14001 ou de la Business Social Compliance Initiative⁴⁴, et des Accords volontaires au Chili (voir encadré 4.8 ci-dessous).

Les partenariats volontaires public-privé avec la participation des gouvernements et des entreprises peuvent constituer une infrastructure favorisant l'éco-innovation. Les partenariats public-privé renforcent l'environnement en faveur de la coopération et de la collaboration en créant un sentiment d'appartenance partagée et en établissant des rôles proactifs pour que ces acteurs atteignent des objectifs de durabilité communs.

Le regroupement de chaînes de valeur, qui peut inclure des efforts de zonage et de planification tels que les parcs éco-industriels et les zones commerciales, sont des systèmes volontaires souvent facilités par les gouvernements qui peuvent favoriser des liens plus productifs entre les entreprises pour la symbiose industrielle et le long de modèles de production à boucle fermée.

L'éco-innovation peut être définie comme une vision pour qu'un tel regroupement oriente plusieurs acteurs vers l'innovation.

Les initiatives de la chaîne d'approvisionnement sont des programmes de niveau d'entreprise visant à transférer et à diffuser des pratiques sur toute la chaîne d'approvisionnement en utilisant les relations entre les grandes entreprises d'achat et leurs fournisseurs. Dans le cadre des « chaînes d'approvisionnement vertes », ces initiatives ont les moyens d'accroître la capacité technique et le réseau des fournisseurs, leur permettant ainsi de s'adapter à la réflexion axée sur le cycle de vie et d'interagir avec les partenaires de la chaîne de valeur.

Des initiatives de formation et de renforcement des capacités sont nécessaires pour créer dans les entreprises les compétences à même d'opérer les changements nécessaires, en particulier pour les PME qui, souvent, ne disposent pas des informations ou des connaissances nécessaires à la pleine mise en œuvre de l'éco-innovation. Les programmes peuvent impliquer l'intensification de l'interaction entre les instituts de recherche et les PME ainsi que l'amélioration de la capacité de ces instituts, y compris les experts en conseil technique dans le pays, à fournir des services sur mesure pour mettre en œuvre l'éco-innovation dans les entreprises.

Les réseaux ou plateformes de connaissances ont l'intention de créer un environnement multidisciplinaire et collaboratif pour diffuser des informations sur les technologies et les solutions disponibles ainsi que d'établir des partenariats avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur. Les plateformes ouvertes et les licences « communes » encouragent le partage et la requalification de l'éco-innovation. Elles sont particulièrement utiles lorsqu'elles permettent un accès facile et la participation des PME, les aidant ainsi à améliorer leurs capacités d'absorption.

44/ Business Social Compliance Initiative est un système d'audit développé par les détaillants européens pour améliorer les impératifs sociaux dans les chaînes d'approvisionnement. Elle comporte deux niveaux. La conformité avec le premier niveau est obligatoire (conditions minimales de travail et normes sociales), tandis que la seconde est volontaire. La Business Social Compliance Initiative n'est pas un système de certification mais un système de suivi <http://www.bs-ci-intl.org/>

Figure 4.6 : Exemples d'instruments volontaires

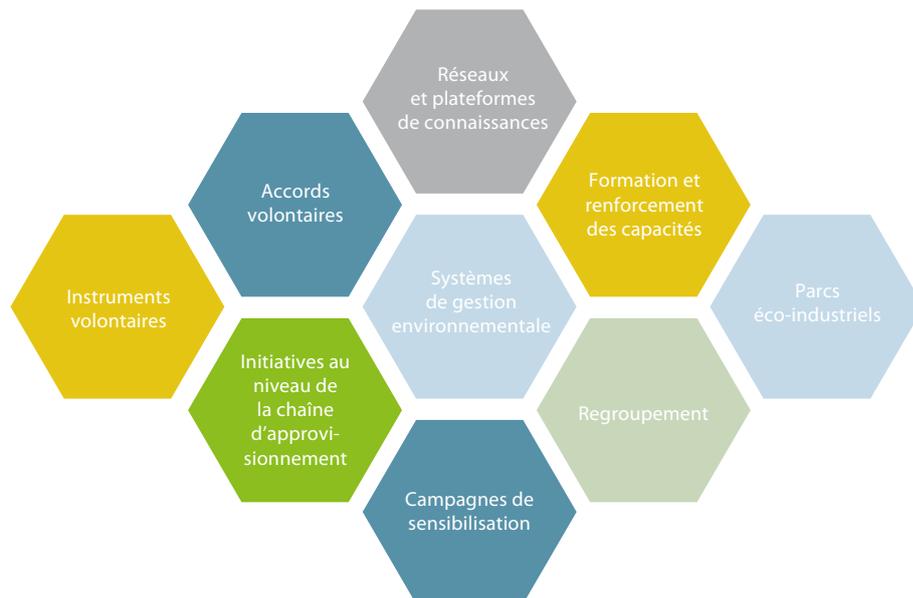


Tableau 4.4 : **Points forts et limites des instruments volontaires**

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ils permettent aux pionniers motivés de montrer leur performance et leur fiabilité ✓ Une stratégie flexible et rentable permettant à l'industrie de préparer ou d'atténuer la nécessité d'une réglementation gouvernementale
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'efficacité dépend du niveau d'engagement de la direction de l'entreprise. S'ils sont limités, le niveau d'ambition peut être faible ✓ Il n'y a pas de pénalités pour non-respect

Les instruments volontaires ont été de plus en plus populaires au cours de la dernière décennie et ont été un facteur important pour les initiatives pionnières et pour la mise à l'échelle des pratiques de durabilité dans le secteur des entreprises. Les instruments volontaires devraient être intégrés à un programme plus large de politique publique et à un cadre réglementaire qui établisse des objectifs de performance ambitieux et comprend des contrôles et des sanctions, ainsi que des possibilités d'un plus grand contrôle public.



©Conectarse Diario Sostenible Chile

Encadré 4.8 : **Accords volontaires au Chili**⁴⁵

Le Conseil pour une production plus propre au Chili facilite les accords volontaires avec diverses institutions gouvernementales et associations industrielles. À ce jour, environ 6 000 entreprises ont été touchées. L'accord volontaire avec l'industrie du pneu au Chili est un bon exemple.

Auparavant, il y avait eu un taux très faible (environ 5 %) de traitement et de récupération des pneus urbains des véhicules d'occasion. Lorsqu'une loi sur la responsabilité élargie du producteur était en cours d'élaboration pour un groupe de produits dont 10 % étaient des pneus, le Conseil pour une production plus propre s'est adressé à la Chambre des industries du pneumatique (CINC). Il est devenu évident que la Chambre des industries du pneumatique était invitée à créer un système de reprise et de récupération des pneus et à promouvoir des stratégies de production propre dans l'industrie.

Un accord volontaire a été élaboré pour résoudre ces problèmes. Un élément important de cet accord comprenait la recherche de marchés pour des produits recyclés à partir de granulés de pneus. Il était prévu que ces granulés de pneus puissent être utilisés, entre autres, dans les parcs et les terrains de football, et être intégrés dans la base des routes. Un centre de récupération a été créé pour recycler les pneus. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, il y a eu une augmentation du taux de recyclage à 23 %, passant d'environ 480 tonnes à 9 000 tonnes en 2013.

La réglementation en matière de responsabilité élargie du producteur a servi de facteur favorable et l'accord volontaire d'instrument complémentaire à l'appui de la mise en œuvre de la réglementation.

45/ Entretien avec un représentant du Centre national chilien pour une production plus propre

4.2.5 INSTRUMENTS COMPORTEMENTAUX : ENCOURAGER UN COMPORTEMENT DURABLE

Les instruments comportementaux visent à influencer de manière non réglementaire le comportement humain en faveur de choix plus durables. Il s'agit essentiellement d'un instrument du côté de la demande et peut être efficace pour promouvoir l'éco-innovation. Une innovation politique contient des éléments de la psychologie cognitive, de l'économie du comportement et des études culturelles. Les instruments comportementaux visent à comprendre les facteurs fondamentaux du comportement et à les utiliser pour inciter les consommateurs à changer leurs habitudes de consommation, ce qui peut aussi créer sur le marché une demande plus forte de solutions durables et innovantes.

Comprendre le comportement humain et l'influencer en faveur d'options plus durables peut être un moyen efficace pour opérer le changement de paradigme. Les normes sociales sont souvent le principal obstacle à la durabilité environnementale et à l'éco-innovation. Les approches comportementales peuvent donc constituer un complément efficace à l'ensemble de politiques :

L'encouragement consiste à inciter les gens et les entreprises à agir de manière durable. Par exemple, le simple fait de supprimer les plateaux d'un restaurant en libre-service sur un campus universitaire a réduit la taille des portions, ce qui a entraîné une diminution de 50 % des déchets alimentaires⁴⁶.

Les options par défaut sont un type d'incitation. Lorsque le choix le plus durable est l'option par défaut, la durabilité est normalisée. Par exemple, le fait de ne pas donner de sacs en

plastique aux acheteurs s'ils ne le demandent pas a eu des effets positifs⁴⁷.

La rétroaction favorisant l'action des consommateurs : la manière dont l'information est présentée aux personnes à propos de leur performance peut être efficace de telle sorte qu'elle les incite à l'action. Par exemple, certaines entreprises énergétiques ont commencé à afficher sur les factures d'électricité du client une comparaison de leur consommation d'énergie avec celle de leurs voisins, ce qui a contribué à une réduction significative de la consommation d'énergie.

La consommation collaborative favorise les solutions par lesquelles les gens collaborent à l'utilisation de biens et de services en tant que groupe, ce qui réduit considérablement l'intensité des ressources par rapport à la consommation cumulée résultant de l'utilisation individuelle. Les politiques peuvent l'encourager par le développement d'espaces partagés, tels que les lieux de rencontre centralisés pour les services sociaux, les loisirs et les pôles PME et micro-entreprises.

Les instruments comportementaux complètent les instruments basés sur l'information en permettant aux informations d'initier des changements réels dans le comportement des consommateurs. Les instruments comportementaux doivent être renforcés par une « infrastructure de soutien » qui anime les options de changement. Par exemple, le système de partage de vélo Velib favorise le changement à travers des instruments comportementaux tout en offrant une alternative durable (voir encadré 4.9).

46/ Umpfenbach K. (2014) Influence on Consumer Behaviour: Policy Implications Beyond Nudging, disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu>

47/ Umpfenbach K. (2014) Influence on Consumer Behaviour: Policy Implications Beyond Nudging, disponible à l'adresse <http://ec.europa.eu>

Figure 4.7 : Exemples d'instruments comportementaux



Tableau 4.5 : **Points forts et limites des instruments comportementaux**

Points forts	<ul style="list-style-type: none">✓ Ils aident à comprendre les facteurs sous-jacents du comportement humain et à rendre les autres interventions politiques plus efficaces.✓ Les objectifs changent les normes sociales et les modes de consommation qui peuvent aider à orienter les possibilités commerciales pour l'éco-innovation.✓ Ils peuvent être diffusés rapidement au moyen des technologies de l'information et de la communication.
Limites	<ul style="list-style-type: none">✓ Les perceptions de l'influence clandestine rendent nécessaire un examen éthique avant l'action politique.✓ L'impact des instruments comportementaux sur le choix du consommateur sera limité là où le choix du consommateur est limité.

Encadré 4.9 : **Programmes de vélo-partage pour favoriser les transports publics durables**⁴⁸

Le changement des comportements peut orienter la demande du marché et modifier les besoins des consommateurs, ce qui crée des possibilités commerciales en matière d'éco-innovation. Par exemple, grâce à la fourniture d'un soutien gouvernemental aux systèmes de services de produits tels que les programmes de partage, les consommateurs voient les avantages de l'utilisation de modèles basés sur les services.

Le système de partage de vélo Velib, lancé en 2007, vise à promouvoir le transport durable dans la ville de Paris (France). Un partenariat public-privé (la municipalité a collaboré avec une entreprise de publicité) a été utilisé pour mettre en place ce qui est devenu l'un des plus grands programmes de partage de vélo au monde. Depuis le lancement du système, le nombre de cyclistes dans les rues est passé à 41 % et plus d'un vélo sur trois dans les rues de Paris est maintenant un vélo partagé.

Le partage de vélo a rapidement gagné en popularité dans le monde, avec plus de 500 villes dans 49 pays qui mettent en œuvre actuellement des programmes avancés de partage de vélo. De la ville de Mexico (Mexique) à Dubaï (Émirats arabes unis) et de Montréal (Canada) à Hangzhou (Chine), les villes se sont tournées vers le vélo pour améliorer la mobilité, atténuer la congestion, réduire la pollution atmosphérique et stimuler la santé. En outre, il a stimulé le développement des entreprises locales grâce à la fabrication et à la maintenance des vélos et des stations de stationnement et d'autres services de vulgarisation nécessaires à l'exploitation du système.

En fournissant une infrastructure étendue, abordable et pratique pour l'utilisation des vélos, le système Velib a incité les citoyens à passer facilement à un modèle de mobilité plus durable conduisant à une foule d'autres avantages.

48/ Larsen J., (2013). "Bike-sharing Program Hits the Streets in Over 500 Cities Worldwide" *Plan B Updates* de l'Earth Policy Institute et du BIO Intelligence Service (2012). Politiques favorisant la consommation durable, Rapport final élaboré pour la Commission européenne (DG ENV)

4.3 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉCO-INNOVATION

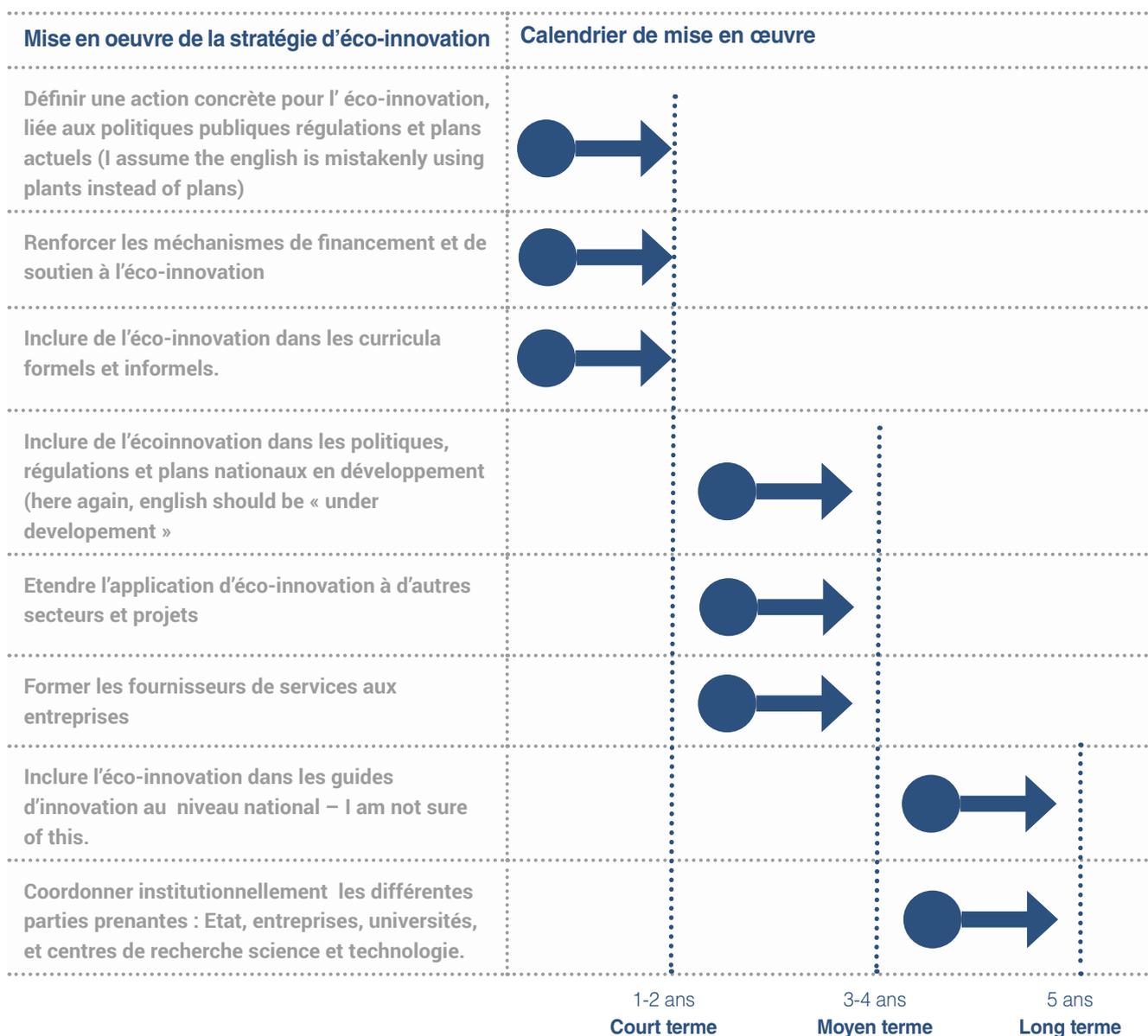
La planification de la mise en œuvre fait partie intégrante des nouvelles propositions et approbations de politiques. La conception et la sélection des politiques d'éco-innovation devraient tenir compte des moyens de mise en œuvre. Dans les examens des politiques nationales menés dans le cadre du projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition, l'élaboration d'une feuille de route des actions politiques a fourni une feuille de route de mise en œuvre des politiques d'éco-innovation (voir l'étude de cas de la Colombie ci-dessous). Les recommandations les plus communes concernant la mise en œuvre étaient la coordination au sein du gouvernement et entre les acteurs, la mobilisation de compétences et de services pour soutenir l'éco-innovation et la mobilisation de ressources en faveur de l'éco-innovation.

APERÇU DU PROJET REEDTE : COLOMBIE

FEUILLE DE ROUTE SUR LES MESURES DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS RECOMMANDÉES

À la suite de l'examen de la politique, le Centre colombien pour une production plus propre a proposé huit recommandations spécifiques assorties d'une feuille de route spécifique pour chacune, décrivant les délais de mise en œuvre et la répartition des responsabilités.

Figure 4.8 : Feuille de route de la Colombie pour la mise en œuvre de la politique d'éco-innovation



4.3.1 COORDINATION AU SEIN DU GOUVERNEMENT ET ENTRE ACTEURS

La mise en œuvre efficace des instruments politiques nécessite souvent des actions de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Les ministères et les organismes devront coordonner leurs actions pour faire en sorte que celles-ci soient prises en temps opportun ou comme prévu dans la conception des politiques. Par exemple, les changements apportés à l'information sur les aliments et à la réglementation sur l'étiquetage peuvent nécessiter des actions des Ministères de l'agriculture, de la santé et du commerce. La coordination entre les ministères est essentielle à la mise en œuvre effective d'une politique complexe. L'étude du projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition sur la politique du Pérou a recommandé un comité directeur interinstitutionnel (voir l'étude de cas au verso).

4.3.2 MOBILISER DES COMPÉTENCES ET DES SERVICES EN FAVEUR DE L'ÉCO-INNOVATION

Les compétences et les services nécessaires à l'appui de l'éco-innovation doivent être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des politiques d'éco-innovation. Cela pourrait se faire, par exemple, grâce à une formation sur l'évaluation du cycle de vie par les prestataires de services externes afin que les gouvernements créent une base de compétences et d'expertise. En recommandant l'introduction de politiques d'éco-innovation, les compétences et les ressources nécessaires à une mise en œuvre efficace devraient être prises en considération. L'examen du Kenya et de la Colombie dans le cadre du projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition a reconnu la mobilisation des compétences et des services comme une tâche clé de mise en œuvre.

APERÇU DU PROJET REEDTE : PÉROU

L'examen des politiques du Pérou a recommandé la création d'un comité directeur interinstitutionnel. Le comité s'appuie sur les gouvernements, l'industrie et les prestataires de services techniques pour aider à la mise en œuvre des politiques et des programmes d'éco-innovation.

Cadre pour le renforcement de la coordination interinstitutionnelle. Comité sur l'éco-innovation au Pérou

« En février 2015, dans le cadre du Projet d'éco-innovation du ONU Environnement, le Comité sur l'éco-innovation du Pérou a été créé. Il compte les institutions suivantes : MINAM, PRODUCE, MINCETUR (PromPeru), SNI, INDECOPI, CONCYTEC, SENATI, National Association of Metal Mechanics, UTEC, USIL, PUC et UP. Le Comité est présidé par le MINAM appuyé par le Secrétariat au Groupe GEA/CER. Chaque institution a nommé ses représentants qui composent le groupe de travail technique.

Le Comité sur l'éco-innovation visait à fournir des recommandations et des orientations lors de l'exécution des cas pilotes en matière d'éco-innovation et de contribuer à l'intégration de l'éco-innovation dans les politiques et les programmes existants. Pour renforcer sa fonction de centre de promotion de l'éco-innovation, les actions suivantes sont proposées :

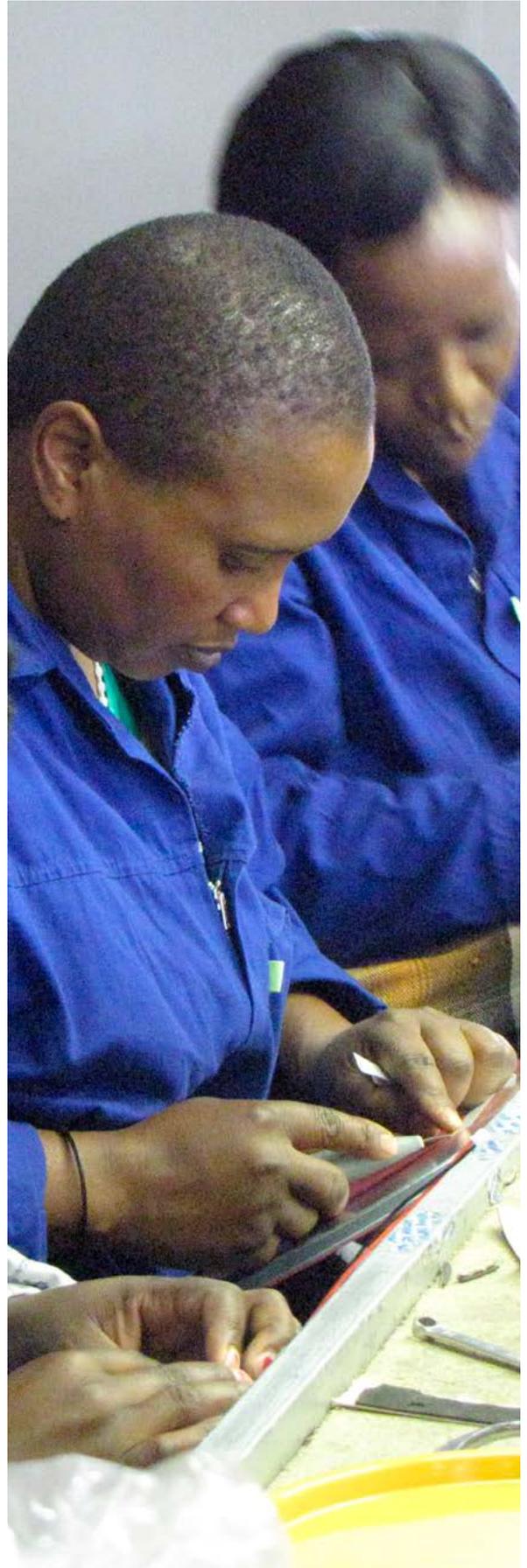
- Officialiser la mise en place du Comité par des instruments juridiques.
- Promouvoir la participation active des membres du Comité par le développement et la mise à jour d'un plan d'action assortis d'un calendrier et de responsabilités.
- Élaborer une stratégie de durabilité institutionnelle au-delà de la période du projet.
- Activer sa fonction d'observateur pour les connaissances et les pratiques d'éco-innovation
- Diffuser les concepts d'éco-innovation au sein de chaque institution composant le Comité et d'autres forums publics.
- Entreprendre des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des formateurs professionnels, des journalistes et établir des programmes de récompenses.

4.3.3 MOBILISER DES RESSOURCES EN FAVEUR DE L'ÉCO-INNOVATION

Les politiques visant à changer l'industrie peuvent avoir besoin d'examiner les ressources disponibles pour appuyer les changements. Une évaluation intégrale de la capacité de mise en œuvre et du financement disponible pour la transition et le changement. Les gouvernements ne sont pas nécessairement tenus de financer le changement, mais peuvent jouer un rôle dans la mobilisation de ressources pour déterminer leur évolution dans l'industrie. L'examen du Vietnam et de la Colombie dans le cadre du projet de promotion d'une utilisation efficace des ressources et de l'éco-innovation dans les économies en développement et en transition a recommandé la mobilisation de ressources en tant qu'action de mise en œuvre clé.

4.4 LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES D'ÉCO-INNOVATION

Le tableau 4.6 présente une liste de contrôle pratique non exhaustive pour la conception de politiques d'éco-innovation. Elle est basée sur les informations de ce chapitre et en particulier du chapitre 4.1 et sur la catégorisation des instruments présentés au chapitre 4.2. Les questions ci-dessous devraient être prises en compte lors de l'élaboration d'interventions politiques en faveur de l'éco-innovation.



© Africa Clean Energy (ACE)

APERÇU DU PROJET REEDTE : KENYA ET COLOMBIE

L'examen par le KNPC du contexte politique kenyan a fait ressortir des lacunes s'agissant des compétences et de l'expérience requises en faveur de l'éco-innovation. La recommandation de cet examen comprenait le soutien des organisations intermédiaires pour aider les entreprises et les industries à passer à l'éco-innovation.

Renforcement des capacités en matière d'innovation technologique :

« Le système au Kenya doit développer un ensemble de compétences pertinentes et adéquates qui doivent se traduire par des compétences technologiquement productives au sein de l'industrie. Les objectifs d'un système d'éducation et de recherche doivent être définis. Ceux-ci devraient tenir compte des besoins de l'industrie pour assurer des synergies efficaces. Cela étant, les organisations intermédiaires kenyanes n'ont pas réussi à créer un système global d'apprentissage et de résolution des problèmes. En outre, les courtiers du savoir, en particulier les organisations professionnelles, doivent développer des liens étroits avec les systèmes d'affaires en matière de création de connaissances.

Le processus d'examen des politiques en Colombie a tiré une conclusion analogue et formulé une recommandation correspondante.

Intégration de l'éco-innovation dans l'éducation formelle et informelle :

Les ressources humaines sont l'épine dorsale de l'éco-innovation, ce qui fait que l'amélioration des compétences des praticiens actuels et des capacités d'innovation futures est essentielle pour soutenir l'entrepreneuriat durable et devenir un modèle central pour le secteur privé. Aussi, l'éco-innovation doit-elle être intégrée dans différents établissements d'enseignement pour générer des connaissances et des capacités d'éco-innovation. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé : (I) des programmes de conception contenant des idées générales d'éco-innovation qui peuvent être adaptées par chaque établissement d'enseignement en fonction de leurs objectifs et approfondir divers aspects, (II) développer des programmes de formation pour différents groupes cibles (entreprises, prestataires de services, écoles, universités, société civile), et (III) étudier la possibilité de créer des incubateurs de projets d'éco-innovation à travers les universités et les collèges.

APERÇU DU PROJET REEDTE : VIETNAM ET COLOMBIE

Vietnam

L'Institut asiatique de technologie - Le Vietnam a recommandé la création du fonds de l'éco-innovation pour soutenir la technologie industrielle et le changement de processus. Un fonds sur l'éco-innovation peut échanger des fonds provenant de diverses sources en éco-innovation.

- Fonds sur l'éco-innovation.

L'objectif est d'établir le fonds sur l'éco-innovation en tant que fonds intégré avec d'autres fonds de soutien existants (par exemple, le fonds pour une production plus propre, le fonds pour les sciences et les technologies, le fonds de protection de l'environnement, le fonds de soutien aux PME) et mobiliser d'autres ressources auprès des grandes entreprises, les donateurs et les secteurs privés à contribuer au fonds sur l'éco-innovation. Cela pourrait rendre le soutien aux PME plus productif et synergisé dans leur innovation ».

Colombie

Le Centre national pour une production et des technologies plus propres en Colombie a recommandé de cartographier les possibilités de financement visant l'innovation verte et les pratiques commerciales dans les PME en coopération avec des institutions financières qui disposent de tels programmes et dispensent une formation aux PME pour développer des projets bancables. De plus, une incitation fiscale existante offerte par COLSCENCES (Département administratif pour la science, la technologie et l'innovation) devrait être révisée pour ajuster ses dispositions et ses critères pour promouvoir l'éco-innovation

Tableau 4.6 : **Liste de contrôle pour l'élaboration de la politique d'éco-innovation**

Questions	Répondu ?
COMPRÉHENSION DU POINT DE DÉPART	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissons-nous les défis et les opportunités que présentent les politiques actuelles ? ✓ Comprenons-nous les conditions nécessaires à l'éco-innovation et les obstacles actuels qui l'entravent ? ✓ Comprenons-nous ce qui fonctionnera ou ne fonctionnera pas compte tenu du contexte politique, institutionnel et culturel ? 	
PRATIQUER L'INTÉGRATION DES POLITIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les politiques d'éco-innovation sont-elles intégrées dans d'autres domaines politiques tels que la CPD, la recherche, la science et la technologie, l'industrie et le commerce ? ✓ Les interventions politiques retenues sont-elles compatibles avec les stratégies internationales, régionales et nationales existantes relatives à la CPD et à l'éco-innovation ? ✓ L'intervention politique répond-elle aux besoins du pays et est-elle conforme aux objectifs stratégiques ? ✓ A-t-on consulté les ministères d'autres domaines politiques pertinents au sujet de la CPD et de l'éco-innovation ? 	
ADOPTER UNE RÉFLEXION AXÉE SUR LE CYCLE DE VIE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Considérons-nous les problèmes et les impacts du point de vue du cycle de vie ? Passons-nous à un impact ailleurs : d'autres problèmes environnementaux ou sociaux, l'emplacement géographique, le secteur ou la phase d'un cycle de vie ? 	
APPLICATION DE L'APPROCHE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprenons-nous les actions qui conduisent à des résultats non durables et à quels choix et décisions des acteurs devons-nous cibler ? Comprenons-nous leur intérêt et leurs raisons ? 	
ÉTABLIR UNE COLLABORATION AU SERVICE DE L'ÉCO-INNOVATION	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avons-nous réuni tous les acteurs concernés ensemble ? ✓ Avons-nous évalué quelles parties prenantes impliquer et leur engagement pertinent ? ✓ Pourrions-nous faire davantage pour encourager la collaboration avec d'autres acteurs clés, notamment dans le secteur privé ? 	
ADOPTER UNE VISION À LONG TERME	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pensons-nous à long terme ? Comprenons-nous les priorités à long terme du gouvernement ? 	
COMBINAISON DE POLITIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les instruments politiques retenus sont-ils cohérents et complémentaires dans leurs effets ? 	

Participation des prestataires de services au cycle d'élaboration de politiques

CHAPITRE CINQ

Eu égard à leur rôle, à leur expertise et à leur expérience, les prestataires de services sont très bien placés pour jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre réussies de politiques favorisant l'éco-innovation.

Ce chapitre se concentre sur les différents rôles que les prestataires de services peuvent jouer à chacune des quatre phases principales du cycle d'élaboration de politiques (figure 5.1 ci-dessous).

5.1 DÉTERMINER LE RÔLE DANS LE CONTEXTE POLITIQUE

La maîtrise des différentes phases du cycle d'élaboration de politique et des activités entreprises à chacune de ces phases aidera les prestataires de services à identifier les points d'entrée potentiels pour leur contribution. Les rôles et l'efficacité suggérés dépendent de nombreux facteurs, qui sont décrits ci-dessous dans le tableau 5.1. La section suivante décrit plus en détail les rôles que les prestataires de services pourraient jouer.

Figure 5.1 : Les quatre principales phases du cycle d'élaboration de politiques

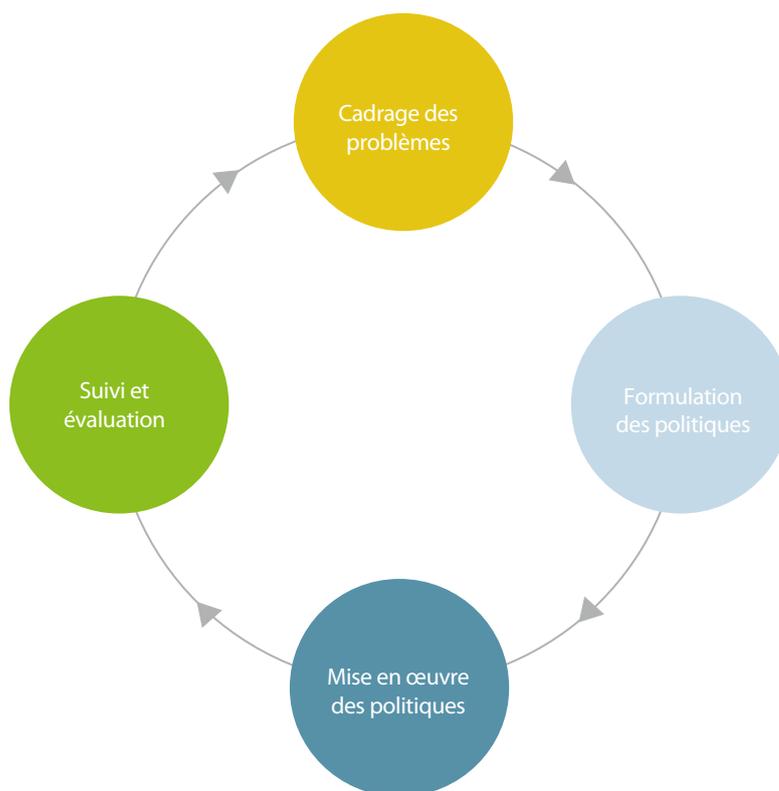


Tableau 5.1 : Questions indicatives pour déterminer un rôle spécifique pour les prestataires de services

Quel est votre mandat ?	Le rôle des prestataires de services dépend de leur statut juridique et de leur mandat. Par exemple, le Conseil pour une production plus propre au Chili relève du Ministère de l'économie, du développement et du tourisme et leur position leur permet de faciliter le développement d'accords volontaires entre le gouvernement et les secteurs industriels. Le Conseil est perçu par l'industrie comme digne de confiance, ce qui lui permet de faciliter ce processus délicat. Les prestataires de services qui ne sont pas directement liés au gouvernement respectif peuvent également fonctionner comme conseiller de confiance.
Quelles sont les possibilités et les points d'entrée pour identifier les actions ?	Les prestataires de services peuvent entreprendre une recherche sur les politiques ou une évaluation technique des stratégies et politiques nationales existantes liées à l'éco-innovation et à leur coordination entre les différents acteurs politiques. Cela permettra de cerner les défis, les lacunes et les besoins spécifiques et de répondre à une demande spécifique dans un domaine politique.
Avez-vous une compétence requise ?	Des évaluations claires des activités potentielles et du rôle des prestataires de services devraient être réalisées. De tels rôles peuvent entraîner un conflit d'intérêts. Un rôle dans la formulation et la mise en œuvre des politiques peut, par exemple, exclure un rôle dans le suivi et l'évaluation. Des évaluations stratégiques doivent être réalisées pour savoir où les prestataires de services du cycle d'élaboration de politiques peuvent offrir la plus grande valeur ajoutée.
Quel est le coût et le bénéfice de votre engagement ?	Chaque rôle sélectionné nécessite logiquement des connaissances, des savoir-faire et des compétences spécifiques, et (accès à) des réseaux pour être efficace et accepté par les parties prenantes. L'engagement effectif dans le cycle d'élaboration de politiques ne doit pas être sous-estimé. Il devrait être planifié correctement en ce qui concerne la capacité interne et les contacts requis. Si ce n'est pas fait correctement ou exécuté trop à la hâte, il peut même fonctionner de manière contreproductive.

5.2 ENGAGEMENT DES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE CYCLE D'ÉLABORATION DE POLITIQUES

5.2.1 RÔLES TRANSVERSAUX TOUT AU LONG DU CYCLE D'ÉLABORATION DE POLITIQUES

Les rôles des prestataires de services peuvent être définis à chaque phase du cycle d'élaboration de politique et être adaptés aux caractéristiques, aux exigences et aux défis à relever lors de la phase d'élaboration de politiques particulières. Cependant, certains rôles ou « services » sont plus génériques et transversaux et peuvent être efficacement réalisés à chaque phase, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. D'autres rôles peuvent sembler concentrés sur une étape particulière du cycle d'élaboration de politiques mais peuvent s'avérer avoir un effet en cascade sur les autres phases, comme le montre l'exemple de l'Afrique du Sud dans l'encadré 5.1.



© Centro Nacional de Producción Mas Limpia de Honduras (Honduras National Cleaner Production Center)

Encadré 5.1 : Le Centre national pour une production plus propre a appuyé la révision de la Stratégie nationale sud-africaine d'efficacité énergétique

La stratégie nationale sud-africaine d'efficacité énergétique est en vigueur depuis 2005. Elle vise à améliorer l'efficacité énergétique à travers le pays et dans tous les secteurs. Les éléments importants comprennent les activités de gestion de l'énergie, les audits énergétiques, les normes et l'étiquetage pour l'efficacité énergétique, ainsi que le soutien aux activités de recherche-développement pour l'adoption de technologies disponibles à l'échelle internationale en faveur de l'efficacité énergétique.

En collaboration avec le Département national du commerce et de l'industrie, le Centre national sud-africain pour une production plus propre a joué un rôle clé au cours des différentes phases de l'examen et de la révision de cette politique:

Cadrage des problèmes : non seulement le Centre a participé à l'identification du problème, mais il a aussi facilité le processus en réunissant les acteurs concernés pour dialoguer.

Formulation des politiques : le Centre a participé au processus de formulation et d'examen des politiques et a été invité à être membre du comité consultatif dans le cadre du secrétariat.

Mise en œuvre des politiques: le Centre, en tant que partenaire officiel dans la mise en œuvre du programme, a effectué les audits techniques requis pendant cette phase.

La participation du prestataire de services à ces trois phases du cycle d'élaboration de politiques a ouvert des possibilités pour mettre en œuvre la nouvelle politique dans l'industrie.

Tableau 5.2 : **Rôles que les prestataires de services pourraient avoir tout au long du cycle d'élaboration de politiques**

Faciliter l'échange de connaissances

La disponibilité d'informations valides est essentielle pour la formulation de politiques réussies ; les prestataires de services peuvent jouer un rôle continu dans la collecte, la validation et la facilitation d'un échange d'informations. Bien que le manque d'information soit souvent cité comme un problème, plus souvent la question est de savoir comment recueillir les informations nécessaires, évaluer leur qualité et leur applicabilité et les rendre accessibles.

Servir d'intermédiaire entre le secteur public et le secteur privé.

La CPD et l'éco-innovation sont des domaines transversaux majeurs qui nécessitent une participation active de toutes les parties prenantes afin de développer une approche globale et cohérente. Les preuves montrent que l'efficacité des instruments politiques (combinaison) est fortement déterminée par cette participation active de plusieurs parties prenantes à toutes les phases du cycle d'élaboration de politiques. Les prestataires de services bien placés et fiables peuvent se réunir et négocier dans ce processus continu compte tenu de leur connaissance du marché et de la situation des PME, de leur domaine politique et de la compréhension du poste d'autres acteurs concernés, tels que les universités et les institutions techniques.

Renforcement des capacités et assistance technique

Une bonne compréhension des enjeux est essentielle pour tous les processus politiques. Outre l'accès à l'information, assurer une capacité adéquate de toutes les parties prenantes est un moyen de créer une « égalité des chances ». Les prestataires de services peuvent jouer un rôle dans le développement des capacités de toutes les parties prenantes. Cela pourrait aller des ateliers de sensibilisation en général (pour une compréhension initiale de la question de la politique) à des formations hautement techniques (pour une analyse approfondie des implications politiques et des solutions potentielles pour des secteurs spécifiques) et une assistance technique directe aux entreprises, en particulier les PME.

Tableau 5.3 : **Orientations supplémentaires sur les rôles possibles tout au long du cycle d'élaboration de politiques**

Bien que conçu spécifiquement pour la région de l'Asie et du Pacifique, le Manuel pour les décideurs politiques, réalisé par le ONU Environnement, offre une introduction complète à la conception de la politique de CPD.

La boîte à outils de CPD pour les décideurs en Méditerranée fournit un ensemble d'outils et d'instruments efficaces, des études de cas et des enseignements tirés. Ceux-ci peuvent aider à mettre en place des cadres nationaux de CPD et à intégrer la CPD dans les politiques nationales et sectorielles. La boîte à outils peut être utile pour les acteurs intéressés du monde entier.

L'Initiative Pauvreté-Environnement des Nations Unies a mis au point une base de données avec des ressources de connaissances liées à l'intégration de l'environnement, fournissant des conseils concernant toutes les phases du processus d'intégration.

5.2.2 CADRAGE DU PROBLÈME : DÉFINITION DU PROBLÈME POLITIQUE

Cette étape comprend la collecte d'informations et des discussions entre la communauté politique et le public sur les questions liées à la CPD et à l'éco-innovation. L'objectif est de convenir de la nature du problème. Cette étape est cruciale car le cadrage réussi des problèmes établit une base solide et efficace à la politique en cours d'élaboration. La sensibilisation aux questions nécessitant des interventions politiques relève également de cette phase. Les prestataires de services peuvent apporter une contribution précieuse en facilitant le processus, mais aussi en renforçant la base de connaissances.



Tableau 5.4 : **Rôles que les prestataires de services pourraient avoir au cours de la phase de cadrage des problèmes**

Sensibilisation	La compréhension limitée du problème en question affectera la qualité des discussions et la conception potentielle des solutions. Les prestataires de services peuvent contribuer à travers un cas politique clair pour l'éco-innovation en abritant des tables rondes nationales thématiques ou sectorielles et en préparant et en publiant des documents de sensibilisation concis et des livres blancs.
La communication fondée sur la preuve et l'histoire	Des solutions potentielles peuvent être mises en évidence, par exemple, les voyages d'études, la fourniture d'études de cas de l'industrie, les meilleures pratiques et les visites directes d'usine, permettant aux décideurs de saisir les liens entre la théorie et la pratique. Grâce aux voyages d'études, les décideurs peuvent éprouver différents aspects de l'éco-innovation et appliquer ces connaissances dans la prise de décision à l'avenir. Cela ouvre également un espace de dialogue et améliore la coopération et la communication, permettant la mise en réseau et le renforcement des relations.
Bonnes pratiques	Les prestataires de services peuvent aider les gouvernements à identifier et à collecter des exemples internationaux de pratiques exemplaires en matière de combinaisons d'instruments politiques qui pourraient également fonctionner dans le contexte du pays. De tels exemples de bonnes pratiques pourraient permettre d'établir les critères de référence et les objectifs nécessaires lors du processus de formulation des politiques.



CONSEILS ET RÉFÉRENCES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Tableau 5.5 : **Conseils et références pour les prestataires de services durant la phase de cadre des problèmes**

Stratégies et plans nationaux	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, plans d'action nationaux pour l'environnement, plans de développement nationaux, stratégies nationales de développement durable, plans de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement
Stratégies et plans sectoriels	Politique sur les déchets, l'eau, la santé, l'énergie, le commerce et l'industrie, les marchés publics, les transports, l'éducation, le développement du secteur privé, la recherche et le développement, l'innovation, les minéraux, l'agriculture, les produits chimiques
Processus budgétaire	Processus ou révision budgétaire nationale, budgets sectoriels, budgets sous-nationaux
Stratégies axées sur le problème	Changements climatiques, biodiversité, production plus propre, développement industriel, développement des ressources minérales
Plans et processus à l'échelle nationale	Plans locaux de développement intégré, budgets municipaux ou infranationaux, initiatives de développement économique infranational



ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La cartographie des plans, des politiques, des processus ou des stratégies existants est un élément important d'une évaluation de base. Ceux-ci pourraient inclure :

Tableau 5.6 : **Orientations supplémentaires sur la phase de définition du problème**

Sensibilisation

- ✓ La publication « *ABC de la CPD* » élaborée par le ONU Environnement peut aider à expliquer les concepts de la CPD aux parties prenantes qui ne connaissent peut-être pas encore très bien le concept⁴⁹.
- ✓ Le chapitre 2 de ces lignes directrices contient des informations pertinentes sur les politiques et les études de cas ayant un impact sur la CPD et l'éco-innovation.

Bonnes pratiques

- ✓ On peut retrouver un large éventail d'exemples de projets de CPD en Asie sur le site Web SWITCH-Asia (www.SWITCH-Asia.eu).
- ✓ Les publications d'organisations internationales telles que l'OCDE, les Commissions économiques régionales des Nations Unies ou la Banque mondiale peuvent fournir une foule d'informations influentes sur les politiques et les études de cas pertinentes en faveur de l'éco-innovation.
- ✓ Les études de l'Union européenne et les études de cas sur les politiques examinées par les pairs sont également des sources utiles d'expériences ayant un impact avec la CPD et l'éco-innovation. *Global Outlook on SCP Policies: Taking Action Together* du ONU Environnement donne un aperçu complet des politiques et des pratiques de CPD dans le monde avec un certain nombre d'études de cas à fort impact⁵⁰.

'One stop shop' for SCP

- ✓ SCP clearinghouse est une plate-forme en ligne qui prend en charge la mise en œuvre du Programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique⁵¹.

49/ ONU Environnement (2012) ABC de la CPD, disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org>

50/ ONU Environnement (2012) Perspectives mondiales des politiques de consommation et de production durables : Agir ensemble, disponible à l'adresse <http://www.unep.org>

51/ The SCP Clearinghouse est disponible à l'adresse <http://www.scpclearinghouse.org>

5.2.3 FORMULATION DES POLITIQUES : IDENTIFIER LES SOLUTIONS

Au cours de cette phase du cycle d'élaboration de politiques, les principes directeurs de la politique sont identifiés, une position politique est développée et les objectifs politiques sont définis. Cela peut donner lieu à une feuille de route stratégique. Les nouvelles politiques sont élaborées et celles existantes modifiées. Les rôles que les prestataires de services peuvent jouer au cours de cette phase se situent dans deux catégories principales, 1) fournir des informations précises et pertinentes ; et 2) rassembler différentes parties prenantes.



© European Commission

Tableau 5.7 : **Orientations supplémentaires sur la phase de définition du problème**

Inventaire/ évaluation initiale	Un inventaire ou une évaluation initiale du contexte politique, du cadre politique et des conditions de soutien nécessaires à l'éco-innovation doivent être réalisés. Le contexte politique comprend les risques et les possibilités sur le marché, les problèmes et les besoins des parties prenantes impliquées et leur sphère d'influence perçue mutuellement, tandis que le cadre politique décrit le cadre existant, les liens entre les différentes politiques, l'infrastructure favorisant la mise en œuvre et les conditions budgétaires. En tant qu'acteur « neutre » et avec la capacité de montrer les impacts potentiels, les prestataires de services pourraient effectuer l'analyse de ces données initiales.
Cartographie et engagement des parties prenantes	Dans le cadre de l'évaluation initiale ou à titre d'exercice distinct, la cartographie des parties prenantes peut être menée. Cela peut déterminer qui sont les principales parties prenantes, quels sont leurs intérêts et leurs exigences, et les attitudes ou les risques perçus qu'ils peuvent avoir. Des conseils peuvent également être donnés sur la meilleure façon de les engager pendant et après le processus. Cela permettra de comprendre les domaines potentiels pour mettre en place un cadre consensuel et collaboratif pour l'élaboration des politiques à l'avance.
Domaines d'intervention prioritaires	À la suite de l'évaluation initiale, les prestataires de services peuvent aider à établir les secteurs prioritaires qui doivent être traités dans la phase de formulation des politiques du cycle. Le fait de rassembler les parties prenantes et de mener des exercices tels qu'une matrice de priorisation aidera à limiter les domaines d'intervention pour la politique et à la rendre plus concentrée.
Alignement entre les domaines politiques et les agences	Les discussions se déroulent souvent selon des lignes sectorielles (environnement, industrie, planification économique et financière), avec un alignement limité entre les domaines politiques et les agences. Compte tenu du rôle et de la connaissance des prestataires de services sur différents aspects de la CPD, de l'éco-innovation et des PME, ils ont le potentiel et la capacité intrinsèque de combler les lacunes entre les différents organismes gouvernementaux et les parties prenantes concernées.
Élaborer des feuilles de route	Une feuille de route devrait lier les actions à court terme aux objectifs à moyen et long termes. Associée à d'autres stratégies, la feuille de route sur la CPD en faveur de l'éco-innovation permettra d'institutionnaliser les éléments et processus de durabilité pour la négociation et le consensus sur les questions prioritaires.
Analyse comparative	Pour élaborer des politiques qui répondent le mieux à la question politique, il est nécessaire de savoir quelles options sont les plus bénéfiques. Cela nécessite une analyse comparative qui tient compte des enseignements tirés de situations analogues ailleurs. Dans divers pays, on peut considérer que les prestataires de services jouent un rôle actif à cet égard.
Mettre en avant l'impact potentiel	Les caractéristiques et les impacts de l'éco-innovation restent souvent obscurs tant pour les décideurs que pour les entreprises. Une prédiction quantitative des résultats pouvant découler de l'éco-innovation peut aider les décideurs à créer des liens entre les tendances, les moteurs et les obstacles, d'une part, et les solutions d'autre part. Cela montrerait également des possibilités d'éco-innovation parmi les consommateurs, l'industrie, les décideurs et les autres parties prenantes.
Coordination entre les ministères	Les dialogues multipartites sont importants lorsqu'ils traitent de problèmes complexes, en particulier dans l'élaboration des politiques. Cela inclut la participation de différents ministères et niveaux de gouvernement au processus de formulation des politiques. Les prestataires de services ont le potentiel et le mandat « intrinsèque » pour combler les lacunes entre les différents organismes gouvernementaux, améliorer les relations, établir des réseaux, créer des alliances et induire des mécanismes de coordination.
Gérer un processus transparent et participatif	Pour accepter une mesure ou combinaison de politiques en particulier et éviter toute non-conformité, les parties prenantes doivent avoir confiance dans le processus dans lequel le paquet de politiques a été élaboré et être convaincues de ses avantages. Les prestataires de services peuvent servir de gestionnaire de confiance, réparant toute panne de communication qui pourrait se produire. L'accent est mis sur la gestion des processus et sur l'application d'une approche coopérative et participative. Il importe que toutes les parties voient le prestataire de services en tant que courtier de confiance.
Élaborer et réviser le texte de la politique	Les connaissances techniques spécifiques des prestataires de services, conjuguées au fait qu'ils ont souvent une relation étroite avec le gouvernement (parfois ils peuvent être assis dans un ministère), leur donnent l'occasion de contribuer au texte d'une nouvelle politique. Cela pourrait être en rédigeant (éléments de) la nouvelle politique, en examinant le projet de texte de politique et en coordonnant la consultation publique autour du projet de politique.

Encadré 5.2 : Le Centre national de production plus propre du Honduras soutient la formulation d'une politique nationale de production plus propre⁵²

En 2006, le Centre national de production plus propre du Honduras a commencé à soutenir l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale sur la production plus propre. Le processus a commencé par l'engagement des principales autorités nationales, telles que le Secrétaire aux ressources naturelles et à l'environnement (SERNA), le Secrétaire à l'industrie et au commerce (SIC) et le Conseil hondurien de l'entreprise privée (COHEP).

Une fois que les bonnes parties prenantes ont été engagées et que les processus ont été définis, le Centre national de production plus propre du Honduras a élaboré un projet de politique, adapté de la politique régionale de production plus propre de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (2005) et de la politique environnementale du Honduras (2005), en particulier son cinquième principe favorisant la production plus propre. Le Centre national de production plus propre du Honduras a également créé un comité de production plus propre avec des représentants du SERNA, du SIC et du COHEP, sous la coordination de Centre.

Par la suite, un processus participatif de conception des politiques a débuté. Avec le soutien du Comité pour une production plus propre et la facilitation de Centre, plusieurs ateliers de consultation ont été organisés pour adapter le projet aux besoins du pays. Des ateliers ouverts, également menés avec des représentants des secteurs concernés, du milieu universitaire, du gouvernement, des entreprises et des ONG. Le processus a pris jusqu'à deux ans, après quoi il était possible de définir un projet officiel de la politique de production plus propre au Honduras.

Après l'approbation du projet initial, les plus hautes autorités du SERNA, du SIC et du COHEP ont signé la lettre d'acceptation de la politique de production plus propre, le président du Honduras approuvant ladite politique par un décret exécutif en mars 2009. L'élaboration de la politique de production plus propre à travers un processus participatif lui a permis d'être adoptée par différentes parties prenantes du pays et a également contribué à sensibiliser à d'autres problèmes de consommation et de production durables au Honduras pour les années suivantes.

^{52/} Entretien avec le représentant du Centre national de production plus propre du Honduras



CONSEILS ET RÉFÉRENCES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Une analyse SWOT peut être utile lors d'une analyse comparative des différentes options stratégiques. C'est une méthode de planification structurée qui aide à identifier :

Les points forts : caractéristiques d'une politique lui donnant un avantage sur d'autres ;

Points faibles : caractéristiques qui placent la politique à une place désavantagée par rapport aux autres ;

Possibilités offertes : éléments que la politique pourrait exploiter à son avantage ; et

Les risques entraînés : éléments dans l'environnement qui pourraient causer des problèmes pour la politique.



Honduras Yojoa Trading Company, participant at the CNP+LH program for a cleaner production © 3BLMedia

Encadré 5.3 : Le Centre national égyptien pour une production plus propre appuyant la formulation des politiques⁵³

La ville du Caire a été choisie pour piloter le développement d'un programme de ville de CPD dans le cadre du Programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique. En tant que point focal et membre du comité pour la CPD - le Centre national pour une production plus propre (ENCPC) a été sollicité par le Ministère d'État aux affaires environnementales (EEE) pour diriger le processus pour le compte du Gouvernorat du Caire. Le Centre siège au sein du Ministère de l'industrie, du commerce et des PME, et en tant que point focal de CPD, il permet une plus grande visibilité entre les autres ministères concernés.

Les consultations avec les parties prenantes au cours de la phase de formulation des politiques ont abouti à la sélection de quatre domaines thématiques : la gestion des déchets solides, le développement industriel, le développement urbain (axé sur les zones de bidonvilles) et le transport et ses émissions. Le Centre a dirigé le processus et a été invité à fournir un soutien technique spécifique à l'industrie lorsque le gouvernement a mis en œuvre le programme avec les projets pilotes identifiés.

Pour sensibiliser le public au programme, le Centre a impliqué le gouverneur (le décideur ultime) dès le début du processus. Le gouverneur a alors eu un groupe de travail chargé de suivre et de participer à des ateliers avec les parties prenantes. Travailler à partir du niveau sectoriel vers le niveau régional et ensuite le niveau de la ville, a permis une communication améliorée avec et entre les décideurs et les parties prenantes pour lancer une communication fondée sur des preuves vers les décideurs ultimes.

Cet exemple montre les possibilités et les points d'intervention disponibles pour que les intermédiaires jouent un rôle actif. Il souligne également l'importance de convoquer toutes les parties prenantes pour élaborer un programme politique efficace et utile en matière de mise en œuvre. De plus, les enseignements tirés par le Centre national pour une production plus propre de cette expérience incluent : le rôle impartial de l'intermédiaire dans le processus, l'importance de cibler les besoins des bénéficiaires du processus et de créer un sentiment d'appropriation, ainsi que la nécessité d'un catalyseur spécifique pour enclencher l'action. Dans le cas d'espèce, c'était le Plan d'action régional africain sur le CPD pour la ville du Caire.

53/ Entretien avec le représentant du Centre national égyptien de production plus propre et ONU Environnement, (2012), Perspectives mondiales des politiques de consommation et de production durables : Agir ensemble. ONU Environnement



ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 5.8 : Orientations supplémentaires sur la formulation des politiques

Évaluation initiale

- ✓ Les orientations sur l'établissement d'une évaluation initiale (examen juridique et analyse de la préparation du marché) fournies dans le Manuel sur la mise en œuvre des marchés publics durables du ONU Environnement peuvent être ajustées pour être utilisées dans le contexte de l'éco-innovation.
- ✓ Les indicateurs d'innovation utilisés par les organismes de statistiques au niveau national et international peuvent constituer une référence utile pour l'évaluation du statut et pour l'identification des lacunes et des obstacles.
- ✓ Des orientations utiles existent également pour l'analyse du système d'innovation lui-même. Il s'agit notamment de l'analyse manuelle du système d'innovation technologique, préparée pour les analystes, et de la méthode de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur l'évaluation régionale de l'innovation et une nouvelle approche pour analyser les systèmes nationaux d'innovation dans les économies en développement et émergentes.

Stratégie de cartographie et d'engagement des parties prenantes

- ✓ La Project Stakeholder Analysis par l'Imperial College London est le cadre populaire parmi les organismes de développement et gouvernementaux pour la cartographie des parties prenantes basée sur des grilles d'influence et d'intérêt.

5.2.4 EXÉCUTION DES POLITIQUES : EXÉCUTION ET FINANCEMENT

La mise en œuvre des politiques est la phase pratique du cycle d'élaboration de politiques lorsque les ressources sont allouées, des activités de communication et d'exécution sont entreprises et des mécanismes de suivi sont en cours d'établissement. La mise en œuvre exige d'informer les parties concernées, de renforcer les capacités pour assurer la conformité et d'établir des programmes et des infrastructures favorables. Les rôles possibles des prestataires de services dans cette phase vont du renforcement des capacités à la participation aux programmes d'éco-innovation (financement) et de la sensibilisation à la réduction de l'écart entre la recherche-développement et l'application des résultats de la recherche sur le marché.



Tableau 5.9 : **Rôles possibles pour les prestataires de services à la phase de la mise en œuvre**

Préparation d'un plan d'action/de mise en œuvre	L'élaboration d'un plan d'action ou de mise en œuvre comprend l'établissement de structures et d'institutions favorables, la définition de leurs rôles et interactions, ainsi que la préparation d'un calendrier cohérent de mise en œuvre. Fournir un soutien au développement et à la co-surveillance d'un tel plan serait un rôle approprié pour un prestataire de services, qui nécessite également de regrouper différents ministères.
Sensibilisation	Le manque de communication conduit à une mise en œuvre sous-optimale de nouvelles politiques ainsi qu'à un manque de conformité. Les prestataires de services sont bien placés pour communiquer directement avec les parties prenantes et le gouvernement. Les prestataires de services peuvent soutenir les stratégies de communication et de sensibilisation du gouvernement.
Renforcement des capacités	Les prestataires de services peuvent former/aider les instituts gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre et orienter les entreprises, et plus particulièrement les PME, sur la façon de respecter les (nouvelles) politiques.
Maintenir le système de support	La disponibilité et l'accessibilité d'informations concises sont importantes pour la bonne mise en œuvre de la politique de CPD. Ceci est encore plus déterminant pour l'éco-innovation qui repose sur un système de support qui permet l'interaction, les liens productifs et la collaboration multidisciplinaire. Les prestataires de services peuvent jouer un rôle clé en tant que centres d'information pour l'industrie. Ils peuvent offrir des informations sur la façon de se conformer aux exigences des politiques, encourager l'apprentissage interactif et entrer en contact avec les communautés de recherche respectives.
Soutenir les initiatives pilotes	Les prestataires de services peuvent participer à la mise en œuvre en lançant des initiatives pilotes novatrices qui servent d'exemples de conformité à d'autres PME. Ils pourraient également élaborer des concepts pour des projets de partenariats public-privé novateurs/innovants.
Faciliter l'accès au financement	Les prestataires de services peuvent appuyer l'accès des PME au financement en les aidant à élaborer des propositions susceptibles d'être financées ou en leur fournissant des services de conseil technique pour l'évaluation des demandes de financement et le suivi des impacts de ces financements. Cela comprend la gestion des lignes de crédit vertes qui peuvent être mises à la disposition des PME.
Comblent l'écart entre la recherche-développement et l'application	Des prestataires de services bien positionnés peuvent combler l'écart en traduisant les politiques de recherche-développement en industrie, en facilitant le transfert interentreprises des connaissances et des technologies et en favorisant les liens productifs entre les institutions scientifiques et les industries pour un bénéfice mutuel.

Encadré 5.4 : Mettre en œuvre une politique durable en matière de marchés publics en Colombie⁵⁴

Le Centre national colombien de production plus propre et des technologies environnementales (CNPMLTA) s'est employé activement depuis 2008 aux côtés d'entités gouvernementales pour mettre en œuvre des pratiques durables en matière de marchés publics dans le pays, fournissant des services non seulement dans les domaines techniques mais aussi dans le domaine de la formulation des politiques.

Le Centre était membre du Comité directeur qui a mené une étude juridique pour déterminer la possibilité de mettre en œuvre des marchés publics durables en Colombie et a préparé un examen et une analyse du cadre de passation des marchés publics colombiens afin d'identifier les contraintes et les possibilités de mise en œuvre de marchés publics durables. Le Centre a appuyé l'élaboration de fiches techniques sur les critères de durabilité pour l'achat de biens et services, la formation des entités publiques à l'échelle nationale, l'évaluation des entités publiques sur la façon de mettre en œuvre des cas réels de marchés publics durables et a établi une méthodologie de surveillance des marchés publics durables.

Depuis 2012, le Centre signe des accords annuels avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, en produisant des résultats concrets dans la mise en œuvre de marchés publics durables en Colombie. En 2013, le Ministère de l'environnement et du développement durable a demandé au Centre de procéder à l'examen juridique d'une initiative parlementaire qui « cherche à promouvoir l'achat de biens et services avec des critères environnementaux et à promouvoir la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement au sein des agences de l'État ». La tâche comprenait la préparation d'un projet sur les normes techniques pour réglementer les définitions environnementales, les critères techniques et les exigences pour toute revendication environnementale faite par les producteurs dans la publicité de leurs biens et services.

54/ Informations fournies par le représentant du CNPMLTA et disponibles à l'adresse : <http://www.minambiente.gov.co/contenido/contenido.aspx?catID=348&conID=7469#iv>



CONSEILS ET RÉFÉRENCES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Un plan d'action pourrait avoir la structure et le contenu suivants :

- ✓ Fourniture du contexte et mise en avant des priorités
- ✓ Appui politique et définition des responsabilités
- ✓ Activités spécifiques pour les prestataires de services
- ✓ Renforcement des capacités et communication sur l'éco-innovation
- ✓ Éco-innovation en action : étude de cas percutants
- ✓ Identification des groupes de produits prioritaires et les services pour l'éco-innovation
- ✓ Engagement du secteur privé
- ✓ Suivi et évaluation
- ✓ Budget et calendrier





ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 5.10 : **Orientations supplémentaires sur la mise en œuvre des politiques**

Préparation d'un plan d'action/de mise en œuvre	Le Manuel de mise en œuvre des marchés publics durables du ONU Environnement fournit des informations pratiques sur la façon de préparer un plan d'action, qui peut être utilisé pour créer un plan d'action pour l'éco-innovation ⁵⁵ .
Sensibilisation	La communication de la durabilité a été préparée par le ONU Environnement afin de montrer comment le pouvoir de communication peut être exploité au service des modes de vie durables. On peut l'utiliser pour préparer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du public sur des questions liées à la durabilité.

55/ ONU Environnement (2012) Manuel de mise en œuvre des marchés publics durables, disponible à l'adresse <http://www.spcclearinghouse.org>

5.2.5 SUIVI ET ÉVALUATION : AMÉLIORATION DES PERFORMANCES

Un suivi continu peut permettre aux décideurs et aux entreprises de modifier les aspects de la politique qui ne servent pas les objectifs escomptés. Lorsqu'une politique est mise en œuvre, cette phase permet d'examiner le processus politique, sa mise en œuvre et son efficacité. Les résultats de l'évaluation peuvent alimenter la phase de cadrage des problèmes de la nouvelle phase itérative du cycle d'élaboration de politiques. En tant qu'intermédiaire entre le secteur privé et le gouvernement, les prestataires de services peuvent jouer un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation des politiques.



© Switch Asia

Encadré 5.5 : Indicateurs pour une économie verte économes en ressources⁵⁶

Dans le cadre de la composante de soutien aux politiques du programme SWITCH-Asie, le ONU Environnement a élaboré des indicateurs sur l'utilisation rationnelle des ressources et la CPD en Asie. Outre la base de données des indicateurs, il existe des ressources pour aider à l'élaboration de politiques pour une croissance verte et économes en ressources⁵⁷.

Plusieurs processus et indicateurs sont utilisés pour surveiller et évaluer les progrès nationaux sur les mesures de CPD et d'économie verte. Ils comprennent les examens nationaux par les pairs, l'audit externe et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les processus et les indicateurs ont été développés grâce à un vaste processus multipartite impliquant divers partenaires régionaux et nationaux, y compris les Centres nationaux pour une production plus propre et d'autres prestataires de services. Les ateliers et les évaluations ont abouti à une liste abrégée de 10 à 12 indicateurs principaux pour les rapports communs dans les pays d'Asie et du Pacifique.

56/ Site Web de Switch Asia Communication Facility
<http://www.switch-asia.eu/>

57/ ONU Environnement (2015) Indicators for a Resource Efficient and Green Asia and the Pacific, disponible à l'adresse <http://www.unep.org>

Tableau 5.11 : **Rôles possibles pour les prestataires de services dans la phase de suivi et d'évaluation**

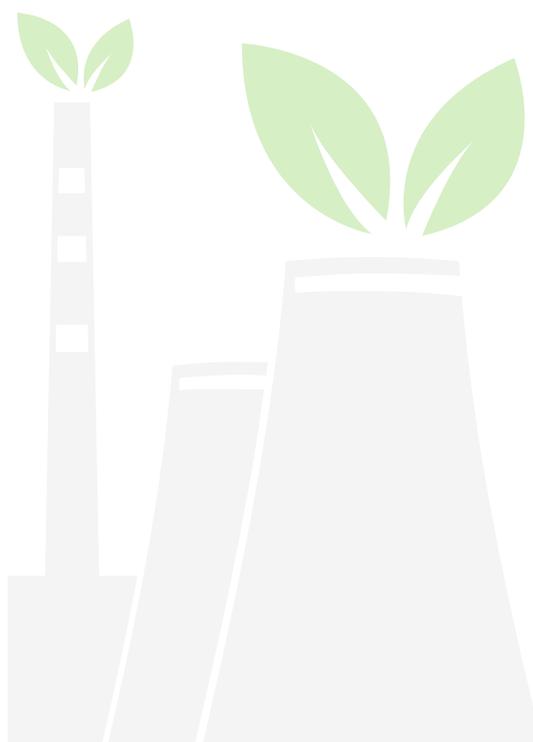
Élaborer des indicateurs	Quelques indicateurs ont été développés et sont utilisés pour suivre et évaluer les programmes nationaux de CPD. Plusieurs prestataires de services ont des connaissances sur la façon de mesurer et surveiller la CPD au niveau de l'entreprise. Ils peuvent regrouper ces informations. Cette connaissance pourrait être précieuse lorsqu'on participe activement au développement et au test des indicateurs lorsque ceux-ci ne sont pas encore en place.
Collecter des données	Les prestataires de services peuvent former (ou aider) les entreprises sur la façon de collecter des données. Ils peuvent aider davantage les organismes gouvernementaux impliqués dans la collecte de données nationales pour agréger et interpréter les données collectées. L'importance de ces éléments ne saurait être sous-estimée. Sans avoir accès à de bonnes données, les indicateurs ne servent à rien. Il importe donc de prêter attention à la disponibilité et à la collecte des données tout en développant les ensembles d'indicateurs.
Suivi des politiques	Les prestataires de services peuvent jouer un rôle dans le suivi d'une politique. Il s'agit d'une activité qui devrait déjà être planifiée dans le cadre de la phase de formulation des politiques.
Élaborer des lignes directrices en matière de déclaration	Les prestataires de services obtiennent des connaissances sur la façon de compiler des informations sur la CPD au niveau de l'entreprise dans des rapports clairs. Plusieurs systèmes de déclaration sont déjà en place, tels que la Global Reporting Initiative (GRI) et les prestataires de services peuvent soutenir leur application aux priorités du pays.
Évaluer les politiques existantes	Le suivi et l'évaluation devraient intervenir avant, pendant et après la mise en œuvre d'une politique. L'évaluation peut inclure une analyse des raisons pour lesquelles les résultats escomptés ont été atteints ou non, une contribution causale de la politique aux résultats respectifs, le processus de mise en œuvre, l'exploration des résultats non souhaités, la documentation sur les enseignements tirés et les recommandations d'amélioration. Les résultats de cette évaluation peuvent alimenter le prochain cycle d'élaboration de politiques. Lorsque les prestataires de services ne sont pas directement impliqués dans la formulation de la politique ou la phase de mise en œuvre, ils pourront jouer un rôle dans le suivi et l'évaluation impartiaux de la politique.



CONSEILS ET RÉFÉRENCES POUR LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Les indicateurs doivent être SMART, c'est-à-dire :

- ✓ Spécifiques – il doit être possible de traduire l'indicateur en termes opérationnels et de le rendre visible.
- ✓ Mesurables – l'indicateur doit pouvoir être quantifié, observé, analysé, testé ou contesté.
- ✓ Réalisables – la cible de performance doit indiquer avec précision le volume ou le niveau de ce qui doit être mesuré pour atteindre le résultat.
- ✓ Pertinents – l'indicateur devrait être une mesure valable du résultat.
- ✓ Limités dans le temps – l'indicateur est assorti de délai. L'indicateur doit indiquer la période à laquelle il sera mesuré.





ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 5.12 : **Orientations supplémentaires sur le suivi et l'évaluation**

Élaborer des indicateurs

Les indicateurs de CPD pour les pays en développement ont été développés par le ONU Environnement pour fournir des conseils sur le développement d'indicateurs qui mesurent les progrès vers des modes de consommation et de production plus durables.

Examen des résultats aux impacts

Le manuel des praticiens « Examen des résultats aux impacts » est la méthode d'évaluation élaborée pour le Fonds pour l'environnement mondial et repose sur l'approche « Théorie du changement ». Il s'agit de la méthodologie pour une évaluation approfondie de la façon dont les interventions du projet conduisent à certaines chaînes de résultats et contribuent à la réalisation d'impacts de haut niveau, un changement fondamental et durable de la condition des personnes et de leur environnement résultant de la politique. La liste de contrôle d'orientation sur l'évaluation et l'évaluation d'impact est également utile pour cibler les décideurs politiques.

Suivi et évaluation axés sur les résultats

Le portail de l'OCDE pour la mesure et le suivi des résultats fournit des ressources utiles aux praticiens sur le suivi fondé sur les résultats et l'évaluation de l'évolution des projets et des politiques.

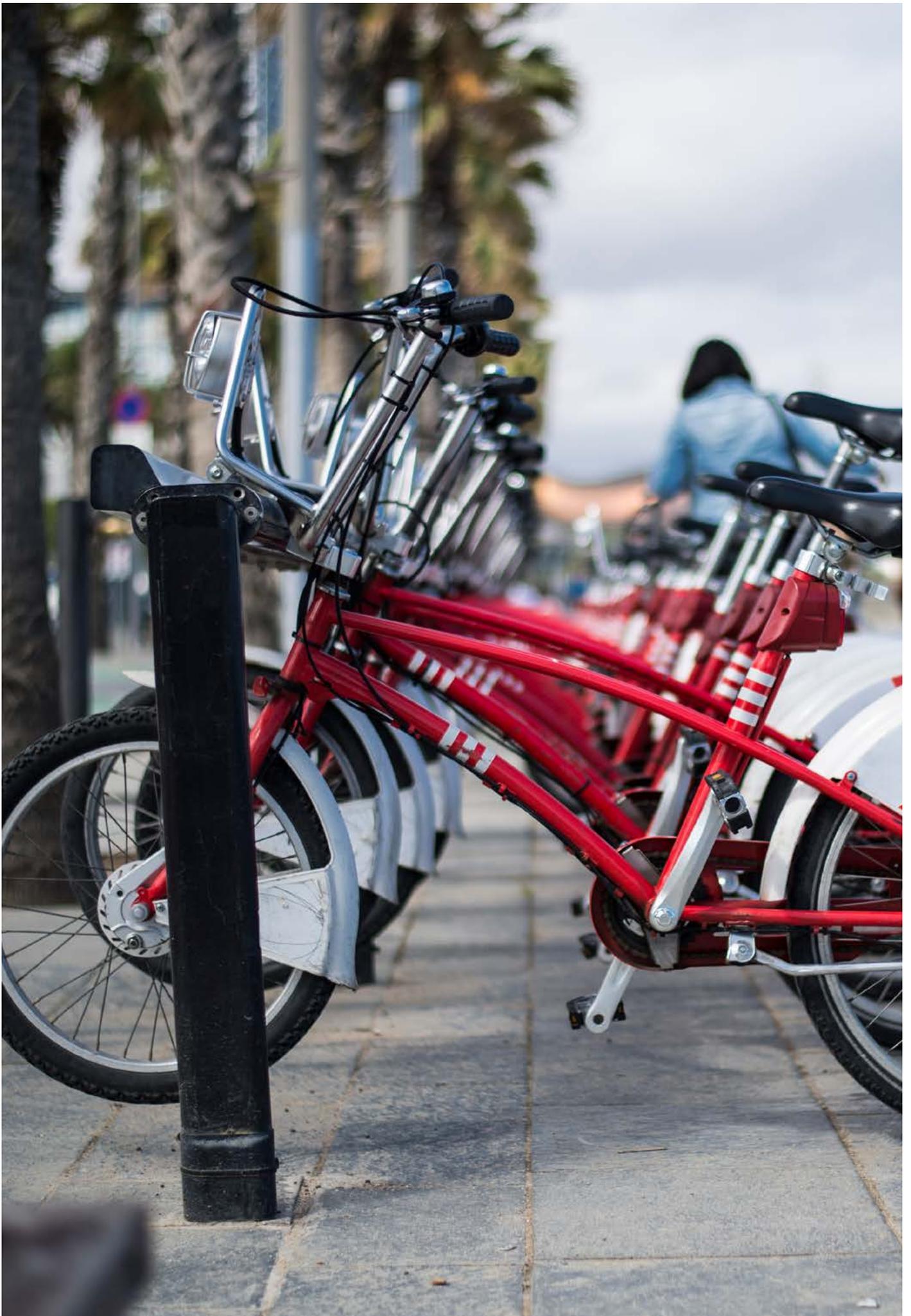
5.3 RÉSUMÉ

Les prestataires de services peuvent jouer un rôle actif et parfois même pivot dans l'ensemble du cycle d'élaboration de politiques de CPD et d'éco-innovation. Ce chapitre s'est penché sur différentes stratégies que les prestataires de services peuvent appliquer pour s'engager activement dans le cycle, illustré par les expériences des prestataires de services du monde entier. Le tableau 5.13 ci-dessous résume les rôles.



Tableau 5.13 : **Résumé des rôles des prestataires de services**

PHASE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE	DÉFIS À RELEVER	CONTRIBUTION	RÔLES POSSIBLES
Question interdisciplinaire	Complexité des obstacles à l'éco-innovation, à travers la politique et tout au long du cycle de l'innovation	Faciliter le processus d'élaboration de politiques et renforcer la base de connaissances et les capacités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'échange de connaissances ✓ Servir d'intermédiaire entre les secteurs public et privé ✓ Renforcement des capacités
Cadrage des problèmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les discussions se déroulent souvent sur des lignes sectorielles ✓ Alignement limité entre les domaines politiques et les agences ✓ Compréhension limitée des avantages de l'éco-innovation ✓ Participation limitée de la société civile aux discussions sur les politiques ✓ La base scientifique des problèmes est limitée 	Établissement d'une base solide pour la politique, tant en matière de contenu qu'en matière de processus.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprendre un inventaire des mesures de soutien/politiques existantes en faveur de l'éco-innovation. ✓ Aide prioritaire ✓ Lacunes entre les domaines politiques et les agences ✓ Sensibiliser et communiquer ✓ Recueillir les bonnes pratiques
Formulation ou élaboration de politiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'incitations à l'éco-innovation ✓ Différentes politiques peuvent comporter des contradictions intégrées ✓ Liens insuffisants avec les politiques existantes ✓ Objectifs politiques parfois formulés de manière ambiguë ✓ Les besoins et les conditions spécifiques des PME ne sont pas suffisamment pris en compte 	Soutenir la formulation d'instruments politiques en fournissant des informations précises et pertinentes et en rassemblant les différentes parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer des feuilles de route ✓ Analyse comparative ✓ Illustrer l'impact potentiel ✓ Servir de coordonnateur entre les ministères ✓ Servir de gestionnaire fiduciaire ✓ Élaborer et réviser le texte de la politique
Mise en œuvre de la politique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compréhension limitée des objectifs de la politique et des instruments politiques ✓ Aucune correspondance entre les instruments politiques, ses objectifs et les conditions réelles du marché ✓ Capacité limitée ou capacité de mise en œuvre ✓ Pas de canaux de coordination clairs ✓ Des mécanismes de suivi des politiques insuffisants ✓ Mécanismes d'application et de conformité peu clairs 	Soutenir l'exécution de paquets stratégiques convenus - aider tant le gouvernement que ceux touchés par la politique (y compris les PME)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer l'action / plan de mise en œuvre ✓ Sensibiliser ✓ Entreprendre le renforcement des capacités ✓ Servir de centre d'information ✓ Soutenir les initiatives pilotes ✓ Implication dans les programmes d'éco-innovation ✓ Comblent l'écart entre la recherche-développement et l'application
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les indicateurs et les cibles ne sont souvent pas correctement formulés ✓ Données pertinentes insuffisamment collectées et agrégées ✓ Capacité limitée de suivi, d'évaluation et d'examen 	Soutenir la collecte d'informations fondées sur des données probantes sur l'impact de l'instrument ou des instruments de politique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer des indicateurs ✓ Élaborer des lignes directrices en matière de déclaration ✓ Collecter des données ✓ Évaluer les politiques existantes



Termes de références : **Examen des politiques en faveur de l'éco- innovation**

ANNEXE UNE

OBJECTIF

CONTEXTE

Des évaluations par pays sont nécessaires pour éclairer l'analyse du contexte politique de l'éco-innovation. Le contexte de la politique nationale en faveur de l'éco-innovation comprend le système de gouvernement, les processus d'élaboration des politiques, les paramètres de politique et les institutions responsables de la mise en œuvre. Les termes de référence sont destinés à une évaluation par pays afin de développer des paramètres de politique pour promouvoir l'éco-innovation.

Le ONU Environnement a développé des outils pour soutenir les capacités locales et l'assistance technique :

- ✓ « Éco-innovation : une opportunité pour les entreprises » montre clairement pourquoi l'éco-innovation est bénéfique à partir d'exemples d'entreprises éco-innovantes du monde entier.
- ✓ Un *Manuel de l'éco-Innovation*, qui propose des conseils progressifs aux prestataires de services afin d'aider les PME à mettre en œuvre des programmes d'éco-innovation.
- ✓ Trois suppléments sectoriels pour l'agroalimentaire, les produits chimiques et les métaux fournissent des conseils techniques sur la façon de mettre en pratique la méthodologie de l'éco-innovation.
- ✓ *SCP Policy for Eco-innovation guideline for Resource Efficient and Cleaner Production service providers and policymakers.*

OBJECTIF ET RÉSULTATS

Les termes de référence sont destinés à une évaluation par pays afin de développer des paramètres de politique pour promouvoir l'éco-innovation. L'objectif de ce projet est de produire une analyse raisonnée du contexte du pays, des possibilités de soutien gouvernemental à l'éco-innovation et de la recommandation des prochaines étapes pour l'action politique.

Les résultats de ce projet incluront, sans s'y limiter, un rapport sur les possibilités d'intégration des politiques d'éco-innovation dans le pays. Le rapport devrait évaluer le contexte national et la préparation du gouvernement à l'éco-innovation, mener un inventaire des politiques qui touchent l'éco-innovation et identifier les domaines d'opportunité pour améliorer l'environnement politique global et dans certains secteurs. En outre, il devrait identifier les actions précises qui peuvent être entreprises par le gouvernement. Un modèle recommandé pour la structure du rapport est fourni dans cette annexe.

QUALIFICATIONS/COMPÉTENCES SPÉCIALES OU CONNAISSANCES POUR UN EXPERT TECHNIQUE

Un diplôme universitaire supérieur en économie environnementale ou industrielle, en politique de l'environnement ou dans un autre domaine connexe, en mettant l'accent sur les pays en développement et les économies en transition.

Un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle spécialement liés au domaine politique international de la CPD, la promotion de pratiques commerciales durables dans l'industrie, l'éco-innovation et des sujets équivalents.

Une connaissance et une expérience concrète en matière de politiques et d'outils de consommation et de production durables, y compris une politique industrielle qui favorise les efforts visant l'utilisation rationnelle des ressources.

La capacité d'identifier et d'évaluer clairement les politiques nationales et régionales et de communiquer les avantages mutuels pour les prestataires de services RECP et les acteurs publics dans les économies en développement et en transition. Une connaissance spécifique du travail avec les PME serait un atout.

EXCELLENTE COMPÉTENCES EN RECHERCHE

Capacité éprouvée d'écrire et de présenter des problèmes complexes liés aux politiques à un public non technique. Excellentes compétences en écriture en anglais sont nécessaires.

DURÉE

Un examen de la politique peut être effectué en un mois seulement, mais une durée plus longue pouvant aller jusqu'à six mois peut être attendue lorsque des entretiens et des analyses sectorielles sont menés. Une durée d'un an ou plus peut être nécessaire en cas de participation du gouvernement et l'approbation des recommandations pour les mesures politiques est nécessaire.

PLAN DE TRAVAIL

Un plan de travail recommandé est fourni ci-dessous, mais un consultant peut proposer un plan de travail alternatif qui atteint l'objectif souhaité.

PHASE	ACTIVITÉS POSSIBLES
L'éco-innovation dans les entreprises et ce qu'elle exige de la politique et de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude préliminaire : Évaluation initiale de l'éco-innovation en tant que stratégie commerciale, y compris une évaluation de ce que l'éco-innovation exige des entreprises, des industries et des gouvernements. ✓ Entretiens : évaluation initiale à partir d'entretiens avec le personnel du ONU Environnement, les prestataires de services et les entreprises qui ont mis en œuvre l'éco-innovation.
Analyse des politiques, réglementations et institutions internationales et nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude préliminaire : Examiner les politiques, réglementations et institutions internationales et nationales pertinentes pour identifier celles qui créent des obstacles et celles qui créent des incitations à l'éco-innovation. ✓ Entretiens : valider les conclusions de l'étude préliminaire au moyen d'entretiens avec des agents du gouvernement, des prestataires de services et des entreprises.
Analyse des politiques, réglementations et institutions sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude préliminaire : Examiner des secteurs spécifiques, tels que l'agriculture et l'alimentation, pour évaluer les politiques, les réglementations et les institutions qui affectent la capacité d'éco-innovation au sein des secteurs. ✓ Entretiens : valider les conclusions de l'étude préliminaire au moyen d'entretiens avec des agents du gouvernement, des prestataires de services et des entreprises.
Synthèse et formulation de recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude préliminaire : Synthétiser l'information recueillie aux phases 1 à 3, évaluer le contexte politique, identifier les possibilités de soutien gouvernemental à l'éco-innovation et recommander les prochaines étapes en matière d'action politique. ✓ Participation des parties prenantes : présenter les conclusions préliminaires aux parties prenantes et solliciter des commentaires sur l'évaluation, les possibilités et les prochaines étapes recommandées.

ANNEXE DEUX

Liste de contrôle pour l'élaboration de la politique d'éco-innovation	
Questions	Répondu ?
COMPRÉHENSION DU POINT DE DÉPART	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissons-nous les défis et les opportunités que présentent les politiques actuelles ? ✓ Comprendons-nous les conditions nécessaires à l'éco-innovation et les obstacles actuels qui l'entravent ? ✓ Comprendons-nous ce qui fonctionnera ou ne fonctionnera pas compte tenu du contexte politique, institutionnel et culturel ? 	
PRATIQUER L'INTÉGRATION DES POLITIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les politiques d'éco-innovation sont-elles intégrées dans d'autres domaines politiques tels que la CPD, la recherche, la science et la technologie, l'industrie et le commerce ? ✓ Les interventions politiques retenues sont-elles compatibles avec les stratégies internationales, régionales et nationales existantes relatives à la CPD et à l'éco-innovation ? ✓ L'intervention politique répond-elle aux besoins du pays et est-elle conforme aux objectifs stratégiques ? ✓ A-t-on consulté les ministères d'autres domaines politiques pertinents au sujet de la CPD et de l'éco-innovation ? 	
ADOPTER UNE RÉFLEXION AXÉE SUR LE CYCLE DE VIE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Considérons-nous les problèmes et les impacts du point de vue du cycle de vie ? Passons-nous à un impact ailleurs : d'autres problèmes environnementaux ou sociaux, l'emplacement géographique, le secteur ou la phase d'un cycle de vie ? 	
APPLICATION DE L'APPROCHE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendons-nous les actions qui conduisent à des résultats non durables et à quels choix et décisions des acteurs devons-nous cibler ? Comprendons-nous leur intérêt et leurs raisons ? 	
ÉTABLIR UNE COLLABORATION AU SERVICE DE L'ÉCO-INNOVATION	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avons-nous réuni tous les acteurs concernés ensemble ? ✓ Avons-nous évalué quelles parties prenantes impliquer et leur engagement pertinent ? ✓ Pourrions-nous faire davantage pour encourager la collaboration avec d'autres acteurs clés, notamment dans le secteur privé ? 	
ADOPTER UNE VISION À LONG TERME	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pensons-nous à long terme ? Comprendons-nous les priorités à long terme du gouvernement ? 	
COMBINAISON DE POLITIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les instruments politiques retenus sont-ils cohérents et complémentaires dans leurs effets ? 	

La transition vers une économie verte intégrée, basée sur des modes de consommation et de production durables nécessite de nouvelles stratégies commerciales durables, de nouveaux modèles d'entreprise durables et un cadre général de soutien. Ces nouvelles stratégies d'entreprises, centrées sur la durabilité, sont le résultat de la mise en œuvre d'approches éco-innovatrices, et ont besoin d'un cadre politique qui prenne en compte de multiples domaines.

Les politiques d'éco-innovation couvrent les sujets tels que la consommation et la production durables, la protection de l'environnement, le développement industriel, ainsi que la science, la technologie et l'innovation. La coordination, la conception et la mise en œuvre des politiques d'éco-innovation reposent sur les principes clés suivants : une réflexion axée sur le cycle de vie, une approche axée sur la chaîne de valeur, la collaboration des partenaires, l'intégration des politiques ainsi qu'une vision à long terme. De plus, la mise en œuvre de ces politiques implique la mobilisation de compétences, services, et ressources.

L'objectif de cette publication est de fournir des conseils pratiques afin que les décideurs politiques et prestataires de services créent un cadre politique favorable à l'éco-innovation, permettant des changements systémiques dans les modes de consommation et production durable. Le présent rapport reflète en outre les conclusions de trois ans de travaux menés au cours du projet sur l'utilisation efficace des ressources et l'éco-innovation dans les pays en développement et en transition, financé par la Commission européenne, et présente des exemples divers provenant de secteurs industriels, aspects environnementaux et géographies diverse.

